

Circulaire de sollicitation de procurations



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires
27 avril 2022

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE CENOVUS ENERGY INC.

L'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus », la « société », « nous », « notre » ou « nos ») aura lieu le mercredi 27 avril 2022 à 13 h, heure de Calgary, sous forme virtuelle uniquement dans le cadre d'une webdiffusion en direct accessible en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/427952573>, mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse), aux fins suivantes (veuillez vous reporter à la rubrique pertinente de la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à l'assemblée (la « circulaire ») pour obtenir de plus amples renseignements) :

1. présenter les états financiers consolidés de la société ainsi que le rapport de l'auditeur connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (veuillez vous reporter à la rubrique *États financiers*);
2. nommer l'auditeur de la société (veuillez vous reporter à la rubrique *Nomination de l'auditeur*);
3. élire les administrateurs de la société (veuillez vous reporter à la rubrique *Élection des administrateurs*);
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver une résolution consultative des actionnaires à caractère non obligatoire portant sur la ligne de conduite de la société en matière de rémunération de la haute direction (veuillez vous reporter à la rubrique *Vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction*);
5. délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à cette assemblée si vous étiez un porteur d'actions ordinaires de la société (un « actionnaire ») à la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2022.

Notification et accès Nous utilisons les procédures de « notification et d'accès » adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour transmettre la circulaire (et d'autres documents relatifs à l'assemblée). Le principal avantage de ces procédures est qu'elles permettent de réduire les coûts et l'impact environnemental de la production et de l'envoi de grandes quantités de documents papier. Les actionnaires qui ont consenti à la transmission des documents reçoivent le présent avis de convocation sous format électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire. **Veuillez prendre connaissance de tous les renseignements figurant dans la circulaire avant de voter.**

Assemblée virtuelle L'assemblée aura lieu sous forme virtuelle uniquement dans le cadre d'une webdiffusion en direct accessible en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/427952573>, mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse). La technologie change le portrait de nombreuses pratiques d'affaires traditionnelles. Nous sommes d'avis que l'utilisation de méthodes de communication avec les actionnaires améliorées par la technologie permet de faciliter la participation des investisseurs individuels et qu'elle est conforme aux objectifs des organismes de réglementation, des parties intéressées et des autres parties participant au processus de gouvernance d'entreprise. La technologie permettant une participation virtuelle à l'assemblée, cette dernière devient plus pertinente, plus accessible et plus intéressante pour toutes les parties concernées, car un plus grand nombre d'actionnaires pourra y participer, peu importe leur emplacement géographique. Le format virtuel uniquement de l'assemblée aidera également à atténuer les risques à la santé et à la sécurité pour la collectivité, les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées posés par la pandémie de COVID-19. En visitant le site Web, les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront écouter l'assemblée en direct, poser des questions et exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires relativement à toutes les questions à l'ordre du jour pendant la tenue de l'assemblée. Même si les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, ils pourront tous participer à l'assemblée et voter sur les questions qui y sont examinées, peu importe leur emplacement géographique.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront poser des questions immédiatement avant et pendant l'assemblée en inscrivant leur question dans l'écran de visualisation de la plateforme de l'assemblée virtuelle. En outre, les actionnaires peuvent poser des questions avant l'assemblée en les transmettant à l'attention du secrétaire de Cenovus Energy Inc., au 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5, ou en les envoyant par courriel à l'adresse corporate.secretary@cenovus.com. Les questions relatives à l'ordre du jour de l'assemblée seront abordées pendant l'assemblée. Il sera répondu aux autres questions après l'assemblée. Le modérateur pourrait regrouper des questions similaires, et les questions et réponses seront affichées sur notre site Web après l'assemblée. Les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se nomment pas à titre de fondé de pouvoir conformément aux directives fournies dans la circulaire et par leur intermédiaire pourront assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invités, mais ils ne pourront pas y voter. Les invités pourront écouter le

déroulement de l'assemblée, mais ne peuvent pas voter. La circulaire accompagnant le présent avis contient des directives et des renseignements importants sur la façon de participer à l'assemblée virtuelle et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la société par procuration ou en ligne pendant l'assemblée. Des précisions sur les questions devant être abordées à l'assemblée figurent également dans la circulaire.

Notre guide de l'utilisateur pour l'assemblée virtuelle accompagne la circulaire. Si vous éprouvez des difficultés à ouvrir une session pour rejoindre l'assemblée, veuillez visiter la page de foire aux questions du site Web de notre fournisseur de services de webdiffusion à l'adresse <https://go.lumiglobal.fr/faq>; vous pourrez alors utiliser l'assistant virtuel « LumiBot » du fournisseur ou communiquer directement avec lui à support@lumiglobal.com.

Actionnaires inscrits et non inscrits (véritables) Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez le choix d'exercer par procuration vos droits de vote que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur, en utilisant votre formulaire de procuration pour nommer une autre personne qui assistera à l'assemblée virtuelle et y exercera les droits de vote en votre nom, ou d'exercer vos droits de vote en personne (virtuellement) en assistant à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), vous devez exercer vos droits de vote en utilisant votre formulaire d'instructions de vote, qui vous permet habituellement d'exercer vos droits de vote par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur, et si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne (virtuellement) à l'assemblée, vous devez vous nommer en tant que fondé de pouvoir. Si vous votez par procuration par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur avant l'assemblée, votre vote sera compté, que vous assistiez ou non à l'assemblée virtuelle. Même si vous assistez à l'assemblée virtuelle, il pourrait être plus pratique d'exercer vos droits de vote à l'avance. Veuillez vous reporter à votre formulaire de procuration ou à votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, et à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire afin de déterminer si vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit (véritable) et d'obtenir de plus amples renseignements sur les moyens que vous pouvez utiliser pour voter.

Les formulaires de procuration remplis doivent parvenir à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Services aux investisseurs Computershare Inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée. Les formulaires d'instructions de vote remplis doivent être retournés conformément aux instructions figurant sur le formulaire. Les actionnaires inscrits qui nomment un fondé de pouvoir et les actionnaires véritables qui se nomment en tant que fondés de pouvoir ou qui nomment un fondé de pouvoir pour participer à l'assemblée virtuelle doivent également visiter le <https://www.computershare.com/CenovusEnergy> pour inscrire leur nom et leur adresse courriel ou le nom et l'adresse courriel de leur fondé de pouvoir de façon à ce que, après la date et l'heure limites pour la soumission des procurations, soit 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, advenant toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure de la reprise de l'assemblée, Computershare puisse envoyer par courriel un nom d'utilisateur qui sera nécessaire pour ouvrir une session à l'assemblée ou à toute reprise de l'assemblée (avec le mot de passe « **cenovus2022** » – veuillez respecter la casse).

Votre vote est important. Nous vous recommandons de lire les documents ci-joints avec attention. **Si vous avez des questions au sujet de l'information figurant dans ces documents ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 866 851-4179 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.** Un enregistrement de l'assemblée sera offert après l'assemblée sur notre site Web au cenovus.com.

Par ordre du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

/s/ Gary F. Molnar
Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 1^{er} mars 2022

LETTRE D'INVITATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des employés de Cenovus Energy Inc., nous vous invitons à assister à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2022 (l'« assemblée »). Les points à l'ordre du jour dont l'assemblée sera saisie et dont elle aura à délibérer sont décrits dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus ») et dans la circulaire de sollicitation de procurations qui y est jointe.

Après la partie protocolaire de l'assemblée, la direction examinera nos résultats financiers et opérationnels de 2021, vous donnera un aperçu de nos priorités pour 2022 et accueillera virtuellement les questions des actionnaires.

Cette assemblée sera notre quatrième assemblée des actionnaires tenue sous forme virtuelle uniquement. Nous avons constaté que le fait de tenir une assemblée virtuelle permet à un plus grand nombre de nos actionnaires de participer à l'assemblée, car ils y ont accès peu importe leur emplacement. Le format virtuel de l'assemblée aidera également à atténuer les risques à la santé et à la sécurité occasionnés par la pandémie de COVID-19 pour les collectivités, nos actionnaires et employés et nos autres parties intéressées. Nous vous invitons à vous joindre à nous au moyen de la webdiffusion en direct en ligne en visitant le <https://web.lumiagm.com/427952573> (mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse)).

Votre vote nous importe. Votre vote sera compté, que vous votiez en personne (virtuellement) à l'assemblée ou que vous votiez par procuration avant l'assemblée virtuelle par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Même si vous assistez à l'assemblée, il pourrait être plus pratique de voter à l'avance.

Si vous avez besoin d'aide pour exercer vos droits de vote ou que vous avez des questions concernant les documents ci-joints, nous vous invitons à consulter la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* que nous avons incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe ou encore, à communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au numéro 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Même si l'incertitude entourant la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur la société s'est poursuivie en 2021, nous avons également pu observer la réouverture graduelle de l'économie et une croissance de la demande de pétrole et de gaz, entraînant une hausse des prix des marchandises et une amélioration drastique de la rentabilité et des flux de trésorerie du secteur. Ces facteurs macroéconomiques, combinés à notre regroupement transformationnel avec Husky Energy Inc. le 1^{er} janvier 2021, ont fait de l'année 2021 une année de récupération et de retour de la rentabilité pour Cenovus et notre secteur d'activité.

Il est possible d'obtenir notre rapport annuel de 2021 sur notre site Web à l'adresse cenovus.com. N'hésitez pas à visiter notre site Web pendant l'année pour obtenir des renseignements à jour et pour en apprendre davantage sur nos activités.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, nos salutations les plus distinguées.

/s/ Keith A. MacPhail
Keith A. MacPhail
Président du conseil

/s/ Alexander J. Pourbaix
Alexander J. Pourbaix
Président et chef de la direction

TABLE DES MATIÈRES

1 QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE ET LES PROCURATIONS

7 BUT DE L'ASSEMBLÉE

- 7 1.ÉTATS FINANCIERS
- 7 2.NOMINATION DE L'AUDITEUR
- 7 3.ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
- 8 4.VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

10 INFORMATION SUR LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

- 10 CANDIDATS À L'ÉLECTION
- 22 ORDONNANCES DE CESSATION DES OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

23 GOUVERNANCE

- 23 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

24 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

- 24 DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
- 24 GOUVERNANCE
- 24 SURVOL

31 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

- 31 LETTRE AUX ACTIONNAIRES

33 ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

34 GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

- 34 SOMMAIRE DES PRINCIPALES PRATIQUES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
- 34 RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR
- 38 DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

40 STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

- 40 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION

46 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2021

- 46 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2021
- 46 DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2021
- 51 TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION

58 PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

58 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A-1 ANNEXE A SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DE HUSKY ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION

B-1 ANNEXE B GOUVERNANCE

C-1 ANNEXE C FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Mise en garde-1 MISE EN GARDE

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») en date du 1^{er} mars 2022 est remise à l'occasion de la sollicitation, par la direction (la « direction ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus », la « société », « nous », « notre » ou « nos »), ou en son nom, de procurations devant être utilisées à l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des actionnaires de Cenovus (les « actionnaires ») qui aura lieu le mercredi 27 avril 2022, sous forme virtuelle uniquement au moyen d'une webdiffusion en direct accessible en visitant le <https://web.lumiagm.com/427952573>, mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse), aux fins indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc.

La sollicitation se fera principalement par la poste, mais des procurations peuvent également être sollicitées en personne, par téléphone, par télécopieur ou par d'autres moyens semblables par les administrateurs, les employés ou les mandataires de Cenovus. Nous avons également retenu les services de Kingsdale Advisors pour solliciter des procurations en notre nom au Canada et aux États-Unis moyennant une rémunération d'environ 40 000 \$, en plus des frais minimes remboursables. Cenovus prendra en charge les frais de la sollicitation de procurations. De plus, Cenovus peut utiliser le service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires non inscrits (véritables) (définis aux présentes) à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la société (les « actions ordinaires »). Kingsdale Advisors, l'agent de sollicitation de procurations et conseiller stratégique pour les actionnaires de la société, pourra communiquer avec les actionnaires non inscrits (véritables) pour obtenir leurs directives de vote directement par téléphone. Broadridge compilera ensuite les résultats des directives reçues et fournira les directives appropriées concernant les actions devant être représentées à l'assemblée.

Votre vote est très important pour nous. Si vous avez des questions concernant l'information présentée dans la présente circulaire ou avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, **Kingsdale Advisors, au numéro sans frais en Amérique du Nord, 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com**.

Votre formulaire de procuration rempli doit parvenir à notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux

investisseurs Computershare Inc. (« Computershare »), au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Les instructions de vote remplies doivent être retournées conformément aux instructions figurant sur le formulaire de procuration.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date de la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2022 et les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Au 1^{er} mars 2022, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de Cenovus, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires représentant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions ordinaires ni n'exerçait un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur de telles actions ordinaires, à l'exception de ce qui suit :

Nom du porteur	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage des titres détenus ¹⁾
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. ²⁾	316 927 051	15,98
L.F. Investments S.à r.l. ³⁾	231 194 699	11,66

¹⁾ Représente le pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation de Cenovus.

²⁾ Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. est détenue en propriété exclusive indirecte par CK Hutchison Holdings Limited, dont M. Li Ka Shing est le conseiller principal. M. Li Ka Shing et des fiduciaires dont des membres de la famille de M. Li Ka Shing sont les bénéficiaires discrétionnaires détiennent environ, directement et indirectement, une participation de 30,32 % dans CK Hutchison Holdings Limited.

³⁾ L.F. Investments S.à r.l. est la propriété exclusive indirecte d'une fiducie dont des membres de la famille de M. Li Ka Shing sont les bénéficiaires discrétionnaires.

Quand et où l'assemblée aura-t-elle lieu?

L'assemblée n'aura pas lieu dans un endroit physique. Elle sera plutôt tenue sous forme virtuelle uniquement le mercredi 27 avril 2022 à 13 h (heure de Calgary) au moyen d'une webdiffusion en direct accessible en visitant le <https://web.lumiagm.com/427952573>, mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse).

Ce format a été choisi pour rendre l'assemblée plus pertinente, accessible et plus intéressante pour tous les participants en permettant à un plus grand nombre d'actionnaires de participer à l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique. Le format virtuel uniquement de l'assemblée aidera également à atténuer les risques à la santé et à la

sécurité pour la collectivité, les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées posés par la pandémie de COVID-19.

Comment puis-je assister à l'assemblée virtuelle? Les actionnaires inscrits (définis dans les présentes) et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister à l'assemblée, ou à toute reprise de l'assemblée, et y voter de la façon suivante :

- Visitez le <https://web.lumiagm.com/427952573> en utilisant un navigateur Web sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur 30 à 60 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devrez utiliser la dernière version de Google Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox. Veuillez vous assurer de la compatibilité de votre navigateur avant d'ouvrir une session. Vous devriez vous allouer un temps suffisant pour vous permettre de vérifier la compatibilité et de suivre les procédures connexes au moment de l'ouverture de session pour assister à l'assemblée virtuelle.
- Sélectionnez « J'ai un numéro de contrôle/nom d'utilisateur » (*I have a Control Number/Username*) et inscrivez votre numéro de contrôle à 15 chiffres (votre numéro de contrôle figure sur votre formulaire de procuration) et le mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse).

Les invités, y compris les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se sont pas dûment nommés fondés de pouvoir, peuvent ouvrir une session pour assister à l'assemblée, ou à toute reprise de l'assemblée, de la façon indiquée ci-après. Les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ne peuvent pas voter.

- Visitez le <https://web.lumiagm.com/427952573> en utilisant un navigateur Web sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur 30 à 60 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devrez utiliser la dernière version de Google Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox. Veuillez vous assurer de la compatibilité de votre navigateur avant d'ouvrir une session. Vous devriez vous allouer un temps suffisant pour vous permettre de vérifier la compatibilité et de suivre les procédures connexes au moment de l'ouverture de session pour assister à l'assemblée virtuelle.
- Sélectionnez « Je suis un invité » (*I am a guest*) et remplissez le formulaire en ligne.

Pour savoir comment un actionnaire non inscrit (véritable) peut participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à ses actions ordinaires, veuillez vous reporter à la question ci-après « *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit (véritable)?* ».

Si vous éprouvez des difficultés à ouvrir une session pour rejoindre l'assemblée ou toute reprise de l'assemblée, veuillez visiter la page de foire aux questions du site Web de notre fournisseur de services de webdiffusion à l'adresse <https://go.lumiglobal.fr/faq>; vous pourrez alors également utiliser l'assistant virtuel « LumiBot » du fournisseur ou communiquer directement avec lui à support@lumiglobal.com.

Ai-je le droit de voter? Vous avez le droit de voter si vous étiez un porteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2022, date de clôture des registres aux fins de l'assemblée. Chaque actionnaire a droit à une voix pour chaque action ordinaire qu'il détenait à cette date.

Une majorité simple (50 % plus une voix) des voix exprimées en personne ou par procuration à l'assemblée (virtuelle) est nécessaire pour que soient approuvées chacune des questions soumises au vote qui sont décrites aux présentes, à l'exception de la résolution consultative portant sur la rémunération de la haute direction, qui ne lie pas la société. Au 1^{er} mars 2022, il y avait 1 982 824 865 actions ordinaires émises et en circulation.

Quelles sont les questions qui doivent faire l'objet d'un vote? La nomination de l'auditeur; l'élection des administrateurs; et l'approbation d'une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Que faire en cas de modifications? En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si vous assistez à l'assemblée et que vous avez le droit de voter, vous pouvez voter à l'égard de toute modification ou autre question dont est dûment saisie l'assemblée de la façon que vous souhaitez. Si vous exercez vos droits de vote par procuration, les personnes désignées sur le formulaire de procuration auront le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification ou autre question dont est dûment saisie l'assemblée.

Comment puis-je voter? La façon la plus simple de voter est par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à l'assemblée, ou à toute reprise de l'assemblée, en personne (virtuellement). La procédure pour chacun des moyens de voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit de la société (un « actionnaire inscrit ») ou un actionnaire non inscrit (véritable) de la société (un « actionnaire non inscrit (véritable) »).

Comment savoir si je suis un actionnaire inscrit ou non inscrit (véritable)?

- **Actionnaire inscrit :** vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom et que vous avez en votre possession un certificat d'actions ou un avis d'inscription directe attestant votre propriété.
- **Actionnaire non inscrit (véritable) :** vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) si votre courtier en placement, banque, société de fiducie, fiduciaire, prête-nom ou autre intermédiaire (chacun un « intermédiaire ») détient vos actions ordinaires.
- Si vous n'êtes pas sûr d'être un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit (véritable), veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, au numéro sans frais en Amérique du Nord, 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Comment les documents relatifs à l'assemblée seront-ils transmis?

La présente circulaire (et d'autres documents relatifs à l'assemblée, dont les états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant et le rapport de gestion connexe, collectivement, le « rapport annuel ») sera transmise tant aux actionnaires inscrits qu'aux actionnaires non inscrits (véritables) au moyen des procédures de notification et d'accès. Autrement dit, la circulaire et le rapport seront affichés en ligne pour que les actionnaires puissent les consulter par voie électronique. Vous recevrez une enveloppe par la poste contenant une notification (la « notification ») qui décrit les questions qui seront traitées à l'assemblée et qui explique comment accéder à la circulaire et au rapport annuel et les consulter par voie électronique, et comment en demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Tous les documents relatifs à l'assemblée pertinents seront envoyés indirectement aux actionnaires non inscrits (véritables) aux frais de Cenovus.

Les procédures de notification et d'accès sont un moyen économique et écologique de distribuer la circulaire et le rapport annuel, car elles permettent de réduire les frais postaux et d'impression ainsi que notre consommation de papier.

Que faire pour demander une copie papier de la circulaire et des documents de procuration?

Les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits (véritables) peuvent demander une copie

papier de la circulaire et du rapport annuel pendant au plus un an à compter de la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR (sedar.com). Si vous préférez recevoir une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel, veuillez suivre les instructions indiquées dans la notification. La circulaire et le rapport annuel vous seront envoyés sans frais sur demande. Si vous demandez une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Il serait donc avisé de conserver l'original qui vous est envoyé afin de voter.

Cenovus enverra des copies papier de la circulaire et/ou du rapport annuel aux actionnaires ayant fourni des instructions permanentes afin de recevoir des copies papier des documents ou qui ont envoyé une demande à cet effet à Cenovus.

Si vous avez des questions à propos de notre utilisation de la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations et conseiller stratégique pour les actionnaires, **Kingsdale Advisors, par téléphone au 1 866 851-4179 (sans frais en Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com**.

En quoi consiste la transmission électronique?

La transmission électronique est un avis courriel volontaire envoyé aux actionnaires, au lieu qu'il soit envoyé par la poste, lorsque des documents, comme la présente circulaire, notre rapport annuel et nos rapports trimestriels, sont disponibles sur notre site Web. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander d'être avisé par courriel lorsque des documents sont affichés sur notre site Web. La transmission électronique permet de réduire la consommation de papier, notre empreinte sur l'environnement et les coûts.

Quelle est la date limite pour la réception de mon formulaire de procuration ou de mon formulaire d'instructions de vote?

- **Actionnaires inscrits :** Si vous exercez les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires au moyen du formulaire de procuration, Computershare **doit recevoir votre formulaire de procuration rempli au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022** ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise.
- **Actionnaires non inscrits (véritables) :** Votre formulaire d'instructions de vote rempli doit être retourné au plus tard dans les délais indiqués sur le formulaire.

- La date limite pour le dépôt des procurations peut faire l'objet d'une renonciation ou d'une prolongation par le président de l'assemblée à son appréciation et sans préavis.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit? Un actionnaire inscrit peut voter en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- **Vote par Internet :** Allez sur le site indiqué sur le formulaire de procuration et suivez les directives à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui figure sur votre formulaire de procuration.
- **Vote par téléphone :** Appelez au 1 866 732-8683 (numéro sans frais en Amérique du Nord) et suivez les instructions vocales. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui figure sur votre formulaire de procuration. Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les personnes désignées sur votre formulaire de procuration à titre de fondés de pouvoir.
- **Vote par la poste :** Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et retournez-le à Computershare dans l'enveloppe fournie à cette fin.
- **Vote par télécopieur :** Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur à Computershare au 1 866 249-7775 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 416 263-9524 (depuis l'extérieur de l'Amérique du Nord).
- **Pendant l'assemblée virtuelle :** Vous n'avez ni à remplir ni à retourner votre formulaire de procuration. Vous pouvez assister à l'assemblée en visitant le <https://web.lumiagm.com/427952573> au moyen d'un navigateur Web sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur, en sélectionnant « J'ai un numéro de contrôle/nom d'utilisateur » (*I have a Control Number/Username*) et en inscrivant votre numéro de contrôle à 15 chiffres (votre numéro de contrôle figure sur votre formulaire de procuration) et le mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse). Suivez les directives pour accéder à l'assemblée et votez lorsque vous êtes invités à le faire.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit (véritable)?

- Vous recevrez un formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire vous demandant vos instructions de vote avant l'assemblée. Vous devez suivre les instructions à la lettre afin que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés conformément à vos instructions. Veuillez communiquer avec votre intermédiaire si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote.

- **Vote par procuration :** Dans la plupart des cas, un formulaire d'instructions de vote vous permet d'exercer vos droits de vote par procuration en donnant vos instructions de vote par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Si vous avez la possibilité de donner vos instructions de vote par Internet ou par téléphone, allez sur le site Web ou composez le numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui est indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.
- **Vote pendant l'assemblée virtuelle :** Vous pouvez assister et voter à l'assemblée en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote afin de vous nommer fondé de pouvoir et en envoyant votre formulaire d'instructions de vote rempli à l'adresse précisée sur celui-ci avant l'assemblée.

Vous devez également visiter le <https://www.computershare.com/CenovusEnergy> pour inscrire votre nom et votre adresse courriel de façon à ce que, après la date et l'heure limites pour la soumission des procurations, soit 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, advenant toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure de la reprise de l'assemblée, Computershare puisse vous envoyer par courriel un nom d'utilisateur qui sera nécessaire pour ouvrir une session à l'assemblée (avec le mot de passe « **cenovus2022** » – veuillez respecter la casse).

Vous pourrez ensuite assister à l'assemblée en visitant le <https://web.lumiagm.com/427952573> au moyen d'un navigateur Web sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur, en sélectionnant « J'ai un numéro de contrôle/nom d'utilisateur » (*I have a Control Number/Username*) et en inscrivant votre nom d'utilisateur reçu par courriel de Computershare et le mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse). Suivez ensuite les directives pour accéder à l'assemblée et votez lorsque vous êtes invités à le faire.

Les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se sont pas dûment nommés fondés de pouvoir ne pourront pas voter en ligne à l'assemblée virtuelle. Vous pourrez tout de même assister à la webdiffusion en direct de l'assemblée en visitant le <https://web.lumiagm.com/427952573>, en cliquant sur « Je suis un invité » (*I am a guest*) et en remplissant le formulaire.

Comment fonctionne le vote par procuration?

Lorsque vous signez le formulaire de procuration ou le soumettez électroniquement, selon le cas, vous

autorisez la personne désignée, Keith A. MacPhail, président de notre conseil d'administration (le « conseil » ou le « conseil d'administration »), ou, à défaut, Alexander J. Pourbaix, président et chef de la direction et membre de notre conseil, à exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires seront-ils exercés si je vote par procuration?* ci-après.

Vous avez le droit de nommer une autre personne que les administrateurs désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à titre de fondé de pouvoir en suivant les étapes suivantes :

Les étapes qui suivent visent les actionnaires qui souhaitent nommer à titre de fondé de pouvoir des personnes autres que celles nommées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote, ce qui comprend les actionnaires non inscrits (véritables) qui souhaitent se nommer fondés de pouvoir, pour qu'elles assistent, participent et votent à l'assemblée. Afin que vos voix soient comptées, assurez-vous que la personne que vous nommez fondé de pouvoir sait qu'elle a été nommée et prévoit assister à l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent nommer à titre de fondés de pouvoir des personnes autres que celles nommées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote pour qu'elles assistent et participent à l'assemblée et y exercent les droits de vote rattachés à leurs titres DOIVENT soumettre leurs formulaires de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas, nommant ces personnes à titre de fondés de pouvoir ET inscrire ces fondés de pouvoir en ligne, comme il est décrit ci-après. L'inscription de votre fondé de pouvoir est une étape supplémentaire qui doit être faite APRÈS la soumission de votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir, il ne recevra pas le nom d'utilisateur nécessaire pour voter à l'assemblée.

Étape 1: Soumettez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote: Pour nommer une personne autre que les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote à titre de fondé de pouvoir, inscrivez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote (si vous y êtes autorisé) et suivez les directives relatives à la soumission de votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Vous devez effectuer cette étape avant

d'inscrire le fondé de pouvoir, l'inscription étant une étape supplémentaire que vous devez effectuer après avoir soumis votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous souhaitez voter à l'assemblée, vous devez inscrire votre propre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote qui vous est envoyé par votre intermédiaire, suivez toutes les directives applicables fournies par votre intermédiaire ET inscrivez-vous à titre de fondé de pouvoir, comme il est expliqué ci-après à l'étape 2, au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, advenant toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure de la reprise de l'assemblée. Ce faisant, vous donnez la directive à votre intermédiaire de vous nommer fondé de pouvoir. Il est important que vous respectiez les directives de votre intermédiaire relatives à la signature et à la transmission de votre formulaire d'instructions de vote. Veuillez également vous reporter aux directives supplémentaires qui figurent ci-dessus à la rubrique *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit (véritable)?*.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) situé aux États-Unis et que vous souhaitez voter à l'assemblée ou, si vous y êtes autorisé, nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir, en plus des étapes décrites précédemment à la rubrique *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit (véritable)?*, vous devez obtenir une procuration réglementaire valide de votre intermédiaire. Suivez les directives de votre intermédiaire incluses avec la procuration réglementaire qui vous est envoyée ou communiquez avec votre intermédiaire pour obtenir une procuration réglementaire si vous n'en avez pas reçu. Après avoir obtenu une procuration réglementaire valide de votre intermédiaire, vous devez la soumettre à Computershare. Les demandes d'inscription d'actionnaires non inscrits (véritables) situés aux États-Unis qui souhaitent voter à l'assemblée ou, s'ils y sont autorisés, nommer des tiers à titre de fondés de pouvoir doivent être envoyées par courriel à l'adresse uslegalproxy@computershare.com ou par messenger à Services aux investisseurs Computershare Inc., à l'attention de : Proxy Department, 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1. Dans les deux cas, l'envoi doit porter la mention « Procuration réglementaire » et être reçu avant 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 (ou, advenant toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement, au moins 48 heures

(à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure de la reprise de l'assemblée).

Étape 2 : Inscrivez votre fondé de pouvoir : Pour inscrire un tiers à titre de fondé de pouvoir, vous devez visiter le <https://www.computershare.com/CenovusEnergy> avant 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, advenant toute reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure de la reprise de l'assemblée, et fournir à Computershare les coordonnées requises du fondé de pouvoir de façon à ce que Computershare puisse envoyer au fondé de pouvoir un nom d'utilisateur par courriel. **Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront pas voter à l'assemblée, mais pourront y participer en tant qu'invités.**

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, au numéro sans frais en Amérique du Nord, 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires seront-ils exercés si je vote par procuration? Vous pouvez :

- choisir d'exercer votre vote « pour » ou de vous abstenir de voter (« abstention ») à l'égard de l'élection de chacune des personnes candidates à l'élection à titre d'administrateurs et de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur;
- choisir de voter « pour » ou « contre » la résolution consultative non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés ou feront l'objet d'une abstention conformément à vos instructions; toutefois, si vous retournez votre formulaire de procuration, sans indiquer comment vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires et ne nommez pas une personne autre que les administrateurs dont le nom figure sur le formulaire de procuration, votre vote sera exercé **POUR** l'élection de chaque personne candidate à l'élection à titre d'administrateur, **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre

d'auditeur et **POUR** notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Si vous nommez une autre personne que les administrateurs à titre de fondé de pouvoir et que vous ne précisez pas comment vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés, votre fondé de pouvoir les exercera comme bon lui semble sur chaque point de l'ordre du jour à l'assemblée.

Puis-je modifier ou révoquer mon vote?

Les *actionnaires inscrits* peuvent modifier un vote par procuration déjà présenté :

- en remplissant un formulaire de procuration qui porte une date ultérieure à celle de la procuration déjà présentée, à la condition que Computershare reçoive le nouveau formulaire au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 25 avril 2022 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise; ou
- en assistant à l'assemblée et en suivant les directives sous la rubrique *Comment puis-je assister à l'assemblée virtuelle* qui précède et en exerçant les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires pendant la période prévue.

Les *actionnaires inscrits* peuvent révoquer un vote par procuration déjà présenté :

- en transmettant un avis de révocation écrit à l'attention de notre secrétaire général (Corporate Secretary), à Cenovus Energy Inc., 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5, de façon à ce qu'il lui parvienne au plus tard à la fermeture des bureaux (heure de Calgary) le 26 avril 2022 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, le jour ouvrable précédant immédiatement le jour de la reprise;
- en transmettant un avis de révocation écrit au président de l'assemblée le jour de l'assemblée, mais avant le début de celle-ci, ou le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre façon autorisée en droit.

Les *actionnaires non inscrits (véritables)* peuvent modifier ou révoquer un vote en avisant leur intermédiaire conformément aux instructions de ce dernier.

1. ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de l'auditeur connexe se trouvent dans notre rapport annuel de 2021 qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

2. NOMINATION DE L'AUDITEUR

Le conseil d'administration de Cenovus recommande, à l'unanimité, que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, de Calgary, en Alberta, soit nommée auditeur de Cenovus pour un mandat prenant fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommée pour la première fois à titre d'auditeur le 30 novembre 2009. Le tableau suivant présente de l'information sur les honoraires que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturés à Cenovus pour les services professionnels rendus au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

(en milliers de \$)	2021	2020
Honoraires d'audit	2 974	2 598
Honoraires liés à l'audit	212	382
Honoraires en fiscalité	946	128
Tous les autres honoraires	26	46
Total :	4 158	3 154

Les honoraires d'audit représentent l'ensemble des honoraires facturés pour l'audit des états financiers annuels de la société ou des services qui sont normalement fournis relativement aux dépôts ou aux missions prévus par les lois et la réglementation.

Les honoraires liés à l'audit représentent l'ensemble des honoraires facturés pour les missions de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à la réalisation de l'audit ou de l'examen des états financiers de la société et qui ne sont pas comptabilisés dans les honoraires d'audit. Les services de cette catégorie comprennent les services liés à l'audit relativement aux prospectus de Cenovus ainsi que les droits de participation prélevés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Les honoraires afférents à l'acquisition ou au dessaisissement d'actifs sont également inclus dans les honoraires liés à l'audit.

Les honoraires en fiscalité représentent l'ensemble des honoraires facturés pour la conformité fiscale, les conseils en fiscalité et les services fiscaux d'expatriation.

Tous les autres honoraires comprennent les honoraires facturés pour l'examen des dépôts exigés par la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif et les services de conseils relativement à la planification des ressources de l'entreprise.

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de Cenovus.

Pour connaître la procédure de gouvernance applicable à notre auditeur, y compris la rotation de l'associé d'audit, veuillez vous reporter à l'Annexe B – Gouvernance – Comité d'audit de la présente circulaire.

3. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de Cenovus prévoient un minimum de trois et un maximum de 17 administrateurs. Il y a actuellement 12 administrateurs.

Conformément à nos règlements, le conseil d'administration a décidé que 12 administrateurs seront élus à l'assemblée. Les actionnaires seront priés à l'assemblée d'élire, individuellement, à titre d'administrateurs chacun des candidats énumérés ci-après.

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| 1. Keith M. Casey | 7. Richard J. Marcogliese |
| 2. Canning K.N. Fok | 8. Claude Mongeau |
| 3. Jane E. Kinney | 9. Alexander J. Pourbaix |
| 4. Harold N. Kvisle | 10. Wayne E. Shaw |
| 5. Eva L. Kwok | 11. Frank J. Sixt |
| 6. Keith A. MacPhail | 12. Rhonda I. Zygocki |

Tous les candidats proposés ont été dûment élus administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 12 mai 2021. Chaque administrateur élu à l'assemblée restera en poste jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société, à moins qu'il ne quitte son poste avant.

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'élection de chaque candidat dont le nom figure ci-après à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs – Candidats à l'élection*.

Politique sur le vote majoritaire

Selon notre *politique sur la procédure de vote visant les administrateurs* (la « politique sur le vote majoritaire »), dans le cas d'une élection incontestée des administrateurs, si un candidat ne reçoit pas

plus de voix « en sa faveur » que de voix d'« abstention » quant à son élection, il est réputé ne pas avoir reçu l'appui des actionnaires même s'il a été dûment élu. Si ce candidat est un membre du conseil qui se présente pour être réélu, la politique sur le vote majoritaire exige que l'administrateur en question remette immédiatement sa démission au conseil, qui prend effet dès que le conseil l'accepte. Le comité de gouvernance étudiera sans délai la démission et fera une recommandation au conseil sur la façon de procéder. Le conseil, en l'absence de circonstances exceptionnelles, acceptera la démission tout en s'assurant d'une transition ordonnée. L'administrateur ne participera à aucune délibération du conseil ou de comité du conseil portant sur l'offre de démission. Le conseil prendra sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un délai de 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires concernée. Cenovus publiera sans délai un communiqué de presse concernant la décision du conseil. Si le conseil décide de ne pas accepter une démission, le communiqué contiendra un exposé des motifs de cette décision. Le conseil peut combler la vacance en conformité avec les règlements de Cenovus et le droit des sociétés par actions applicable. Les actionnaires doivent noter qu'en raison de la politique sur le vote majoritaire, un vote « d'abstention » a en réalité le même effet qu'un vote contre un candidat à titre d'administrateur à l'occasion d'une élection incontestée. Il est possible de consulter la politique sur le vote majoritaire sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Cette politique ne s'applique pas en cas de courses aux procurations relativement à l'élection des administrateurs.

4. VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Contexte

Le conseil croit que les actionnaires devraient avoir la possibilité de recevoir de l'information pour les aider à comprendre les objectifs, la ligne de conduite et les principes utilisés à l'égard de la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction. En 2010, le conseil a adopté une *politique sur le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction* (la « politique de droit de regard des actionnaires sur la rémunération »), dont un exemplaire peut être consulté sur notre site Web à cenovus.com.

Cette politique exige la tenue d'un vote consultatif annuel non obligatoire sur la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction, appelé communément le vote consultatif sur le « droit de regard sur la rémunération ». L'objectif de ce vote consultatif est de rendre imputable le conseil

envers les actionnaires de Cenovus des décisions qu'il a prises à l'égard de la rémunération en donnant aux actionnaires une occasion officielle de formuler des commentaires sur les objectifs déclarés des plans de rémunération de la haute direction et sur les plans eux-mêmes. En 2021, 97,82 % des votes ont été exercés en faveur de la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires seront priés de voter sur une base consultative sur l'acceptation de la démarche de Cenovus à l'égard de la rémunération de la haute direction présentée à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire. Les actionnaires devraient examiner avec soin les renseignements de cette rubrique avant de voter sur la question. La rubrique *Analyse de la rémunération* expose notre ligne de conduite en matière de rémunération, les objectifs des différents éléments de nos programmes de rémunération et la façon dont le conseil évalue le rendement et prend ses décisions au sujet des questions de rémunération. Elle explique comment nos programmes de rémunération sont axés sur une culture de rémunération fondée sur le rendement et correspondent à la stratégie d'expansion à long terme de l'entreprise dans l'intérêt de nos actionnaires.

Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lieront pas le conseil. Toutefois, pour évaluer à l'avenir les politiques, procédures et décisions portant sur la rémunération de la haute direction, le conseil tiendra compte des résultats du vote dans la mesure nécessaire. La société communiquera les résultats du vote consultatif des actionnaires dans le cadre de son rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée.

Si la résolution consultative n'est pas approuvée à la majorité des voix exprimées à l'assemblée, le conseil consultera ses actionnaires (particulièrement ceux qui, à sa connaissance, ont voté contre la résolution consultative) afin de comprendre leurs préoccupations et examinera la démarche du conseil en matière de rémunération à la lumière de ces préoccupations. Les résultats de l'examen du conseil, au besoin, feront l'objet d'un exposé dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société à l'égard de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus qui aura lieu en 2023. Les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil afin d'exposer leurs préoccupations précises, conformément à la *politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation* (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance - Notre engagement envers les actionnaires*).

Résolution consultative

Le texte de la résolution consultative, sous réserve des modifications ou des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est reproduit ci-après :

« IL EST RÉSOLU QUE, SUR UNE BASE CONSULTATIVE ET SANS POUR AUTANT ATTÉNUER LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de Cenovus Energy Inc. (la « société »), les actionnaires acceptent la démarche

de la société en matière de rémunération de la haute direction qui est décrite à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations de la société datée du 1^{er} mars 2022 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022. »

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la résolution consultative.

CANDIDATS À L'ÉLECTION

Keith M. Casey



Administrateur depuis avril 2020
 Indépendant
Âge : 55
 San Antonio (Texas) États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 15 000
 UAD²⁾ : 51 672
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 6,6x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Raffinage
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé
- Cybersécurité

M. Casey est chef de la direction de Pin Oak Group, LLC, société fermée de services intermédiaires, depuis février 2022. Il a été chef de la direction de Tatanka Midstream LLC, société fermée de services intermédiaires, de mars 2020 à janvier 2022 et, auparavant, il a travaillé pendant cinq ans auprès de Andeavor Corporation (« Andeavor »), anciennement désignée Tesoro Corporation, une société pétrolière intégrée de commercialisation, de raffinage et de logistique. M. Casey a été vice-président directeur, Activités commerciales et chaîne de valeur, d'Andeavor d'août 2016 à octobre 2018 et était responsable de la supervision de la chaîne de valeur commerciale intégrée axée sur la maximisation de la base d'actifs d'Andeavor au moyen de ses actifs de raffinage, d'infrastructures et d'activités intermédiaires. Auparavant, M. Casey a été vice-président directeur, Exploitation, d'Andeavor de mai 2014 à août 2016 et vice-président principal, Stratégie et développement des affaires, d'Andeavor d'avril 2013 à mai 2014.

Avant de se joindre à Andeavor, M. Casey a été vice-président chez BP Products North America Inc., de 2006 à 2013. Il travaille dans le secteur du raffinage depuis 1998 et a auparavant exercé des fonctions de leadership et d'exploitation au sein de Praxair Incorporated et de Union Carbide Corp.

M. Casey a été administrateur d'Andeavor Logistics LP, auparavant Tesoro Logistics LP, société ouverte de services intermédiaires, d'avril 2014 à avril 2015 et a agi à titre d'administrateur pour un certain nombre de sociétés fermées de services intermédiaires.

M. Casey est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en métallurgie et en génie des matériaux de la California Polytechnic State University, de San Luis Obispo.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	7 sur 7	100 %
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ⁴⁾	5 sur 5	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 629 920 383	98,97
Abstentions de vote :	16 903 774	1,03
Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse	
Aucun		

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Canning K.N. Fok

**Administrateur depuis**janvier 2021
Indépendant⁵⁾**Age :** 70

Région administrative spéciale de Hong Kong

Actionnariat :Actions ordinaires¹⁾ : 200 334UAD²⁾ : 25 342

Respecte les exigences : Oui

Multiple de l'actionnariat : 23,4x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé
- Cybersécurité

M. Fok est administrateur membre de la direction et codirecteur général de groupe de CK Hutchison Holdings Limited, société ouverte de télécommunications, d'infrastructures, de vente au détail et de services portuaires et services connexes; président du conseil et administration : de Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings Limited, exploitant de services de télécommunications coté en bourse; de Hutchison Telecommunications (Australia) Limited, fournisseur de services de télécommunications coté en bourse; de Hutchison Port Holdings Management Pte. Limited, à titre de fiduciaire-gestionnaire de Hutchison Port Holdings Trust, gestionnaire d'une fiducie commerciale de port à conteneurs cotée en bourse; de Power Assets Holdings Limited, investisseur mondial en énergie coté en bourse; de TPG Telecom Limited, fournisseur de services de télécommunications coté en bourse; de HK Electric Investments Manager Limited, à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, gestionnaire d'une fiducie axée sur le secteur de l'énergie cotée en bourse; et de HK Electric Investments Limited, fiducie axée sur le secteur de l'énergie cotée en bourse. M. Fok est vice-président du conseil et administrateur membre de la direction de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures, et président adjoint du conseil des commissaires de PT Indosat Tbk, fournisseur de services de télécommunications coté en bourse. M. Fok était coprésident du conseil de Husky, ancienne société ouverte internationale intégrée d'énergie acquise par la société le 1^{er} janvier 2021, d'août 2000 au 31 décembre 2020, et il a été administrateur de Husky jusqu'en mars 2021, avant la fusion de Husky avec la société.

M. Fok est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université St. John's, au Minnesota, et d'un diplôme en gestion financière de l'Université de Nouvelle-Angleterre, en Australie. Il est membre et Fellow de Chartered Accountants Australia and New Zealand.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	4 sur 5 ⁶⁾	80 % ⁶⁾
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	0 sur 2 ⁷⁾	0 % ⁷⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 234 968 826	74,99
Abstentions de vote :	411 855 331	25,01

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes ⁸⁾	Bourse
CK Hutchison Holdings Limited	SEHK
CK Infrastructure Holdings Limited (président adjoint du conseil)	SEHK
HK Electric Investments Limited (président du conseil) Comité de rémunération	SEHK
Hutchison Port Holdings Management Pte. Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de Hutchison Port Holdings Trust (président du conseil) Comité de rémunération	SGX
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited (président du conseil) Comité de rémunération, de mise en candidature et de rémunération (président)	ASX
Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings Limited (président du conseil) Comité de mise en candidature Comité de la rémunération	SEHK
Power Assets Holdings Limited (président du conseil) Comité de la rémunération	SEHK
TPG Telecom Limited (président du conseil)	ASX
PT Indosat Tbk (président adjoint du conseil des commissaires)	IDX

Jane E. Kinney



Administratrice depuis avril 2019
Indépendante
Âge : 64
Toronto (Ontario) Canada

Actionnariat :
Actions ordinaires¹⁾ : 4 200
UAD²⁾ : 70 969
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 7,4x

Compétences et expérience :

- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé
- Cybersécurité

M^{me} Kinney est administratrice d'Intact Corporation financière, compagnie d'assurances ouverte, et administratrice et présidente du conseil de Nautilus Indemnity Holdings Limited, compagnie d'assurances privée. Elle est une directrice d'entreprise chevronnée qui compte plus de 30 années d'expérience en prestation de services consultatifs aux institutions financières mondiales et qui possède une vaste expérience en gestion de risques d'entreprise, en conformité réglementaire, en gestion des risques associés à la cybersécurité et aux technologies de l'information, en transformation numérique et en relations avec les parties prenantes. M^{me} Kinney a travaillé pendant 25 ans au sein de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Canada (« Deloitte ») et en est devenue associée en 1997. Elle a été nommée vice-présidente du conseil et membre de l'équipe de direction de Deloitte en juin 2010 et a exercé ces fonctions jusqu'à son départ en juin 2019. Au cours de sa carrière chez Deloitte, elle a également occupé les postes d'associée directrice canadienne du groupe Gestion des risques et de la qualité de mai 2010 à juin 2015, de chef de la gestion des risques à l'échelle mondiale de juin 2010 à mai 2012 et de directrice du groupe de pratique réglementaire et de gestion des risques de juin 1999 à mai 2010. Elle a également été chargée de cours à l'Université du Manitoba, à l'Université Dalhousie et à l'Université Saint Mary's.

Elle est vice-présidente du conseil de l'Institut Périmètre de physique théorique et présidente du conseil des parrains de l'Alzheimer Society of Toronto. M^{me} Kinney a été présidente du conseil de Toronto Finance International et membre du conseil d'administration de la Women's College Hospital Foundation.

M^{me} Kinney est une chef de file dans sa profession et est Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario. Elle est titulaire d'un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo. En 2013, elle s'est vu décerner la médaille de réussite des diplômés en mathématiques (Math Alumni Achievement Medal) de l'Université de Waterloo et, en 2014, elle a été reconnue comme l'une des Canadiennes les plus influentes par le Women's Executive Network.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ⁴⁾	5 sur 5	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 633 018 059	99,16
Abstentions de vote :	13 806 098	0,84

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Intact Corporation financière	TSX
Comité d'audit (présidente)	
Comité de gouvernance d'entreprise et d'examen de la conformité	

Harold (Hal) N. Kvisle

Administrateur depuis avril 2018
Indépendant
Âge : 69
Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :
Actions ordinaires¹⁾ : 149 000
UAD²⁾ : 92 877
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 23,2x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M. Kvisle est administrateur et président du conseil d'ARC Resources Ltd., société ouverte pétrolière et gazière; et administrateur et président du conseil de Finning International Inc., société ouverte d'équipement lourd. Il a été administrateur de Cona Resources Ltd. (« Cona »), société ouverte de pétrole lourd, de novembre 2011 à mai 2018, son mandat ayant pris fin à l'acquisition de Cona par Waterous Energy Fund (le 22 mai 2018); et président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc. (« Talisman »), société ouverte pétrolière et gazière, de septembre 2012 à mai 2015, et administrateur de cette dernière de mai 2010 à mai 2015. De 2001 à 2010, M. Kvisle a été président et chef de la direction de TransCanada Corporation, maintenant désignée Corporation TC Énergie (« TC Énergie »), société ouverte de production d'électricité et de pipelines. Avant d'entrer au service de TC Énergie en 1999, il a été président de Fletcher Challenge Energy Canada Inc. Auparavant, il a occupé des postes en ingénierie, en finances et en gestion au sein de Dome Petroleum Limited. M. Kvisle travaille dans le secteur pétrolier et gazier depuis 1975 et dans les secteurs des services publics et de l'électricité depuis 1999.

M. Kvisle est administrateur du Business Council of Alberta et il en a été le président fondateur jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Il est également l'ancien président du conseil de la Interstate Natural Gas Association of America, l'ancien président du conseil des gouverneurs du Mount Royal College et l'ancien président du conseil de Conservation de la nature Canada.

M. Kvisle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie de l'Université de l'Alberta, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary, d'un doctorat honorifique en droit de l'Université Mount Royal et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary. En 2021, M. Kvisle a obtenu la désignation de Fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité de gouvernance ⁹⁾ (président)	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	7 sur 7	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 319 701 189	80,14
Abstentions de vote :	327 122 969	19,86

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
ARC Resources Ltd. (président du conseil)	TSX
Finning International Inc. (président du conseil)	TSX

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Eva L. Kwok



Administratrice depuis
 janvier 2021
 Indépendante
Âge : 79
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 10 012
 UAD²⁾ : 29 929
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 3,9x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M^{me} Kwok est présidente du conseil, administratrice et chef de la direction d'Amara Holdings Inc., société de portefeuille de placements fermée. Elle est également administratrice de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., société ouverte exerçant des activités liées à l'agriculture, à la pharmaceutique et au nutraceutique; et de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures. M^{me} Kwok a été administratrice de Husky, société d'énergie intégrée internationale, d'août 2000 à mars 2021, avant la fusion de Husky avec Cenovus.

M^{me} Kwok est également administratrice de la Li Ka Shing (Canada) Foundation. Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'Université de Londres et s'est vu décerner un doctorat honorifique en droit de l'Université Royal Roads, de la Colombie-Britannique.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité de gouvernance ⁹⁾	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	7 sur 7	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 630 748 431	99,02
Abstentions de vote :	16 075 726	0,98

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
CK Infrastructure Holdings Limited Comité de mise en candidature (présidente)	SEHK
CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc. Comité de la rémunération (présidente)	SEHK

Keith A. MacPhail



Administrateur depuis avril 2018

Indépendant

Âge : 64

Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 616 000

UAD²⁾ : 106 687

Respecte les exigences : Oui

Multiple de l'actionnariat : 42,5x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Commercialisation et transport
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M. MacPhail est administrateur de NuVista Energy Ltd. (« NuVista »), société ouverte pétrolière et gazière. M. MacPhail a été président du conseil de NuVista de juillet 2003 à mai 2020. Il a également été administrateur de Bonavista Energy Corporation, auparavant Bonavista Petroleum Ltd. (« Bonavista »), de novembre 1997 à août 2020 et en a été président du conseil de mars 2012 à août 2020, président du conseil membre de la direction de 2012 à 2018, président du conseil et chef de la direction de 2008 à 2012 et président et chef de la direction de 1997 à 2008. Avant d'entrer au service de Bonavista en 1997, M. MacPhail a gravi les échelons de la direction au sein de Canadian Natural Resources Limited (« CNRL ») jusqu'à en devenir vice-président directeur et chef de l'exploitation. Il a également été administrateur de CNRL d'octobre 1993 à mai 2015. Auparavant, il a occupé le poste de directeur de la production chez Poco Petroleum Ltd.

M. MacPhail est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec distinction) en génie pétrolier du College of Mineral Science du Montana et est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists de l'Alberta. M. MacPhail a été nommé Membre de l'Ordre du Canada le 27 juin 2019.

Conseil et comités du conseil ¹⁰⁾	Présence aux réunions en 2021	
Conseil (président)		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité de gouvernance ⁹⁾	5 sur 5	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 589 161 565	96,50
Abstentions de vote :	57 662 592	3,50

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
NuVista Energy Ltd.	TSX
Comité de la rémunération et de gouvernance (président)	
Comité des réserves	

Richard J. Marcogliese



Administrateur depuis avril 2016
Indépendant
Âge : 69
Alamo (Californie) États-Unis

Actionnariat :
Actions ordinaires¹⁾ : 65 000
UAD²⁾ : 127 483
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 18,3x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Raffinage
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M. Marcogliese est directeur de iRefine, LLC, société fermée de consultation en raffinage de pétrole; et administrateur de Delek US Holdings, Inc., société ouverte d'énergie en aval. Il a été conseiller de haute direction de Pilko & Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie, de juin 2011 à décembre 2019; conseiller en exploitation auprès de NTR Partners III LLC, société fermée de placement, d'octobre 2013 à décembre 2017; et de septembre 2012 à janvier 2016, conseiller en exploitation auprès du chef de la direction de Philadelphia Energy Solutions, un partenariat entre The Carlyle Group et une filiale de Energy Transfer Partners, L.P. qui exploitait une installation de raffinage de pétrole sur le littoral est des États-Unis. Au cours de sa carrière de plus de 40 ans dans le secteur du raffinage américain, il a également travaillé pendant plus de 25 ans auprès d'Exxon Mobil Corporation (« Exxon »). En 2000, il est entré au service de Valero Energy Corporation (« Valero »), société ouverte internationale de fabrication et de commercialisation de carburants de transport, de produits pétrochimiques et d'électricité, par suite d'une acquisition d'Exxon, et a ensuite assuré la transition organisationnelle du modèle de grande société pétrolière intégrée au modèle d'entreprise indépendante de Valero. M. Marcogliese a occupé des postes de direction de plus en plus importants au sein de Valero, dont ceux de vice-président principal de la planification stratégique en 2001, de vice-président principal des activités de raffinage d'octobre 2001 à novembre 2005 et de vice-président directeur de l'exploitation de décembre 2005 à octobre 2007. Il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Valero d'octobre 2007 à décembre 2010, et il était alors responsable de l'exploitation du système de raffinage en Amérique du Nord de Valero, qui traitait trois millions de barils de pétrole par jour.

M. Marcogliese est un ancien président du conseil de la Western States Petroleum Association et il est titulaire d'un diplôme en génie chimique de la School of Engineering and Science de l'Université New York.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ⁴⁾ (président)	5 sur 5	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 578 975 905	95,88
Abstentions de vote :	67 816 872	4,12

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Delek US Holdings, Inc.	NYSE
Comité d'audit	
Comité de la rémunération	
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité (président)	

Claude Mongeau



Administrateur depuis
décembre 2016
Indépendant
Âge : 60
Montréal (Québec) Canada

Actionnariat :
Actions ordinaires¹⁾ : 339 495
UAD²⁾ : 128 735
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 41,9x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M. Mongeau est administrateur de La Banque Toronto-Dominion, institution financière internationale, et de Norfolk Southern Corporation, société ouverte de transport ferroviaire nord-américaine. Il a été administrateur de TELUS Corporation, société ouverte de télécommunications, de mai 2017 à août 2019. Il a également siégé au conseil de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), société ouverte ferroviaire et de transport, d'octobre 2009 à juillet 2016, dont il a été président et chef de la direction de janvier 2010 à juin 2016. Pendant son mandat au CN, il a été vice-président directeur et chef des finances d'octobre 2000 à décembre 2009, ayant gravi les échelons depuis son entrée dans l'entreprise en 1994 en occupant, entre autres, les postes de vice-président de la planification stratégique et financière et de vice-président adjoint du développement corporatif. Avant de travailler pour le CN, M. Mongeau a été directeur, Expansion de l'entreprise d'Imasco Inc., de 1993 à 1994, associé du Groupe Secor Inc., société d'expertise-conseil en gestion établie à Montréal qui offre des conseils stratégiques aux sociétés canadiennes d'envergure, de 1989 à 1993, et conseiller auprès de Bain & Company de 1988 à 1989. M. Mongeau a aussi été administrateur du Groupe SNC-Lavalin inc. d'août 2003 à mai 2015 et administrateur de Corporation Nortel Networks et de Corporation Nortel Networks Limitée de juin 2006 à août 2009.

M. Mongeau a été président du conseil de l'Association des chemins de fer du Canada. Il a été classé au palmarès *Top 40 under 40* du Canada en 1997 et a été choisi comme directeur financier canadien de l'année en 2005 par un comité indépendant de dirigeants d'entreprises canadiennes influents. M. Mongeau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et a reçu des doctorats honorifiques de l'Université St. Mary's et de l'Université Windsor.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité d'audit (président)	5 sur 5	100 %
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ⁴⁾	5 sur 5	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 633 092 303	99,17
Abstentions de vote :	13 731 854	0,83

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Norfolk Southern Corporation Comité de la rémunération Comité de la gestion des risques et des finances Comité de la sécurité	NYSE
La Banque Toronto-Dominion Comité d'audit	TSX, NYSE

Alexander J. Pourbaix



Administrateur depuis

novembre 2017
Non indépendant, membre de la direction¹¹⁾

Âge : 56
Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾¹²⁾ : 797 287
UAD²⁾ : 75 171
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 15,78x¹³⁾

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Sécurité, environnement et santé

M. Pourbaix est président et chef de la direction de Cenovus depuis novembre 2017. Avant de prendre la direction de Cenovus, M. Pourbaix a travaillé pendant 27 ans au sein de TC Énergie et des membres de son groupe, y occupant de nombreux rôles de direction, dont celui de chef de l'exploitation d'octobre 2015 à avril 2017, période durant laquelle il était responsable des activités commerciales de TC Énergie et de la supervision des activités et des projets d'infrastructures énergétiques importants. Avant d'occuper le poste de chef de l'exploitation, M. Pourbaix a gravi les échelons au sein de TC Énergie, y occupant, entre autres, les postes de vice-président directeur et président du développement de mars 2014 à septembre 2015, son mandat étant alors d'assurer la direction et l'exécution de l'ensemble des initiatives de croissance de TC Énergie; de président des pipelines d'énergie et de pétrole, de juillet 2010 à février 2014; et de président de l'énergie de juillet 2006 à juin 2010. Au cours de son mandat chez TC Énergie, il a accumulé une expérience considérable en stratégie d'entreprise, en développement commercial, en fusions, acquisitions et dessaisissements et en relations avec les parties prenantes. M. Pourbaix a été nommé administrateur de Canadian Utilities Limited, société ouverte mondiale diversifiée d'infrastructures d'énergie, le 1^{er} novembre 2019 et il a été administrateur de Trican Well Service Ltd., fournisseur coté en bourse de services pétroliers, de mai 2012 au 31 décembre 2019.

M. Pourbaix est président du conseil des gouverneurs de l'Université Mount Royal, ancien président du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, administrateur du Conseil canadien des affaires et membre du Business Council of Alberta et il a été président du conseil d'administration de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta.

Conseil et comités du conseil ¹⁴⁾	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 632 905 234	99,16
Abstentions de vote :	13 915 002	0,84

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Canadian Utilities Limited	TSX
Conseil d'opérations stratégiques	

Wayne E. Shaw**Administrateur depuis**

janvier 2021

Indépendant

Âge : 77

Toronto (Ontario) Canada

Actionnariat :Actions ordinaires¹⁾ : 12 821UAD²⁾ : 25 342

Respecte les exigences : Oui

Multiple de l'actionnariat : 3,8x

Compétences et expérience :

- Planification stratégique et exécution
- Gestion des risques
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M. Shaw est président de G.E. Shaw Investments Limited, société de portefeuille de placements fermée, depuis 2012, et il siège au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés fermées. M. Shaw a été administrateur de Husky, société d'énergie intégrée internationale, d'août 2000 à mars 2021, avant la fusion de Husky avec Cenovus. Avant de prendre sa retraite en avril 2013, il était associé principal du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

M. Shaw est également administrateur de la Li Ka Shing (Canada) Foundation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta. M. Shaw est membre du Barreau de l'Ontario.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ⁴⁾	5 sur 5	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 634 382 317	99,24
Abstentions de vote :	12 440 494	0,76

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Aucun	

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Frank J. Sixt



Administrateur depuis

janvier 2021
Indépendant⁵⁾

Âge : 70
Région administrative spéciale de Hong Kong

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 55 064
UAD²⁾ : 29 643
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 8,6x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé
- Cybersécurité

M. Sixt est administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint de CK Hutchison Holdings Limited, société ouverte de télécommunications, d'infrastructures, de vente au détail et de services portuaires et services connexes. M. Sixt est également président du conseil d'administration non membre de la direction de TOM Group Limited, société ouverte de médias et de technologie; administrateur membre de la direction de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures; administrateur non membre de la direction de TPG Telecom Limited et administrateur de Hutchison Telecommunications (Australia) Limited (« HTAL »), deux sociétés ouvertes de prestations de services de télécommunications; et administrateur remplaçant d'un administrateur de HTAL, de HK Electric Investments Manager Limited, à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, gestionnaire d'une fiducie axée sur le secteur de l'énergie cotée en bourse; et de HK Electric Investments Limited, fiducie axée sur le secteur de l'énergie cotée en bourse. En outre, M. Sixt est membre du conseil des commissaires de PT Indosat Tbk, fournisseur de services de télécommunications coté en bourse. Il a été administrateur de Husky (ancienne société ouverte internationale intégrée d'énergie acquise par la société le 1^{er} janvier 2021) d'août 2000 à mars 2021, avant la fusion de Husky avec la société.

M. Sixt est administrateur de la Li Ka Shing (Canada) Foundation et administrateur de la Li Ka Shing Foundation Limited. Il est titulaire d'une maîtrise ès arts de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal. Il est membre des Barreaux des provinces de Québec et d'Ontario, au Canada.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	3 sur 4 ¹⁵⁾	75 % ¹⁵⁾
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité de gouvernance ⁹⁾	5 sur 5	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 281 126 425	77,79
Abstentions de vote :	365 697 732	22,21

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes ⁸⁾	Bourse
CK Hutchison Holdings Limited Comité de durabilité (président)	SEHK
CK Infrastructure Holdings Limited	SEHK
HK Electric Investments Limited	SEHK
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited	SEHK
TOM Group Limited (président du conseil) Comité de mise en candidature Comité de la rémunération	SEHK
TPG Telecom Limited Comité de mise en candidature, de la rémunération et de gouvernance Comité d'audit et des risques	SEHK
PT Indosat Tbk	IDK

Rhonda I. Zygocki

Administratrice depuis avril 2016
 Indépendante
Âge : 64
 Friday Harbor (Washington)
 États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 40 034
 UAD²⁾ : 128 191
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 15,8x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

M^{me} Zygocki a travaillé pendant 34 ans auprès de Chevron Corporation (« Chevron »), société ouverte intégrée d'énergie, où elle a notamment été vice-présidente directrice des politiques et de la planification de mars 2011 à sa retraite en février 2015. À ce titre, elle était responsable des services fonctionnels généraux de la société, supervisant la planification et la stratégie, les politiques, les affaires gouvernementales et publiques, les questions de santé, d'environnement et de sécurité et les projets immobiliers et technologiques, et elle a été secrétaire du comité des politiques publiques du conseil d'administration. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de haute direction et de cadre supérieur dans les domaines des activités internationales, des affaires publiques, de la planification stratégique, des politiques, des affaires gouvernementales et de la santé, de l'environnement et de la sécurité, dont celui de vice-présidente des politiques et des affaires publiques et gouvernementales de mai 2007 à mars 2011 et de vice-présidente de la santé, de l'environnement et de la sécurité d'avril 2003 à mai 2007. Au cours de son mandat auprès de Chevron, M^{me} Zygocki a représenté Chevron dans le cadre de divers engagements externes hautement médiatisés portant sur divers sujets, dont la politique relative au changement climatique, le développement responsable, les gaz de schiste et la fracturation hydraulique, la réduction du torchage de gaz à l'échelle mondiale, la politique énergétique, la responsabilité d'entreprise, les partenariats public-privé, le développement en Afrique et la lutte contre le VIH/SIDA.

Elle est une ancienne membre du comité consultatif du Woodrow Wilson International Center of Scholars Canada Institute et ancienne présidente du comité de direction de la International Association of Oil and Gas Producers. M^{me} Zygocki est titulaire d'un baccalauréat en génie civil de l'Université Memorial de Terre-Neuve. En 2014, elle a été nommée au palmarès *Top 50 Most Powerful Women in Oil and Gas* (50 femmes les plus influentes du secteur pétrolier et gazier) par le National Diversity Council. En 2015, M^{me} Zygocki s'est vu décerner le *Award for Leadership Development* (prix du développement du leadership) de la section régionale Washington, D.C. de la Society of International Development.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions en 2021	
Conseil		
Réunions ordinaires planifiées	5 sur 5	100 %
Réunions spéciales ³⁾	4 sur 4	100 %
Séances stratégiques	2 sur 2	100 %
Comité de gouvernance ⁹⁾	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)	7 sur 7	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2021	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 595 374 642	96,88
Abstentions de vote :	51 445 593	3,12
Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse	
Aucun		

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 22.

- INFORMATION SUR LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS -

Notes afférentes à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs* :

- 1) Les actions ordinaires désignent le nombre d'actions ordinaires, à l'exclusion des fractions d'action ordinaire, dont le candidat (et les membres de son groupe ou des personnes ayant des liens avec lui, le cas échéant) était propriétaire véritable, ou qu'il contrôlait ou sur lesquelles il exerçait une emprise, directement ou indirectement, au 1^{er} mars 2022.
- 2) Les unités d'actions différées (« UAD ») ne sont pas des titres avec droit de vote. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs* de la présente circulaire pour obtenir une description des UAD. Le nombre d'UAD est déclaré pour chaque candidat au 1^{er} mars 2022, y compris les équivalents en dividendes gagnés, mais à l'exclusion des fractions d'unité. M. Pourbaix a obtenu les UAD qu'il détient à titre de dirigeant de Cenovus et non à titre d'administrateur. Le 1^{er} janvier 2022, chaque membre du conseil (sauf le président du conseil) a reçu une attribution d'UAD d'une juste valeur à la date d'attribution de 150 000 \$, selon un cours moyen pondéré en fonction du volume de 15,5344 \$ des actions ordinaires à la TSX, ce qui représentait environ 9 655 UAD. À titre de président du conseil, M. MacPhail a reçu une attribution d'UAD d'une juste valeur à la date d'attribution de 285 000 \$, selon un cours moyen pondéré en fonction du volume de 15,5344 \$ des actions ordinaires à la TSX, ce qui représentait environ 18 346 UAD.
- 3) Les réunions spéciales sont des réunions qui ne sont pas prévues dans le calendrier des réunions ordinaires et qui sont tenues au besoin.
- 4) Le 28 juillet 2021, le comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves a été renommé comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves (« comité SDR »).
- 5) Au moment d'établir l'indépendance de nos administrateurs en 2021, MM. Fok et Sixt ont demandé au conseil, par souci de prudence, de les considérer comme étant non indépendants compte tenu de leur participation à l'opération avec Husky. Étant donné le temps écoulé depuis la conclusion de l'opération avec Husky, le conseil a déterminé, en consultant MM. Fok et Sixt, qu'ils sont tous deux des membres indépendants de notre conseil. La décision du conseil selon laquelle MM. Fok et Sixt satisfont aux normes d'indépendance du conseil est fondée sur les lignes directrices en matière de gouvernance prévues dans le *Règlement 58-101 sur les pratiques en matière de gouvernance* et sur les normes de la NYSE.
- 6) Le calendrier des réunions du conseil en 2021 a été fixé avant l'arrivée de M. Fok au sein du conseil. M. Fok n'a pas été en mesure d'assister à une réunion ordinaire du conseil prévue au calendrier, mais il a passé en revue les documents pour la réunion et a fourni ses commentaires à un autre administrateur avant la réunion.
- 7) Le calendrier des réunions du conseil en 2021 a été fixé avant l'arrivée de M. Fok au sein du conseil. M. Fok a passé en revue les documents et a fourni ses commentaires à un autre administrateur avant les séances stratégiques.
- 8) Veuillez vous reporter à la rubrique *Annexe B – Gouvernance d'entreprise – Membres des conseils d'autres sociétés ouvertes*, pour obtenir des renseignements sur les participations de MM. Fok et Sixt aux conseils et comités d'autres sociétés ouvertes.
- 9) Le 6 mai 2021, le comité des candidatures et de gouvernance a été renommé comité de gouvernance.
- 10) En tant que président du conseil, M. MacPhail est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité des ressources humaines et de la rémunération (« comité RHR ») et du comité SDR. Il est un membre avec droit de vote du comité de gouvernance.
- 11) M. Pourbaix n'est pas un administrateur indépendant du conseil en raison de son poste de président et chef de la direction de Cenovus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements détaillés concernant la rémunération de M. Pourbaix à titre de dirigeant de Cenovus.
- 12) Ne comprend pas les actions ordinaires acquises depuis le 31 décembre 2021 par M. Pourbaix en raison du versement par Cenovus d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle aux termes du plan d'investissement de la société.
- 13) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix respecte les lignes directrices sur l'actionnariat pour les membres de la haute direction de Cenovus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération – Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements détaillés concernant l'actionnariat de M. Pourbaix.
- 14) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 15) M. Sixt n'a pas été en mesure d'assister à une réunion spéciale du conseil.

ORDONNANCES DE CESSATION DES OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui empêchait la société en question d'obtenir certaines dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières, qui est restée en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (collectivement, une « ordonnance ») et qui a été rendue alors que l'administrateur proposé agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été rendue après la fin du mandat de l'administrateur proposé visé par cette ordonnance à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement s'étant produit pendant le mandat de cette personne à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés :

- a) n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ou fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs; ou
- b) n'a, au cours de la période de 10 ans précédant la date de la présente circulaire, fait faillite, fait une proposition en vertu des lois relativement à la faillite ou à l'insolvabilité, ni n'a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou n'en a institué ou conclu ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs.

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés n'a fait l'objet : a) de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières; ou b) d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient considérées comme importantes par un actionnaire raisonnable ayant à décider s'il vote ou non en faveur d'un administrateur proposé.

Le conseil reconnaît que la gouvernance est un aspect important du positionnement de la valeur à long terme pour les actionnaires. Le conseil est déterminé à respecter les normes de gouvernance les plus élevées et a conçu des systèmes pour protéger les intérêts des actionnaires de Cenovus. Le conseil suit les événements qui se produisent au Canada et aux États-Unis et qui influent sur la gouvernance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence de l'information de sociétés ouvertes tout en évaluant et en mettant à jour continuellement ses systèmes pour tenir compte de l'évolution des pratiques, des attentes et des exigences des lois.

Nos pratiques de gouvernance tiennent compte des règles et des lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), y compris les règles applicables adoptées par la SEC pour donner effet aux dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. Les règles de gouvernance de la New York Stock Exchange (la « NYSE ») ne s'appliquent généralement pas aux sociétés non américaines; toutefois, nous sommes tenus, conformément à l'article 303.A.11 (*Foreign Private Issuer Disclosure*) du manuel des sociétés inscrites (*Listed Company Manual*) de la NYSE, de communiquer les différences importantes entre nos pratiques de gouvernance et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE aux termes des normes de gouvernance de la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur notre site Web à l'adresse cenovus.com, nous respectons les normes de gouvernance de la NYSE à tous les égards importants.

Notre politique de gouvernance respecte ou surpasse les pratiques énoncées dans l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* des ACVM. Cette politique a été approuvée par le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, et rédigée conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 »). Sont également incluses des déclarations qui concernent les règles de la SEC applicables, qui tiennent compte de certaines dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of*

Vous trouverez ci-après les faits saillants de nos activités concernant les participations externes et les communications.

Politique sur la participation des actionnaires	Cenovus a adopté la politique de participation pour renforcer son engagement envers les communications avec ses actionnaires et leur participation active. Il est possible de consulter cette politique sur notre site Web à l'adresse cenovus.com .
Audiocatégories avec la communauté des investisseurs	La direction a tenu des audiocatégories et des webdiffusions trimestrielles avec la communauté des investisseurs afin de passer en revue les derniers résultats financiers et d'exploitation publiés. Les webdiffusions et les présentations sont disponibles sur notre site Web à l'adresse cenovus.com .
Journée des investisseurs	Cenovus organise régulièrement l'événement Journée des investisseurs afin de communiquer les dernières nouvelles concernant la stratégie, les perspectives et les activités de la société. Cenovus a récemment organisé, à Calgary, une Journée des investisseurs virtuelle le 8 décembre 2021. Ces événements sont également disponibles par webdiffusion sur notre site Web à l'adresse cenovus.com .
Programme d'engagement de la direction envers les actionnaires/ investisseurs	La direction a tenu de nombreuses réunions et audiocatégories virtuelles et en personne avec les actionnaires, détenteurs de billets et autres investisseurs au cours de l'année.

2002, des règles de la NYSE et des règles canadiennes concernant le comité d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Veuillez vous reporter à l'*Annexe B – Gouvernance* pour obtenir de plus amples renseignements sur notre démarche à l'égard de la gouvernance chez Cenovus.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Notre conseil a adopté une politique favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation (la « politique de participation ») dont l'objectif est de promouvoir l'engagement du conseil à faciliter les communications avec nos actionnaires et à favoriser leur participation. La politique de participation décrit la démarche du conseil pour encourager la participation des actionnaires et donne des renseignements sur la façon dont les actionnaires intéressés peuvent communiquer avec notre conseil.

Cenovus comprend et apprécie l'importance d'une participation active des actionnaires. La transparence et le dialogue éclairé avec nos actionnaires aident notre conseil à diriger la société. Depuis 2017, notre conseil communique activement avec les actionnaires afin d'assurer une meilleure harmonisation des intérêts et des objectifs.

En raison de la pandémie de COVID-19, les séances régulières de communication du conseil avec les actionnaires avaient été reportées en 2020. Les séances de communication avec les actionnaires ont de nouveau été reportées en 2021 en raison de l'incertitude soutenue entourant la pandémie de COVID-19 et compte tenu du soutien solide des actionnaires relativement à notre acquisition de Husky le 1^{er} janvier 2021 (l'« opération avec Husky »).

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec tout administrateur, y compris notre président du conseil, en écrivant à l'adresse suivante :

a/s Conseil d'administration
 Cenovus Energy Inc.
 225 – 6 Avenue S.W.
 P.O. Box 766
 Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5

DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des administrateurs non-salariés de Cenovus est conçue pour attirer des personnes qui possèdent les qualités, l'expertise et l'expérience dans le secteur nécessaires pour remplir efficacement leur rôle de responsables de la société, refléter leur engagement en termes de temps et les responsabilités qu'ils assument en siégeant au conseil et aux comités du conseil (collectivement, les « comités ») et faire concorder les intérêts de nos administrateurs avec ceux de nos actionnaires.

GOVERNANCE

Le comité de gouvernance est responsable d'examiner le programme de rémunération des administrateurs non-salariés et les lignes directrices relatives à leur seuil d'actionnariat minimal et de formuler des recommandations au conseil à ces égards.

Lorsqu'il examine le niveau de rémunération du conseil, le comité de gouvernance fait appel à un conseiller indépendant en rémunération pour que ce dernier situe par analyse comparative la rémunération des administrateurs par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction (qui est défini à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire) et fournisse de l'information sur les tendances au chapitre des pratiques exemplaires et de la gouvernance concernant la rémunération du conseil. Les conseils, les données de référence et d'autres renseignements et recommandations qui sont obtenus auprès du conseiller indépendant en rémunération ainsi que les recommandations et documents fournis par la direction sont des éléments que le comité de gouvernance prend en considération pour formuler des recommandations au conseil et s'ajoutent au pouvoir discrétionnaire du comité de gouvernance et du conseil.

SURVOL

En 2018, la société a mis en place une structure à honoraires fixes pour le programme de rémunération des administrateurs non-salariés. Cette structure élimine les jetons de présence et réoriente l'attribution annuelle d'UAD, la faisant passer d'un nombre fixe à un nombre établi en fonction d'une valeur fixe à la date d'attribution (veuillez vous reporter à la rubrique *Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs*). Le programme a pour but de promouvoir l'objectivité des administrateurs dans leur rôle de responsables de la société et cible une fourchette plus basse par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.

La structure de la rémunération globale des administrateurs non-salariés comprend une

attribution annuelle fondée sur des actions qui prend la forme d'une attribution d'UAD (qui sont rachetables uniquement lorsque l'administrateur quitte Cenovus), des provisions annuelles et des frais de déplacement, s'il y a lieu.

La transition vers le programme de rémunération forfaitaire des administrateurs non-salariés a eu pour but : i) de réduire la variabilité des honoraires des administrateurs; ii) de promouvoir l'objectivité et l'indépendance; iii) de refléter l'engagement en termes de temps des administrateurs; et iv) de faire concorder plus étroitement la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

En 2021, compte tenu de l'opération avec Husky et des changements connexes à la taille, à la portée et à la diversité de l'entreprise, le conseil a approuvé des modifications au programme de rémunération des administrateurs, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022. La valeur révisée des attributions d'UAD et de la provision des membres du conseil et de comités est légèrement inférieure au 50^e centile de la rémunération de la haute direction du groupe de référence (au sens attribué à cette expression dans *l'Analyse de la rémunération*).

Le président et chef de la direction ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur de Cenovus. Pour obtenir des renseignements sur la rémunération que M. Pourbaix a reçue, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération*.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Chaque administrateur non salarié reçoit une attribution annuelle d'UAD aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs de la société (le « régime UAD »). Les UAD prennent uniquement la forme d'inscriptions en compte fondées sur une valeur au comptant dans les registres de la société, la valeur nominale à la date d'attribution étant calculée en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la Bourse de Toronto (« TSX ») les cinq derniers jours de bourse avant la date d'attribution (la « valeur marchande »). Des équivalents en dividendes sont crédités, sous forme d'UAD additionnelles, et correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les administrateurs nouvellement nommés ou élus reçoivent une attribution initiale d'UAD lorsqu'ils commencent à siéger au conseil. Nos administrateurs non-salariés peuvent également choisir de recevoir sous forme d'UAD la totalité ou une partie de leur rémunération ordinaire (provisions annuelles, jetons de présence et frais de déplacement, rémunération spéciale sous forme d'honoraires accordés pour un projet spécial et pour tout comité spécial ou indépendant du conseil).

Les UAD sont acquises immédiatement lorsqu'elles sont créditées au compte de l'administrateur, mais elles ne peuvent être rachetées que lorsque l'administrateur quitte Cenovus (par suite de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite). Lorsqu'un administrateur quitte son poste, il doit faire racheter les UAD qu'il détient au plus tard le 15 décembre de la première année civile suivant l'année de son départ du conseil. Des règles particulières s'appliquent à l'égard des

administrateurs qui sont des contribuables américains ou lorsque le *Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, dans sa version modifiée, s'applique. La valeur des UAD qui peuvent être rachetées correspond au nombre d'UAD dans le compte de l'administrateur à la date de rachat, multiplié par la valeur marchande précédant immédiatement la date de rachat. Ce montant est versé à l'administrateur en espèces, sous réserve des retenues d'impôt applicables et autres retenues.

Structure de la rémunération des administrateurs en 2021

Le tableau suivant décrit la structure de la rémunération de nos administrateurs non-salariés en 2021 :

Président du conseil¹⁾	
Provision annuelle ²⁾	190 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	140 000 \$
Administrateurs non-salariés (sauf le président du conseil)	
Provision annuelle ²⁾	70 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	120 000 \$
Provision annuelle pour la fonction de président d'un comité ²⁾⁴⁾	
Président du comité d'audit	25 000 \$
Président du comité des ressources humaines et de la rémunération	15 000 \$
Président du comité de gouvernance	10 000 \$
Président des autres comités (chacun)	12 500 \$
Provision annuelle à titre de membre d'un comité ²⁾	5 000 \$
Tous les administrateurs non-salariés (s'il y a lieu)	
Frais de déplacement (par déplacement) ⁵⁾	1 500 \$

Notes :

- 1) En tant que membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves, le président du conseil n'a reçu aucune provision à titre de membre d'un comité.
- 2) Les provisions annuelles sont calculées au prorata des périodes d'exercice partiel des fonctions.
- 3) Chaque administrateur reçoit, conformément au régime UAD à l'intention des administrateurs, une valeur d'attribution annuelle fondée sur des actions sous forme d'UAD.
- 4) Le membre d'un comité ne reçoit aucune provision à ce titre s'il est aussi président du comité.
- 5) Des frais de 1 500 \$ par déplacement sont versés à l'administrateur pour chaque réunion du conseil ou d'un comité du conseil à l'égard de laquelle il doit se déplacer à l'extérieur de la province ou de l'État où est situé son lieu de résidence habituel, ou à l'extérieur du pays si son lieu de résidence habituel n'est ni le Canada ni les États-Unis, pour assister à la réunion du conseil ou d'un comité.

Modifications apportées à la structure de la rémunération des administrateurs en 2022

En 2021, le comité de gouvernance a entrepris un examen de son programme de rémunération des administrateurs non-salariés afin d'évaluer sa pertinence et sa position concurrentielle compte tenu de la taille, de la portée et de la diversité accrues de Cenovus par rapport à notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction et à d'autres pairs sélectionnés et afin de confirmer sa concordance avec le marché et les pratiques exemplaires. Le comité de gouvernance a retenu les services de Willis Towers Watson (« WTW ») pour qu'elle lui fournisse des services de consultation en rémunération des administrateurs. Après avoir passé en revue l'analyse de WTW, le comité de gouvernance a recommandé, et le conseil a approuvé, des révisions au programme de rémunération des administrateurs visant à augmenter les attributions annuelles d'UAD et les provisions des membres du conseil et des comités, qui étaient situées sous le 25^e centile, pour les porter légèrement sous le 50^e centile comparativement à notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. Le programme de rémunération des administrateurs non-salariés de Cenovus suit les pratiques exemplaires et le marché, et aucune autre recommandation de modification n'a été présentée par WTW quant à la structure du programme, y compris en ce qui a trait à la structure forfaitaire et aux lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs. Cenovus a également augmenté les frais de déplacement pour les administrateurs qui n'habitent habituellement pas au Canada ou aux États-Unis et qui doivent voyager à l'extérieur de leur pays de résidence pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité, pour refléter plus exactement les engagements nécessaires en termes de temps de déplacement de ces administrateurs.

- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS -

Les modifications apportées au programme de rémunération des administrateurs non-salariés ont pour but : i) de refléter l'engagement supplémentaire prévu en termes de temps des administrateurs; ii) de faire concorder la rémunération avec celle de sociétés similaires à des fins de recrutement et de maintien en poste; et iii) de maintenir la concordance entre la rémunération des administrateurs et les intérêts des actionnaires.

Le tableau qui suit indique la nouvelle structure de rémunération pour nos administrateurs non-salariés avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022 :

Président du conseil¹⁾	
Provision annuelle ²⁾	195 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	285 000 \$
Administrateurs non-salariés (sauf le président du conseil)	
Provision annuelle ²⁾	90 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	150 000 \$
Provision annuelle pour la fonction de président d'un comité ²⁾⁴⁾	
Président du comité d'audit	30 000 \$
Président du comité des ressources humaines et de la rémunération	25 000 \$
Président du comité de gouvernance	20 000 \$
Président du comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves	20 000 \$
Provision annuelle à titre de membre d'un comité ²⁾	10 000 \$
Tous les administrateurs non-salariés (s'il y a lieu)	
Frais de déplacement (par déplacement) ⁵⁾	1 500 \$
Frais de déplacement à l'international (par déplacement) ⁶⁾	3 000 \$

Notes :

- 1) En tant que membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves, le président du conseil n'a reçu aucune provision à titre de membre d'un comité.
- 2) Les provisions annuelles sont calculées au prorata des périodes d'exercice partiel des fonctions.
- 3) Chaque administrateur reçoit, conformément au régime UAD, une valeur d'attribution annuelle fondée sur des actions sous forme d'UAD.
- 4) Le membre d'un comité ne reçoit aucune provision à ce titre s'il est aussi président du comité.
- 5) Des frais de déplacement de 1 500 \$ sont versés à l'administrateur pour chaque réunion du conseil ou d'un comité du conseil à l'égard de laquelle il doit se déplacer à l'extérieur de la province ou de l'État où est situé son lieu de résidence habituel, dans le cas d'un administrateur qui habite habituellement au Canada ou aux États-Unis, pour assister à la réunion du conseil ou d'un comité.
- 6) Des frais de déplacement de 3 000 \$ à l'international sont versés à l'administrateur pour chaque réunion du conseil ou d'un comité du conseil à l'égard de laquelle il doit se déplacer à l'extérieur du pays où est situé son lieu de résidence habituel, lorsque ce pays n'est ni le Canada ni les États-Unis, pour assister à la réunion du conseil ou d'un comité.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle gagnée par nos administrateurs non-salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

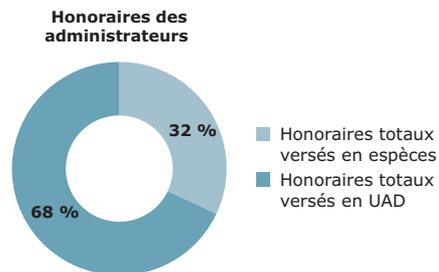
Nom	Honoraires gagnés (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Total (\$)
Keith A. MacPhail (président du conseil)	195 000	140 000	335 000
Keith M. Casey	80 000	120 000	200 000
Susan F. Dabarno ¹⁾	222	120 000	120 222
Canning K.N. Fok	70 000	120 000	190 000
Jane E. Kinney	80 000	120 000	200 000
Harold N. Kvisle	85 000	120 000	205 000
Eva L. Kwok	80 000	120 000	200 000
Steven F. Leer ¹⁾	236	120 000	120 236
M. George Lewis ¹⁾	222	120 000	120 222
Richard J. Marcogliese	87 500	120 000	207 500
Claude Mongeau	100 000	120 000	220 000
Wayne E. Shaw	80 000	120 000	200 000
Frank J. Sixt	75 000	120 000	195 000
Rhonda I. Zygocki	90 000	120 000	210 000
Total :	1 023 180	1 700 000	2 723 180

Note :

1) M^{me} Dabarno et MM. Leer et Lewis ont quitté le conseil avant la conclusion de l'opération avec Husky, et leurs provisions ont été calculées au prorata en conséquence. M^{me} Dabarno et MM. Leer et Lewis avaient chacun reçu leur attribution annuelle d'UAD dans le cours normal des affaires avant leur démission.

Honoraires détaillés des administrateurs

Le tableau qui suit présente une ventilation détaillée des honoraires gagnés par nos administrateurs non-salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exclusion des attributions fondées sur des actions (c.-à -d. l'attribution annuelle d'UAD). Des administrateurs ont choisi de recevoir une part importante de leur rémunération totale à titre d'administrateurs non-salariés sous forme d'UAD, ce qui a permis de faire concorder plus étroitement leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Pour obtenir plus de renseignements sur les membres des comités, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Comités* à l'Annexe B de la présente circulaire.



Nom	Provision annuelle pour la fonction de membre du conseil (\$)	Provision pour la fonction de président d'un comité (\$)	Provision pour la fonction de membre d'un comité (\$)	Frais de déplacement (\$)	Total des honoraires gagnés ¹⁾ (\$)	Honoraires versés en UAD (\$)	Honoraires versés en UAD (%)	Honoraires versés en espèces (\$)	Honoraires versés en espèces (%)
Keith A. MacPhail (président du conseil)	190 000	-	5 000	-	195 000	-	-	195 000	100
Keith M. Casey	70 000	-	10 000	-	80 000	80 000	100	-	-
Susan F. Dabarno ²⁾	194	-	28	-	222	222	100	-	-
Canning K.N. Fok	70 000	-	-	-	70 000	-	-	70 000	100
Jane E. Kinney	70 000	-	10 000	-	80 000	80 000	100	-	-
Harold N. Kvisle	70 000	10 000	5 000	-	85 000	85 000	100	-	-
Eva L. Kwok	70 000	-	10 000	-	80 000	60 000	75	20 000	25
Steven F. Leer ²⁾	194	28	14	-	236	236	100	-	-
M. George Lewis ²⁾	194	-	28	-	222	-	-	222	100
Richard J. Marcogliese	70 000	12 500	5 000	-	87 500	87 500	100	-	-
Claude Mongeau	70 000	25 000	5 000	-	100 000	100 000	100	-	-
Wayne E. Shaw	70 000	-	10 000	-	80 000	-	-	80 000	100
Frank J. Sixt	70 000	-	5 000	-	75 000	56 250	75	18 750	25
Rhonda I. Zygocki	70 000	15 000	5 000	-	90 000	90 000	100	-	-
Total :	890 582	62 528	70 070	-	1 023 180	639 208	68	383 972	32

Notes :

- 1) Les montants reflètent la valeur globale des honoraires et des provisions gagnés, à l'exclusion de l'attribution annuelle d'UAD.
- 2) M^{me} Dabarno et MM. Leer et Lewis ont quitté le conseil avant la conclusion de l'opération avec Husky, et leurs provisions ont été calculées au prorata en conséquence. M^{me} Dabarno et MM. Leer et Lewis avaient chacun reçu leur attribution annuelle d'UAD dans le cours normal des affaires avant leur démission.

Attributions aux administrateurs en cours

Le tableau suivant présente les attributions fondées sur des actions (c.-à-d. les UAD) acquises en 2021 pour nos administrateurs non-salariés et la valeur acquise par rapport aux attributions fondées sur des actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que la valeur globale de toutes les attributions fondées sur des actions détenues par nos administrateurs non-salariés au 31 décembre 2021. Cenovus n'accorde aucune option sur actions aux administrateurs non-salariés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs – Régime d'unité d'actions différées à l'intention des administrateurs* de la présente circulaire.

Nom	Nombre total d'UAD attribuées/accumulées en 2021 ¹⁾	Valeur des UAD attribuées/accumulées en 2021 ¹⁾²⁾ (\$)	Valeur totale des UAD détenues au 31 décembre 2021 ³⁾ (\$)
Keith A. MacPhail (président du conseil)	18 786	291 371	1 370 153
Keith M. Casey	22 499	348 959	651 668
Canning K.N. Fok	15 686	243 290	243 290
Jane E. Kinney	22 633	351 038	950 965
Harold N. Kvisle	23 199	359 816	1 290 773
Eva L. Kwok	20 273	314 434	314 434
Richard J. Marcogliese	23 645	366 734	1 827 497
Claude Mongeau	24 690	382 942	1 846 915
Wayne E. Shaw	15 686	243 290	243 290
Frank J. Sixt	19 987	309 998	309 998
Rhonda I. Zygocki	23 858	370 038	1 838 478
Total :	230 942	3 581 910	10 887 461

Notes :

- 1) Comprend i) les UAD attribuées en tant qu'attribution d'UAD initiale ou annuelle dans le cadre du programme de rémunération des administrateurs non-salariés; ii) les UAD attribuées en raison du choix des administrateurs de recevoir une partie ou la totalité de leur rémunération payable en espèces sous forme d'UAD; et iii) les équivalents de dividendes crédités sous forme d'UAD supplémentaires, en fonction des dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les fractions d'unité sont exclues.
- 2) La valeur des UAD attribuées ou accumulées en 2021 a été calculée en multipliant le nombre d'UAD attribuées à chaque administrateur ou accumulées par chacun en 2021 par le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021.
- 3) La valeur du nombre total d'UAD détenues par chaque administrateur au 31 décembre 2021, multiplié par le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX à pareille date. Les UAD sont acquises immédiatement lorsqu'elles sont portées au crédit du compte de l'administrateur, mais elle peuvent être rachetées uniquement lorsque l'administrateur quitte ses fonctions auprès de Cenovus, que ce soit en raison de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite.

Lignes directrices sur l'actionnariat pour les administrateurs

Chaque administrateur non salarié doit maintenir un seuil minimal d'avoirs en actions ordinaires (y compris des UAD), dont la valeur correspond à au moins trois fois sa rémunération totale reçue de la société pour le dernier exercice clos le 31 décembre. Les nouveaux administrateurs doivent atteindre les seuils d'actionnariat prévus dans les lignes directrices dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au conseil. Ces exigences ont pour objet de faire concorder plus étroitement les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires. Les variations à la baisse du cours des actions ordinaires peuvent faire en sorte que les administrateurs qui respectaient auparavant les lignes directrices sur l'actionnariat ne les respectent plus. En juillet 2020, un mécanisme a été adopté pour permettre aux administrateurs qui étaient en conformité avec les lignes directrices sur l'actionnaire de le redevenir d'ici au 31 décembre de l'exercice suivant. La conformité des administrateurs aux lignes directrices sur l'actionnariat est vérifiée chaque année. Au 1^{er} mars 2022, tous nos administrateurs respectaient les lignes directrices sur l'actionnariat applicables. Le tableau qui suit présente la valeur des avoirs de nos administrateurs non-salariés au 1^{er} mars 2022.

Nom	Investissement à risque – Avoirs en actions détenus en propriété véritable ¹⁾			Multiple de la rémunération totale de 2021	Lignes directrices sur l'actionnariat (\$)	Statut
	Actions ordinaires (\$)	UAD (\$)	Total (\$)			
Keith A. MacPhail (président du conseil)	12 129 040	2 100 667	14 229 707	42,5	1 005 000	En conformité
Keith M. Casey	295 350	1 017 422	1 312 772	6,6	600 000	En conformité
Canning K.N. Fok	3 944 576	498 984	4 443 560	23,4	570 000	En conformité
Jane E. Kinney	82 698	1 397 380	1 480 078	7,4	600 000	En conformité
Harold N. Kvisle	2 933 810	1 828 748	4 762 558	23,2	615 000	En conformité
Eva L. Kwok	197 136	589 302	786 438	3,9	600 000	En conformité
Richard J. Marcogliese	1 279 850	2 510 140	3 789 990	18,3	622 500	En conformité
Claude Mongeau	6 684 657	2 534 792	9 219 449	41,9	660 000	En conformité
Wayne E. Shaw	252 445	498 984	751 429	3,8	600 000	En conformité
Frank J. Sixt	1 084 210	583 671	1 667 881	8,6	585 000	En conformité
Rhonda I. Zygocki	788 269	2 524 081	3 312 350	15,8	630 000	En conformité

Note :
1) La valeur de l'« Investissement à risque - Avoirs en actions détenus en propriété véritable » a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par chaque administrateur au 1^{er} mars 2022 par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à cette date, qui était de 19,69 \$.

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous présenter l'analyse de la rémunération, qui explique la démarche et les pratiques de la société en matière de rémunération de la haute direction et la manière dont nous les avons utilisées pour parvenir aux décisions prises à l'égard de 2021 à ce sujet.

L'année dernière a été une année de récupération importante pour notre secteur et une année charnière dans l'évolution de Cenovus. En effet, la conclusion de notre regroupement stratégique avec Husky Energy le 1^{er} janvier 2021 a fait de Cenovus un producteur international d'énergie encore plus résistant et plus résilient doté d'un portefeuille intégré et diversifié de grande qualité. Tout au long de l'année, la remontée régulière de la demande en pétrole et en gaz naturel a contribué à stimuler la hausse des prix des marchandises, entraînant ainsi une croissance des flux de trésorerie et de la rentabilité de même que des cours du marché considérablement plus élevés dans l'ensemble de notre secteur. Par la même occasion, le personnel de Cenovus, dirigé par l'équipe de haute direction, a intégré avec succès les actifs des deux sociétés, a repéré des occasions supplémentaires d'améliorer l'efficacité dans l'ensemble de nos activités, a réduit la dette drastiquement et a réalisé les synergies prévues dans le cadre de l'opération, et même plus, créant par le fait même une valeur considérable pour les actionnaires.

Rendement exceptionnel de la société La direction continue d'utiliser une carte de pointage de la société équilibrée pour que les employés mettent l'accent sur les mesures financières, environnementales, d'exploitation et de sécurité qui contribuent à la valeur pour l'actionnaire. La carte de pointage de la société a été établie au début de 2021, après la conclusion de l'opération avec Husky. Compte tenu de l'importance de l'opération et des avantages prévus du regroupement avec Husky, 40 % de la carte de pointage mettait l'accent sur la réalisation de synergies en matière de dépenses en immobilisations, d'activités d'exploitation et de mesures liées à la société.

Nous croyons en la rémunération fondée sur le rendement, et, en 2021, notre rendement a été excellent. Le rendement de Cenovus en 2021 s'est reflété dans le rendement total pour les actionnaires sur un an de 115 %, rendement supérieur à celui de la majorité des sociétés de notre groupe de référence pour les UAP (au sens attribué à ce terme à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire), pour lesquelles le rendement médian s'est établi à 76 %. En outre, la société a dépassé toutes ses cibles de synergie tout en offrant des résultats exceptionnels sur les plans de la sécurité et des activités d'exploitation. Ces facteurs, combinés aux avantages que procure le retour des prix élevés des marchandises, ont permis d'obtenir une note de la carte de pointage de la société de 184,5, ce qui est considérablement supérieur à la note de 92 de la carte de pointage de la société en 2020. Nous vous invitons à vous reporter à la page 47 de la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir plus de renseignements sur nos résultats de la carte de pointage de la société.

Excellent leadership Le succès de Cenovus dans l'atteinte des résultats à l'égard desquels elle s'était engagée auprès du marché relativement à l'opération avec Husky est directement relié à l'excellence du leadership de M. Pourbaix. En plus de superviser l'intégration réussie des deux sociétés et de dépasser les cibles de l'opération en matière de synergies, il a dirigé la société dans l'atteinte d'une solidité opérationnelle, notamment en atteignant des niveaux de production records dans l'ensemble des principaux actifs de sables bitumineux de la société sans avoir recours à de la vapeur supplémentaire, et il a favorisé la création d'une culture d'excellence en matière de sécurité dans l'ensemble de l'organisation. Sous la gouverne de M. Pourbaix, la société a pu réaliser des ventes d'actifs de près de 2 milliards de dollars en 2021, solidifiant ainsi son bilan et lui permettant d'augmenter le rendement pour les actionnaires, notamment en doublant le dividende au cours du troisième trimestre et en mettant sur pied un programme de rachat d'actions vers la fin de 2021. M. Pourbaix a également fait preuve de leadership stratégique au sein du secteur en jouant un rôle déterminant dans la création de l'Initiative pour des sables bitumineux carboneutres, alliance regroupant les six plus importants producteurs pétroliers de sables bitumineux du Canada dont l'objectif est de réduire à zéro à la production nette d'émissions de GES provenant de l'exploitation des sables bitumineux d'ici 2050.

Afin de tenir compte de la portée mondiale accrue des activités de Cenovus et du rendement de M. Pourbaix dans l'exercice de ses fonctions de président et chef de la direction, sa rémunération directe totale cible est passée de 9,5 millions de dollars à 11,1 millions de dollars. Pour maintenir un équilibre entre la récompense de sa croissance dans l'exercice de ses fonctions et l'alignement sur l'expérience des actionnaires, 90 % de la hausse globale était reliée au rendement en fonction d'incitatifs à court et à long terme, 78 % de la hausse

étant rattachée au rendement du cours de l'action. La rémunération directe totale cible de M. Pourbaix est située environ au 45^e centile par rapport à des rôles comparables au sein des sociétés du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction, ce qui constitue une hausse par rapport à 2020, lorsqu'elle était située au 41^e centile environ.

En 2021, M. Pourbaix a reçu 4,27 millions de dollars en primes de rendement comparativement à 1,30 million de dollars en 2020. Cette hausse, attribuable à une croissance marquée sur douze mois de la note de la société et à une attribution ponctuelle d'UAI au début de 2021, a été accordée pour récompenser les efforts considérables de M. Pourbaix au succès de l'opération avec Husky, dont les synergies ont entraîné une importante création de valeur pour les actionnaires. Vous pouvez en apprendre davantage sur les attributions liées à l'opération avec Husky à la page 45 de la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération possible et la rémunération réalisable de M. Pourbaix à la page 49 de la rubrique *Analyse de la rémunération* dans la présente circulaire.

Rémunération au rendement L'un des objectifs principaux de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction est d'assurer l'alignement des intérêts des membres de la haute direction sur le rendement à long terme pour les actionnaires. La composition de notre rémunération met en équilibre le rendement d'exploitation et financier annuel, le rendement relatif du cours de l'action au fil du temps comparativement à nos pairs et une croissance absolue du cours des actions. La rémunération directe totale possible moyenne des membres de la haute direction visés (MHDV) en 2021 a augmenté comparativement aux années antérieures afin de tenir compte de la croissance de la taille, de la complexité et de la portée des activités de la société depuis l'opération avec Husky. La rémunération directe totale réalisable moyenne des MHDV au cours de la même période a augmenté en raison de la hausse du cours de l'action de Cenovus, reflétant ainsi l'alignement sur l'expérience très positive pour les actionnaires en 2021. À l'instar des primes versées à M. Pourbaix, la hausse des primes versées aux MHDV en 2021 incluait une prime ponctuelle attribuable à l'opération avec Husky.

Accent mis sur l'intégration Après l'opération avec Husky, le comité et la direction ont entrepris une révision intégrale des programmes et des approches en matière de rémunération des deux anciennes sociétés afin de repérer les meilleurs éléments de chacune, en tenant compte des pratiques exemplaires et des nouvelles tendances en matière de gouvernance d'entreprise, tout en s'assurant que la rémunération demeure concurrentielle et qu'elle concorde au 50^e centile de la rémunération des pairs de Cenovus. Puisqu'elle a maintenant une main-d'œuvre plus importante dans de nombreux pays, Cenovus a également reconnu le rôle essentiel de la culture pour saisir les opportunités offertes par l'opération et a profité de l'occasion pour rafraîchir son énoncé de mission et ses valeurs en vue de promouvoir une culture qui continue à accorder la priorité à la sécurité, au bien-être des employés, à l'efficacité et à l'excellence du rendement.

Veillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur la démarche et la gouvernance en matière de rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur les résultats obtenus en 2021 à cet égard, notamment en ce qui a trait aux autres MHDV. Comme toujours, nous accueillons avec plaisir les commentaires de nos actionnaires sur la rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur ses pratiques commerciales. Vous pouvez d'ailleurs communiquer directement avec nous à l'adresse indiquée à la rubrique *Gouvernance* de la présente circulaire.

/s/ Keith A. MacPhail
Keith A. MacPhail
Président du conseil

/s/ Rhonda I. Zygocki
Rhonda I. Zygocki
Présidente du comité RHR

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

34	GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
34	SOMMAIRE DES PRINCIPALES PRATIQUES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
34	RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR
34	Administrateurs indépendants
35	Compétences et expérience
35	Conseillers en rémunération
36	Prise de décisions sur la rémunération de la haute direction
36	Supervision des risques liés à la rémunération
38	DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
39	Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction
40	STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
40	ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION
41	Salaire de base
41	Prime de rendement annuelle
42	Incitatifs à long terme
44	Prestations de retraite
45	Autre rémunération
46	RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2021
46	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2021
46	DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2021
49	Rémunération possible ou rémunération réalisable du chef de la direction
50	Graphique de rendement
51	TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION
51	Tableau sommaire de la rémunération
52	Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours
53	Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice
53	Tableau du régime de retraite à prestations définies
54	Tableau du régime de retraite à cotisations définies
54	Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle
57	Statut de l'actionariat des membres de la haute direction

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

SOMMAIRE DES PRINCIPALES PRATIQUES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Pratiques principales

- Notre comité RHR est composé exclusivement d'administrateurs indépendants
- Notre comité RHR retient les services d'un conseiller indépendant en rémunération de la haute direction
- Nous versons une rémunération au rendement – 89 % de la rémunération directe totale cible du président et chef de la direction et 79 % de la moyenne de la rémunération directe totale cible des autres MHDV sont conditionnelles au rendement
- Nos paramètres relatifs aux incitatifs et les objectifs de la société sont alignés de façon stratégique
- Notre groupe de référence aux fins de l'analyse comparative est pertinent sur les plans de la région géographique, de la taille et du secteur
- Depuis 2021, la note de rendement maximale de 2,0 pour les unités d'actions liées à la performance (« UAP ») nécessite une performance du rendement relatif total pour l'actionnaire au 90^e centile ou une meilleure performance
- Les résultats de la rémunération réalisable sont analysés et pris en considération
- Nous maintenons les meilleures pratiques en matière de lignes directrices sur l'actionnariat pour nos membres de la haute direction et nos autres hauts dirigeants
- À compter de 2022, jusqu'à ce que les lignes directrices sur l'actionnariat d'un membre de la haute direction soient respectées, 50 % de la valeur après impôt de tous les versements d'UAP doit servir à l'achat d'actions ordinaires
- Nous avons une politique de récupération pour les membres de la haute direction
- Nous effectuons une évaluation annuelle des risques liés à la rémunération
- Nos régimes incitatifs à long terme (« ILT ») comprennent des dispositions de changement de contrôle à deux événements déclencheurs pour tous les participants aux régimes
- Nous avons intégré des critères ESG à notre carte de pointage de rendement de la société annuelle ainsi qu'aux objectifs de rendement personnel des membres de la haute direction
- Nous n'offrons plus notre régime de retraite à prestations définies aux nouveaux employés
- Nous avons des échanges proactifs avec les principaux actionnaires et des sociétés de conseils en procurations
- Nous demandons l'approbation des actionnaires relativement à des modifications importantes du plan d'options sur actions (le « plan d'options sur actions »)
- Nous n'autorisons pas les opérations de couverture visant les titres de Cenovus par les employés ou les administrateurs
- Nous ne fixons pas de nouveaux prix pour les options

RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR

Il revient au conseil d'approuver la rémunération de notre président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité RHR aide le conseil à remplir ses fonctions en examinant les questions liées à la rémunération et aux ressources humaines, notamment les fonctions liées à la stratégie relative au personnel, à la culture, à la mobilisation et à l'inclusion et la diversité de Cenovus, à la lumière de la réalisation de la stratégie commerciale de la société et en présentant ses recommandations au conseil. Plus particulièrement, le comité RHR est chargé de passer en revue et d'approuver les objectifs de la société pertinents à la rémunération du président et chef de la direction, d'évaluer le rendement de ce dernier par rapport à l'atteinte de ces objectifs et d'évaluer le caractère concurrentiel de sa rémunération par rapport au marché et, en fonction de cette évaluation, de formuler une recommandation quant à sa rémunération, y compris son salaire et ses attributions d'incitatifs à court terme et d'ILT.

La description du mandat du comité RHR, qui énonce les responsabilités, pouvoirs et activités du comité RHR ainsi que ses fonctions de supervision des risques, est présentée à la rubrique *Comité des ressources humaines et de la rémunération* de l'Annexe B – *Gouvernance* de la présente circulaire, et on peut consulter le mandat intégral sur notre site Web à cenovus.com.

Administrateurs indépendants

Notre comité RHR est composé exclusivement d'administrateurs indépendants qui, grâce à la diversité de leurs points de vue, de leurs méthodes et de leurs expériences, contribuent à la gouvernance de nos programmes de rémunération. Ce sont des hauts dirigeants de grande expérience qui ont eu à traiter de nombreuses

questions de rémunération au cours de leur carrière. Ils sont en mesure de se renseigner, de débattre, d'offrir des conseils et de prendre des décisions à l'égard d'un large éventail de questions de ressources humaines et de rémunération de même que d'autres questions dont ils sont responsables, conformément au mandat du comité RHR. À ce titre, le comité RHR offre un fort niveau de leadership et de gouvernance à l'égard de la structure et de l'exécution de nos programmes de rémunération.

Compétences et expérience

Une description générale des compétences et de l'expérience des membres du comité RHR est présentée dans les biographies de chaque administrateur et dans la grille des compétences, qui se trouvent respectivement à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs – Candidats aux postes d'administrateurs* de la présente circulaire et à la rubrique *Principales compétences et expériences de l'Annexe B – Gouvernance d'entreprise* de la présente circulaire. Voici une brève description de l'expérience des membres actuels du comité RHR qui est pertinente à leurs responsabilités à ce titre :

Rhonda I. Zygocki (présidente du comité RHR) M^{me} Zygocki est membre du comité RHR depuis le 27 avril 2016 et en est la présidente depuis le 25 avril 2018. M^{me} Zygocki a occupé plusieurs postes de haute direction au cours des 34 ans qu'elle a passés à Chevron Corporation, où elle a acquis de grandes connaissances et une compréhension profonde des pratiques de rémunération du secteur du pétrole.

Keith A. MacPhail (président du conseil) M. MacPhail est président du conseil de Cenovus depuis le 29 avril 2020 et, à ce titre, il est membre d'office sans droit de vote du comité RHR. Avant de devenir président du conseil, M. MacPhail était membre du comité RHR depuis le 25 avril 2018. M. MacPhail est administrateur de NuVista et il en a été président du conseil, de juillet 2003 à mai 2020. Il est également président du comité de gouvernance et de la rémunération de NuVista depuis mai 2020 et en est un membre depuis 2012. M. MacPhail a été administrateur de CNRL d'octobre 1993 à mai 2015. Il a été administrateur de Bonavista Energy Corporation, auparavant Bonavista Petroleum Ltd., de novembre 1997 à août 2020 et en a été président du conseil de mars 2012 à août 2020.

Keith M. Casey M. Casey est membre du comité RHR depuis le 29 avril 2020. Il est chef de la direction de Pin Oak Group, LLC depuis février 2022. Auparavant, il a été chef de la direction de Tatanka Midstream LLC et a siégé au conseil d'un certain nombre de sociétés intermédiaires. M. Casey a été membre de la haute direction d'Andeavor Corporation, auparavant désignée Tesoro Corporation privée, société intégrée de commercialisation, de logistique et de raffinage de pétrole, de 2013 à 2018.

Harold N. Kvisle M. Kvisle est membre du comité RHR depuis le 1^{er} janvier 2021. Il est administrateur et président du conseil d'ARC Resources Ltd. et est administrateur et président du conseil de Finning International Inc. Il a été administrateur de Cona Resources Ltd., président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc., maintenant désignée Repsol Oil & Gas Canada Inc., de 2012 à 2015 et en a été administrateur de 2010 à 2015. M. Kvisle a également été président et chef de la direction de TransCanada Corporation, maintenant désignée Corporation TC Énergie, de 2001 à 2010.

Eva L. Kwok M^{me} Kwok est membre du comité RHR depuis le 1^{er} janvier 2021. Elle est présidente du conseil, administratrice et chef de la direction d'Amara Holdings Inc., administratrice et présidente du comité de la rémunération de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., et administratrice et présidente du comité de mise en candidature de CK Infrastructure Holdings Limited.

Le conseil est d'avis que l'ensemble des compétences et de l'expérience de chaque membre du comité RHR permet au comité de prendre des décisions au sujet des politiques et des pratiques de la société qu'il convient d'adopter relativement à la rémunération.

Conseillers en rémunération

Willis Towers Watson Willis Towers Watson (« WTW ») fournit des services de conseils en rémunération à Cenovus depuis la création de la société. Depuis août 2019, Cenovus a retenu les services de WTW à titre de conseiller en rémunération du comité RHR et de la direction. Plus précisément, WTW fournit des conseils sur la démarche en matière de rémunération, les déterminations quant au groupe de référence, la structure du programme et de la politique, le caractère concurrentiel de la rémunération de la haute direction, les tendances et les pratiques exemplaires. Depuis la nomination de WTW à titre de conseiller en rémunération pour Cenovus, un réseau de communication clair s'est établi entre WTW et le comité RHR. Des réunions ont été tenues régulièrement entre WTW et le comité RHR en l'absence de la direction et des conseils en rémunération de la haute direction ont été obtenus et gérés directement par le président du comité RHR. En plus, les membres du personnel chez WTW responsables du mandat pour le comité RHR ne participent à aucun autre mandat effectué par WTW à la demande de la direction (par exemple, des conseils en matière de régimes de retraite et de gestion d'actifs des placements connexes) ni ne reçoivent de rémunération à l'égard de tels autres mandats.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

Les honoraires totaux versés au conseiller en rémunération de la haute direction pour les exercices 2020 et 2021 sont indiqués dans le tableau ci-après.

Honoraire du conseiller en rémunération de la haute direction	2020	2021
Honoraire liés à la rémunération de la haute direction ¹⁾	421 356 \$	413 107 \$
Honoraire liés à la rémunération des administrateurs ²⁾	-	31 931 \$
Honoraire liés à la rémunération de la haute direction – Opération avec Husky ¹⁾	222 644 \$	243 892 \$
Tous les autres honoraires ³⁾	1 913 824 \$	2 257 271 \$
Total :	2 557 824 \$	2 946 201 \$

Notes :

- 1) Les honoraires liés à la rémunération de la haute direction représentent le total des honoraires facturés pour les services relatifs à l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction de la société. Parmi les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés par Cenovus à WTW, 243 892 \$ (en 2021) et 222 644 \$ (en 2020) étaient attribuables à l'opération avec Husky.
- 2) Les honoraires liés à la rémunération des administrateurs représentent les honoraires versés par Cenovus à WTW pour les services de consultation relatifs à l'établissement de la rémunération des administrateurs. Une lettre d'embauche distincte a été signée avec le comité de gouvernance du conseil en 2021 pour l'examen du caractère concurrentiel du programme de rémunération des administrateurs non-salariés de Cenovus par rapport à ceux des sociétés de son groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.
- 3) Tous les autres honoraires comprennent les honoraires liés à l'aide apportée par WTW à l'égard de certaines questions, notamment en fournissant des services liés aux régimes de retraite et d'avantages sociaux (y compris des services à titre d'actuaire), des conseils au sujet de la rémunération des personnes qui ne font pas partie de la haute direction, des services de courtage et de gestion des risques d'entreprise et des services reliés à l'opération avec Husky. Les honoraires payables au total à WTW pour les services susmentionnés se sont élevés à environ 2 257 271 \$ en 2021 et à environ 1 913 824 \$ en 2020, ce qui exclut les honoraires liés à la rémunération de la haute direction décrits à la note 1 et les honoraires liés à la rémunération des administrateurs décrits à la note 2. Parmi tous les autres honoraires versés par Cenovus à WTW, 370 792 \$ (en 2021) et 0 \$ (en 2020) étaient attribuables à l'opération avec Husky.

Ni le conseil ni le comité RHR n'ont approuvé au préalable le maintien des services existants demandés par la direction puisqu'il s'agit de services standards et qu'ils ne créent aucun conflit avec les services demandés par le comité RHR.

Prise de décisions sur la rémunération de la haute direction

Les conseils, renseignements et recommandations fournis par WTW sont des éléments qui ont été pris en considération dans les recommandations du comité RHR et les décisions du conseil au sujet de la rémunération de la haute direction; toutefois, le comité RHR et le conseil ne se fient pas exclusivement à ces conseils, renseignements et recommandations. Les décisions du comité RHR et du conseil concernant la rémunération de la haute direction sont fondées également sur d'autres facteurs et considérations, notamment des conseils et des indications des conseillers en rémunération, les tendances et pratiques exemplaires actuelles du secteur, des conseils juridiques, des données du groupe de référence et d'autres renseignements et recommandations de la direction ainsi que le pouvoir discrétionnaire du comité RHR et du conseil.

Supervision des risques liés à la rémunération

Les principales fonctions et responsabilités du comité RHR sont d'approuver la démarche en matière de rémunération de la haute direction et la structure des programmes de rémunération; de passer en revue les risques potentiels auxquels sont exposées la santé financière et la réputation de Cenovus en raison de ses programmes de rémunération de la haute direction; de recommander au conseil aux fins d'approbation la rémunération du président et chef de la direction, les lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction et les modifications aux programmes d'ILT; de passer en revue les rapports et les renseignements fournis par le comité de retraite de la direction et le comité de retraite de la direction aux États-Unis relativement aux divers régimes de retraite et régimes d'investissement et d'épargne autres que de retraite de Cenovus et de communiquer de l'information ou des recommandations au conseil à cet égard; et d'approuver la rémunération des membres de la haute direction, la planification de la relève des membres de la haute direction et les mesures de rendement aux fins des programmes d'incitatifs à court terme et d'ILT et de faire des comptes rendus au conseil à ces égards.

La structure des programmes de rémunération de la haute direction tient compte des risques auxquels s'expose Cenovus en poursuivant ses objectifs stratégiques. La rémunération de la haute direction est liée à la gestion des risques découlant des activités de la société, de sorte que les incitatifs financiers renforcent l'importance de la sécurité, de l'excellence de l'exécution, de la responsabilité environnementale et sociale et de la création de valeur pour les actionnaires. La gestion efficace des risques et des pratiques et des contrôles rigoureux des activités sont alignés sur la création de valeur pour les actionnaires, comme en témoigne le fait que 50 % de la rémunération de la haute direction est reliée au cours de l'action. WTW a réalisé une évaluation exhaustive des risques liés à la rémunération à l'automne 2021 pour repérer les politiques et les pratiques qui pouvaient inciter à la prise de risque excessive par un groupe d'employés ou un individu et pour repérer les risques découlant des politiques en matière de rémunération et des pratiques et des programmes en matière d'incitatifs existants qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur Cenovus. Aucun risque susceptible d'avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet défavorable important sur la société n'a été repéré.

Pour connaître les autres responsabilités en matière de supervision des risques du comité RHR, veuillez vous reporter à l'Annexe B – Gouvernance d'entreprise et à l'Annexe C – Faits saillants en matière de durabilité et d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de la présente circulaire.

Politique de récupération En mars 2020, nous avons adopté une *politique de récupération* applicable à tous les membres de la haute direction. La *politique de récupération* permet le recouvrement discrétionnaire par le conseil de la rémunération fondée sur des incitatifs, y compris les montants de primes annuelles. Aux termes de la politique, le conseil aura le pouvoir discrétionnaire d'annuler tout versement de prime ou toute attribution d'incitatifs non acquis et/ou de demander leur remboursement, selon le cas, dans les situations suivantes : i) un redressement d'une partie ou de la totalité des états financiers de Cenovus est nécessaire en raison d'une non-conformité importante à une obligation de présentation de l'information financière prévue dans les lois sur les valeurs mobilières, et la faute intentionnelle ou la fraude d'un membre de la haute direction a rendu nécessaire le redressement ou a contribué de façon importante à la nécessité de celui-ci; ou ii) le membre de la haute direction s'est enrichi financièrement en raison de sa fraude, de son vol ou de son défaut de communiquer un conflit d'intérêts important qui touchait l'entreprise, la réputation, les activités ou le capital de Cenovus d'une façon qui a entraîné une baisse importante du cours des actions ordinaires. La *politique de récupération* a été applicable dès son adoption pour notre président et chef de la direction et notre vice-président directeur et chef des finances (qui est désormais le vice-président et chef de l'exploitation) et sera applicable, à l'égard de tous les autres membres de la haute direction, pour la rémunération fondée sur des incitatifs gagnée après le 1^{er} janvier 2021. La *politique de récupération* s'ajoute à tout autre mécanisme de récupération qui peut être prévu par la loi.

Disposition de non-concurrence et de non-sollicitation Les conditions d'emploi de notre président et chef de la direction comportent une disposition de non-concurrence et de non-sollicitation aux termes de laquelle, pendant qu'il est à l'emploi de la société et pendant un certain temps après son départ, notre président et chef de la direction ne peut, sans le consentement préalable écrit de la société, faire ce qui suit : i) accepter un emploi ou agir comme consultant, dans la période indiquée après son départ, auprès d'une entité du groupe de référence pour les UAP de Cenovus (au sens de la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire) lorsque cette entité exploite une entreprise d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel dans les régions où Cenovus exerce des activités; ii) solliciter une personne qui est alors un salarié de la société, l'encourager à quitter son emploi ou faire en sorte que cette personne mette fin à son emploi auprès de la société; iii) solliciter un entrepreneur ou un fournisseur de services ou de biens de la société, l'encourager à cesser de faire affaire avec elle ou faire en sorte que cet entrepreneur ou ce fournisseur cesse de faire affaire avec elle. En cas de violation ou de violation imminente de ces obligations par le membre de la haute direction, la société a droit à une injonction et peut exercer tout autre recours prévu par la loi ou l'equity.

Lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction Nous croyons qu'il est important de faire coïncider étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Une façon d'atteindre cet objectif consiste à faire en sorte que nos membres de la haute direction maintiennent les meilleures pratiques en matière de détention minimale d'actions ordinaires (ce nombre pouvant comprendre des unités d'actions différées (« UAD »)). Les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction et leur respect sont examinées régulièrement par le comité RHR. La ligne directrice sur l'actionnariat du président et chef de la direction prévoit un seuil d'actionnariat correspondant à 6,0 fois son salaire de base annuel, seuil qui doit être atteint dans les deux ans de la date de sa nomination, et le seuil d'actionnariat des vice-présidents directeurs de la société est de 3,0 fois le salaire de base annuel, seuil qui doit être atteint dans les cinq ans à compter de la date de nomination. En février 2021, deux dispositions ont été ajoutées aux lignes directrices sur l'actionnariat : premièrement, les membres de la haute direction sont autorisés à inclure dans le calcul de leurs exigences relatives à l'actionnariat la valeur, calculée en fonction du cours des actions ordinaires, des tranches non acquises d'UAP lorsque le rendement d'une période a été déterminé; et deuxièmement, à compter de 2022, 50 % de la valeur après impôt de tous les versements d'UAP doit être utilisée pour acheter des actions ordinaires, jusqu'à ce que l'exigence relative à l'actionnariat du membre de la haute direction soit remplie.

Chacun de nos MHDV (au sens attribué à ce terme dans les présentes) actuels est en conformité avec les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Veuillez vous reporter à la rubrique *Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction* de la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actionnariat de nos MHDV actuels.

Opérations de couverture interdites Il est interdit aux employés et aux administrateurs de Cenovus de conclure des opérations sur des dérivés financiers s'ils en tirent un profit du fait de la chute du cours des actions de Cenovus. Les opérations interdites comprennent les achats de dérivés financiers, de contrats à

terme de gré à gré variables prépayés, de swaps sur actions, de tunnels ou de parts de fonds cotés conçus pour protéger contre une diminution de la valeur marchande des titres de Cenovus attribués à l'employé ou à l'administrateur ou qu'il détient directement ou indirectement, ou pour annuler une telle diminution.

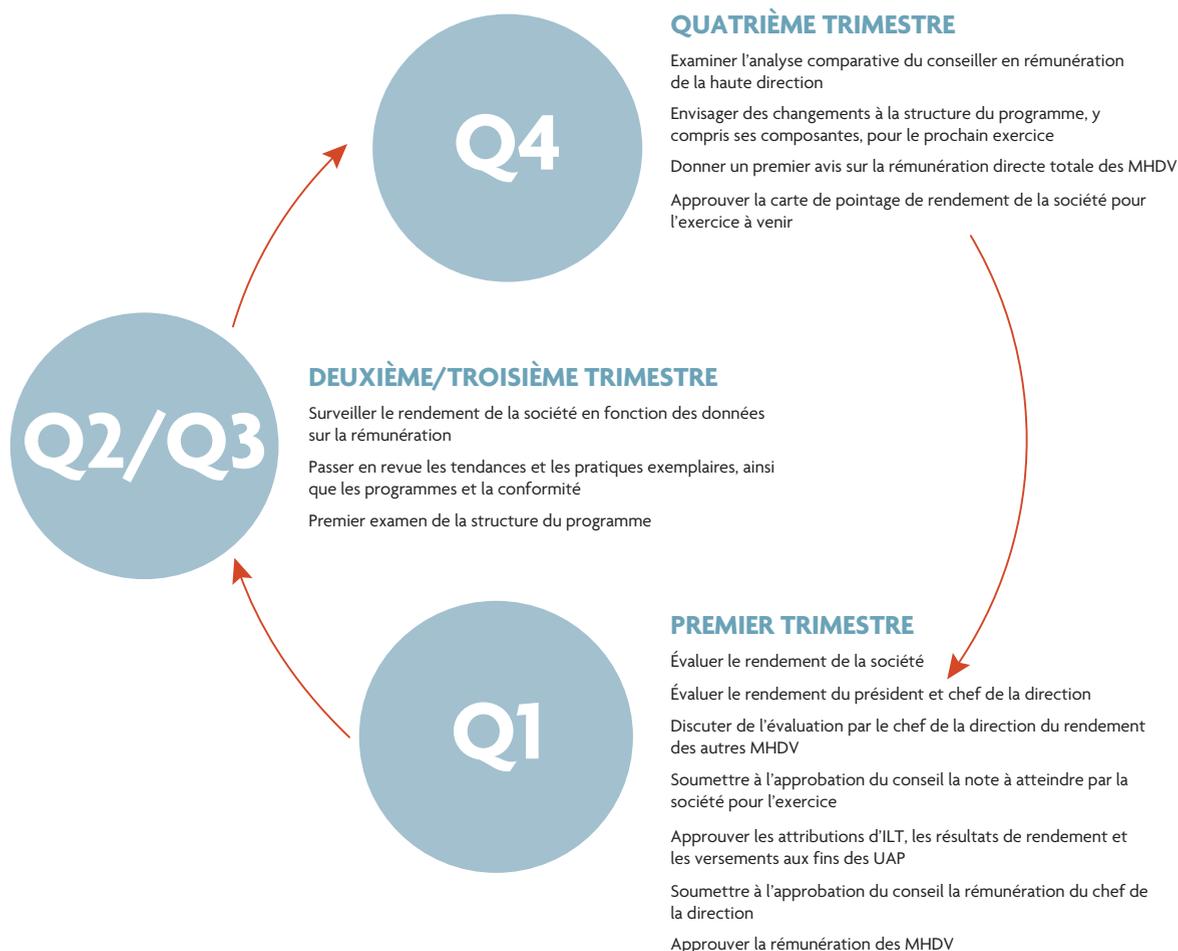
DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Le comité RHR approuve la démarche en matière de rémunération de la société et présente un rapport à cet égard au conseil.

Notre démarche en matière de rémunération de la haute direction démontre nos objectifs en matière de rémunération de nos membres de la haute direction, y compris notre façon de faire coïncider les intérêts des membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Plus particulièrement :

- Nous versons une rémunération au rendement qui tient compte des résultats personnels et de la société qui sont alignés sur notre stratégie commerciale à court et à long termes, ainsi que des comportements attendus.
- Notre offre de rémunération totale comprend le salaire, des incitatifs annuels et à long terme ainsi que des avantages sociaux qui permettent d'attirer des dirigeants, de les maintenir en poste et de s'assurer de leur implication.
- Notre rémunération directe totale (« RDT ») vise le 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction, en ce qui a trait au rendement cible, et est assez flexible pour qu'il soit possible d'offrir un salaire plus élevé lorsque le rendement est supérieur.
- Nous versons à chacun une rémunération totale différente selon ses compétences, son rendement et son potentiel.

Les principales responsabilités du comité RHR et le calendrier type qu'il doit respecter en ce qui concerne la détermination de la rémunération annuelle des MHDV de la société sont décrits ci-dessous :



Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction

Notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction permet de faire une analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction, y compris des MHDV, et est constitué de sociétés pétrolières et gazières nord-américaines, de sociétés nord-américaines exerçant des activités reliées à ce domaine ou de sociétés industrielles nord-américaines de taille et de complexité similaires, avec lesquelles la société est en concurrence pour le même bassin de personnes qualifiées. Nous considérons que l'expansion au-delà des sociétés pétrolières et gazières est une approche positive qui prend davantage en considération les dynamiques plus générales des marchés. Le groupe de référence pour la rémunération de la haute direction a été établi au moyen de l'examen de plusieurs facteurs, notamment la taille, la complexité de l'entreprise, les produits d'exploitation, les actifs, la capitalisation boursière, la valeur d'entreprise, le nombre d'employés, l'étendue géographique des activités et la structure du capital social. En 2021, le comité RHR a réexaminé le groupe de référence pour la rémunération de la haute direction compte tenu de l'opération avec Husky et des changements en découlant à la taille, à la portée, aux marchés des talents et à la diversité de la société. En se fondant sur cet examen, le comité RHR a approuvé le retrait de Devon Energy Corporation et de Marathon Oil Corporation et l'ajout de deux sociétés établies aux États-Unis d'une taille similaire à celle de Cenovus après l'opération avec Husky, soit Valero Energy Corporation et Hess Corporation.

Le tableau ci-dessous présente la position de Cenovus par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction en ce qui concerne les produits d'exploitation et la capitalisation boursière de 2021 au 31 décembre 2021.

Société	Produits d'exploitation 2021 (en milliards de \$)	Capitalisation boursière (au 31 décembre 2021) (en milliards de \$)	Valeur totale de l'entreprise (au 31 décembre 2021) (en milliards de \$)
ATCO Ltd.	4,3	4,9	17,8
Canadian Natural Resources Limited	30,1	62,8	78,0
Enbridge Inc.	47,1	100,1	186,4
Hess Corporation	9,3 ¹⁾	29,1 ²⁾	38,2 ²⁾
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	37,6	31,3	34,3
Nutrien Ltd.	27,7	54,1	67,2
Ovintiv Inc.	10,8 ¹⁾	11,1	18,2
Pembina Pipeline Corporation	8,6	21,1	35,0
Suncor Énergie Inc.	39,1	46,1	62,2
Corporation TC Énergie	13,4	57,7	113,8
Teck Resources Limited	13,5	19,5	26,9
Valero Energy Corporation	142,5 ¹⁾	39,0 ²⁾	54,7 ²⁾
50^e centile	20,6	35,1	46,5
Cenovus Energy Inc.	46,4	31,3	44,4

Source : Bloomberg

Notes :

1) Dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change annuel moyen de 2021 de 1,00 \$ US = 1,25 \$ CA.

2) Dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change du 31 décembre 2021 de 1,00 \$ US = 1,27 \$ CA.

STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION

Le tableau qui suit décrit les éléments de notre programme de rémunération de la haute direction 2021 et la manière dont ils sont interreliés pour que la rémunération au rendement concorde avec les intérêts des actionnaires.

Élément		But	Structure	Période de rendement	Forme	
Rémunération directe totale						
Fixe	Salaire de base	Refléter la compétence et le rendement soutenu personnels dans l'exercice quotidien des fonctions du poste.	<ul style="list-style-type: none"> Révisé annuellement Augmente en fonction du rendement et de données du marché 	Annuellement	Espèces	
	Variable/Conditionnelle ¹⁾	Incitatifs à court terme	Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement personnel et de la société en 2021.	<ul style="list-style-type: none"> Composée de deux éléments : rendement de la société et rendement personnel; La rémunération possible cible concorde avec 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction 	1 an	Espèces ¹⁾
		Incitatifs à long terme ²⁾³⁾	Unités d'actions liées à la performance Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement à long terme de la société et faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires. Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action et récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement particuliers.	<ul style="list-style-type: none"> Représentent 50 % des ILT Coefficient multiplicateur du rendement de zéro à deux fois 	3 ans	Espèces ou actions ordinaires, selon ce que peut déterminer la société
	Options sur actions ⁴⁾	Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement à long terme de la société et faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires. Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> Représentent 50 % des ILT 	7 ans	Actions ordinaires ⁵⁾	
Rémunération indirecte						
Fixe	Autres éléments	Régimes de retraite	Promouvoir le maintien en poste, assurer la santé et le bien-être des membres de la haute direction et offrir une sécurité financière à long terme.	Options à prestations définies et à cotisations définies, assorties des mêmes modalités, pour l'essentiel, que celles offertes à tous les autres employés.		
		Avantages sociaux		Régime de retraite complémentaire		
		Avantages accessoires		Assurances et avantages sociaux en santé et en bien-être et avantages sociaux post-retraite, assortis des mêmes modalités, pour l'essentiel, que celles offertes à tous les autres employés.		
				Généralement limités au stationnement, aux services de planification financière et de retraite, à une provision annuelle pour frais divers, à la contribution par la société de montants équivalents aux cotisations personnelles dans un régime d'investissement, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base, et aux services de santé et de mieux-être.		

Notes :

- 1) Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur prime de rendement annuelle sous forme d'UAD.
- 2) Le versement conditionnel pour le président et chef de la direction s'établit à 89 % de la rémunération directe totale cible, consistant en une prime de rendement annuelle et en des ILT. La rémunération directe totale est composée à 11 % du salaire de base. Pour les autres MHDV, le versement moyen de rémunération conditionnelle s'établit à 79 % de la rémunération directe totale cible, consistant en une prime de rendement annuelle et en des ILT. La rémunération directe totale est composée à 21 % du salaire de base.
- 3) Les unités d'actions inaccessibles (« UAI ») seront introduites à titre d'ILT pour les membres de la haute direction en 2022 et représenteront 25 % des attributions d'ILT, les UAP en représentant 50 % et les options, 25 %.
- 4) Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'options sur actions, veuillez vous reporter à l'Annexe A – Sommaire du plan d'options sur actions et du plan d'options sur actions de Husky et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire.
- 5) À l'exercice, les titulaires d'options peuvent choisir d'acquiescer des actions ordinaires au prix fixé au moment de l'attribution ou de recevoir en espèces la valeur réalisée accumulée par rapport au prix d'exercice.

Salaire de base

Nous déterminons le salaire de base de nos membres de la haute direction chaque année en tenant compte de l'expérience, de l'étendue des responsabilités, du rendement personnel et de l'aptitude à diriger au cours de l'année. Nous prenons également en considération le caractère concurrentiel de la rémunération de chaque membre de la haute direction comparativement à des données récentes sur le marché.

Prime de rendement annuelle

La prime de rendement annuelle récompense le rendement obtenu au cours de l'année. Elle se compose de deux éléments : rendement de la société et rendement personnel. La cible se situe au 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. La prime de rendement annuelle cible possible, la fourchette d'attribution et les pondérations pour les MHDV (définis ci-après) sont les suivantes :

Nom et poste	Prime cible possible (% du salaire)	Fourchette d'attribution de la prime cible possible (%)	Pondération (% de la prime cible possible)	
			Société	Employé
Alexander J. Pourbaix Président et chef de la direction	125 %	0 à 200 %	80 %	20 %
Jeffrey R. Hart Vice-président directeur et chef des finances ¹⁾	70 %		70 %	30 %
Jonathan M. McKenzie Vice-président directeur et chef de l'exploitation ²⁾	80 %			
Keith A. Chiasson Vice-président directeur, Activités en aval	70 %			
J. Drew Zieglgansberger Vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration ³⁾	70 %			

Notes :

- 1) M. Hart a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} janvier 2021.
- 2) M. McKenzie a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation le 1^{er} janvier 2021.
- 3) Jusqu'au 28 février 2022, M. Zieglgansberger a exercé les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration. Il a été nommé vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2022.

Composante « Société » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle : Carte de pointage de rendement de la société La composante « Société » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle est évaluée au moyen de la carte de pointage de rendement de la société, qui comprend des mesures du rendement financier, opérationnel, environnemental et de sécurité. Les catégories de mesures de rendement permettent à Cenovus de concentrer le rendement sur les éléments importants de son entreprise et de sa stratégie, tout en respectant ses politiques en matière de risque. Les cibles sont établies pour des fourchettes de rendement déterminées selon le budget des immobilisations et de l'exploitation approuvé par le conseil pour l'exercice.

Après la fin de l'exercice, le comité RHR et le conseil évaluent le rendement de Cenovus. Le comité RHR soumet à l'approbation du conseil le total de la note de rendement pour chaque mesure, les résultats pondérés respectifs donnant une note de rendement d'entreprise globale se situant entre 0 et 200 %. De temps à autre, le comité RHR et le conseil peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à la note de la carte de pointage de la société, s'ils le jugent approprié compte tenu des circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Attributions des primes de rendement annuelles en 2021* de la présente circulaire pour des renseignements propres à 2021.

Composante « Employé » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle Pour chaque année civile, tous les employés, y compris nos membres de la haute direction, se fixent des objectifs personnels précis qui sont énoncés dans leur entente sur le rendement annuel personnel. Ces objectifs sont alignés sur notre plan d'affaires et notre stratégie, y compris sur des objectifs et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), et aident les employés à concentrer leurs efforts sur des cibles de rendement toute l'année. Les objectifs du président et chef de la direction sont fixés en collaboration avec le conseil, et les objectifs des autres MHDV sont fixés en collaboration avec le président et chef de la direction et approuvés par celui-ci.

Le comité RHR passe en revue et évalue le rendement de notre président et chef de la direction par rapport à ces objectifs. Le président et chef de la direction passe en revue et évalue le rendement des autres MHDV. Ces évaluations déterminent le pourcentage de l'attribution de prime de rendement annuelle en fonction du rendement personnel.

Pouvoir discrétionnaire du conseil pour établir les primes de rendement annuelles Il peut arriver que le conseil exerce un pouvoir discrétionnaire pour rajuster la prime de rendement annuelle du président et chef de la direction, et le comité RHR peut faire de même à l'égard des primes de rendement annuelles des autres MHDV, si cela est approprié dans les circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Décisions prises concernant la rémunération de la haute direction pour 2021 – Attributions des primes de rendement annuelles en 2021* de la présente circulaire.

Incitatifs à long terme

Notre programme d'incitatifs à long terme (« ILT ») est conçu afin de faire coïncider les intérêts de nos membres de la haute direction et de nos employés avec ceux de nos actionnaires. Les membres de la haute direction ont l'obligation de détenir une importante participation en capitaux propres de la société en respectant nos lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction (veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance en matière de rémunération – Supervision des risques liés à la rémunération – Lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction* de la présente circulaire). En plus du risque intrinsèque que représente le rendement lié au cours des actions et que comportent les incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres, nous croyons qu'il est important d'inclure des mesures de rendement supplémentaires qui détermineront l'admissibilité à l'acquisition de ces incitatifs.

Les ILT sont attribués chaque année dans le cadre de notre cycle de rémunération annuel, en prenant en considération le rendement personnel, les attributions antérieures, le potentiel et le maintien en poste et les données des concurrents. Le conseil se réserve le droit de déterminer le montant qui sera attribué. Les types d'ILT offerts à nos MHDV ainsi que les principales modalités du programme pour chaque type d'ILT sont présentés dans le tableau suivant.

Principales modalités	Options sur actions (« options ») ¹⁾	Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)
Durée	7 ans	3 ans
Description	Options visant l'acquisition d'actions ordinaires.	Unités d'actions entières liées à un facteur de rendement.
Objectif principal	Faire coïncider les intérêts à long terme avec le rendement du cours des actions.	Faire coïncider les intérêts à moyen terme avec le rendement du cours de l'action et récompenser le rendement par rapport à l'atteinte d'objectifs précis.
Mesures de rendement	La valeur s'apprécie lorsque le cours des actions ordinaires dépasse le prix d'exercice.	L'acquisition de l'attribution d'UAP de 2019 est fondée sur le rendement total pour l'actionnaire relatif (« RTAR ») et la dette nette ²⁾ . L'acquisition des attributions d'UAP de 2020 et de 2021 est fondée sur le RTAR.
Acquisition	Acquisition sur trois ans : 30 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 40 % au troisième anniversaire de la date d'attribution.	Se reporter à la rubrique <i>Unités d'actions liées à la performance</i> pour obtenir de plus amples renseignements sur l'acquisition des UAP.
Versement	Au moment de l'exercice, l'option d'acquérir les actions ordinaires au prix fixé au moment de l'attribution ou de recevoir en espèces la valeur réalisée accumulée par rapport au prix d'exercice.	Versées en espèces ou en actions ordinaires en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la fin de la période de rendement.

Notes :

- 1) Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'options sur actions, veuillez vous reporter à l'Annexe A – Sommaire du plan d'options sur actions et du plan d'options sur actions de Husky et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire. Aucune nouvelle option n'a été attribuée aux termes du plan d'options sur actions de Husky (au sens attribué à ce terme dans les présentes).
- 2) Cette mesure est une mesure non conforme aux PCGR. Des renseignements supplémentaires figurent dans la rubrique *Mise en garde* à la fin de la présente circulaire.

Des unités d'actions incessibles ont été introduites comme élément de la rémunération incitative à long terme pour les membres de la haute direction à compter de 2022 et représenteront 25 % des attributions d'ILT, les UAP en représentant 50 % et les options, 25 %.

Avant son acquisition par Cenovus, Husky accordait des options à ses dirigeants et à ses employés visant l'achat d'actions ordinaires de Husky (les « options de Husky ») aux termes d'un plan incitatif d'options sur actions daté du 16 novembre 2018 (le « plan d'options sur actions de Husky »). En conséquence de l'opération avec Husky, les options de Husky en cours immédiatement avant l'acquisition le 1^{er} janvier 2021 ont été transférées à Cenovus en échange d'options visant l'acquisition d'actions ordinaires (les « options de remplacement ») correspondant au nombre d'actions ordinaires de Husky qui pouvaient être émises à l'exercice des options de Husky immédiatement avant leur transfert multiplié par 0,7845 et arrondi à la baisse au nombre entier d'actions le plus près. De même, le prix d'exercice de chaque option de remplacement a été divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent le plus près. Toutes les options de Husky transférées à Cenovus ont simultanément été annulées. Même si aucune nouvelle option de remplacement ni aucune autre option ne sera accordée aux termes du plan d'options sur actions de Husky, les options de remplacement sont

régies par les modalités du plan d'options sur actions de Husky et seront acquises et pourront être exercées aux termes de celui-ci. Lorsque la totalité des options de remplacement auront été exercées, auront expiré ou auront été résiliées en conformité avec le plan d'options sur actions de Husky, le plan d'options sur actions de Husky sera résilié. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'options sur actions de Husky, veuillez vous reporter à l'Annexe A – Sommaire du plan d'options sur actions et du plan d'options sur actions de Husky et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire.

Unités d'actions liées à la performance

Nous attribuons des ILT liés au rendement sous forme d'UAP, qui sont décrites dans le tableau précédent. Les UAP peuvent être acquises après une combinaison de périodes de rendement de un an et de trois ans. Dans tous les cas, le paiement a lieu uniquement après trois ans, à condition que toutes les périodes de rendement au cours desquelles une attribution d'UAP peut être acquise se soient écoulées. Des précisions sur les mesures de rendement et les périodes de rendement sont présentées dans le tableau ci-après.

Attribution	Mesure	Période de rendement	Pondération	Période d'acquisition
2019	RTAR de 2019	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	10 %	3 ans
	RTAR de 2020	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	10 %	
	RTAR de 2021	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	10 %	
	RTAR sur 3 ans	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021	40 %	
	Dettes nettes	Au 31 décembre 2021	30 %	
2020	RTAR de 2020	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	10 %	3 ans
	RTAR de 2021	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	10 %	
	RTAR de 2022	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	10 %	
	RTAR sur 3 ans	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022	70 %	
2021	RTAR de 2021	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	10 %	3 ans
	RTAR de 2022	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	10 %	
	RTAR de 2023	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	10 %	
	RTAR sur 3 ans	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	70 %	

Des équivalents en dividendes sont crédités sous forme d'UAP additionnelles et correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAP qui ne sont pas acquises à la fin de la période de rendement de trois ans ne sont pas payées et sont annulées.

Critère de rendement des UAP – Rendement total pour l'actionnaire relatif Le rendement total pour l'actionnaire relatif (« RTAR ») est calculé en fonction du centile du rendement total pour l'actionnaire (« RTA ») de la société par rapport au groupe de référence pour les UAP (le « groupe de référence pour les UAP ») présenté ci-après pour la période de rendement visée. Le centile permet à son tour de déterminer une note (la « note de rendement pour les UAP ») pour la période de rendement. Le RTA est calculé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX (le « CMPV ») au cours des 30 derniers jours de la période de rendement moins le CMPV pour la période de 30 jours de bourse avant le début de la période de rendement, plus les dividendes versés pendant la période de rendement de trois ans, divisé par le CMPV pour les 30 jours de bourse précédant le début de la période de rendement. Après la conclusion de l'opération avec Husky le 1^{er} janvier 2021, le groupe de référence pour les UAP de Cenovus a été révisé et s'appliquera à certaines parties des attributions d'UAP en cours. Le tableau qui suit présente le groupe de référence pour les UAP de Cenovus initial et le groupe de référence pour les UAP de Cenovus révisé ainsi que la mesure dans laquelle ils s'appliquent aux attributions d'UAP de 2019 et de 2020. Le groupe de référence pour les UAP révisé de Cenovus s'applique à l'attribution d'UAP de 2021.

	Groupe de référence pour les UAP initial	Groupe de référence pour les UAP révisé
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • producteurs d'énergie en amont • exposition au prix des marchandises • capitalisation boursière inférieure à 50 milliards de dollars • activités exercées au Canada • concurrence pour les mêmes sommes investies 	<ul style="list-style-type: none"> • producteurs d'énergie en amont et/ou d'énergie intégrés (gaz de schiste pur exclu) • exposition au prix des marchandises • valeur de l'entreprise supérieure à 10 milliards de dollars • activités en Amérique du Nord/mondiales • concurrence pour les mêmes sommes investies
Sociétés	Apache Corporation Canadian Natural Resources Limited Crescent Point Energy Corp. Devon Energy Corporation Husky Energy Inc. Compagnie Pétrolière Impériale Limitée Marathon Oil Corporation MEG Energy Corp. Murphy Oil Corporation Ovintiv Inc. Suncor Énergie Inc.	Apache Corporation BP Plc. Canadian Natural Resources Limited Chevron Corporation ConocoPhillips Devon Energy Corporation Hess Corporation Compagnie Pétrolière Impériale Limitée Ovintiv Inc. Suncor Énergie Inc.
Années d'application	1 an RTAR 2019 et 2020 (attribution d'UAP pour 2019 et 2020) 3 ans RTAR 2019 à 2021 (attribution d'UAP pour 2019)	1 an RTAR 2021 (attribution d'UAP pour 2019 et 2020) 1 an RTAR 2022 (attribution d'UAP pour 2020) 3 ans RTAR 2020 à 2022 (attribution d'UAP pour 2020)

La note de rendement établie en fonction du RTAR pour la période de rendement pertinente est calculée comme suit :

Niveau de rendement	Critère du RTAR	Note de rendement ¹⁾
Minimum	Inférieur au 25 ^e centile	0,0
Seuil	25 ^e centile ou plus, mais inférieur au 50 ^e centile	0,25
Cible	50 ^e centile ou plus, mais inférieur au 90 ^e centile	1,0
Maximum ²⁾	90 ^e centile ou plus	2,0

Notes :

1) Le versement est fondé sur l'interpolation entre le 25^e et le 90^e centile.

2) Avant 2021, la note de rendement maximale de 2,0 pour les UAP nécessitait un RTAR au 75^e centile ou plus.

Le comité RHR établit le critère de rendement pour les UAP, les notes de rendement et les versements connexes. Les versements relatifs aux UAP qui deviennent admissibles à l'acquisition sont effectués uniquement après la fin de la période de rendement de trois ans.

Prestations de retraite

Notre régime de retraite est conçu pour offrir une sécurité financière à long terme et maintenir en poste nos employés, notamment nos membres de la haute direction. Nous croyons qu'il est important de prévoir des solutions pour la retraite future de nos employés et membres de la haute direction grâce à des prestations de retraite.

Au 31 décembre 2021, les anciens régimes de retraite canadiens de Cenovus et de Husky demeuraient en vigueur, puisque les activités d'harmonisation des régimes de retraite devaient se conclure en 2022. Par conséquent, l'information communiquée dans les présentes reflète la participation de MM. Pourbaix, McKenzie, Chiasson et Zieglgansberger au régime de retraite canadien de Cenovus et celle de M. Hart au régime de retraite canadien de Husky (le « régime CD de Husky »).

Le régime de retraite canadien de Cenovus, qui comprend à la fois une option de prestations définies (le « régime PD de Cenovus ») et une option de cotisations définies (le « régime CD de Cenovus ») est un régime de retraite agréé. Nos employés, y compris les membres de la haute direction, participent soit au régime PD de Cenovus, soit au régime CD de Cenovus. Le 1^{er} janvier 2019, le régime PD de Cenovus a cessé d'être offert aux nouveaux employés.

Suivant le régime PD de Cenovus, les prestations de retraite sont établies à 2 % des gains ouvrant droit à pension moyens finaux, multiplié par le nombre d'années de participation au régime PD de Cenovus. L'âge

normal de la retraite est de 70 ans. Les employés peuvent prendre leur retraite dès 60 ans avec des prestations réduites de 3 % par année. Les prestations ne sont pas réduites si la retraite est prise entre 65 et 69 ans.

Suivant le régime CD de Cenovus, les cotisations de l'employeur sont déposées dans un compte pour chaque employé selon un montant correspondant à 8 % des gains ouvrant droit à pension pour tous les participants au régime CD de Cenovus, y compris M. Pourbaix, à titre de président et chef de la direction.

Suivant le régime CD de Husky, M. Hart participe au même régime de retraite à cotisations définies que les employés non membres de la haute direction. Les cotisations de l'employeur sont établies en utilisant une formule fondée sur les années de service et le niveau hiérarchique, aux termes duquel les employés reçoivent des montants correspondant à 5 %, à 7 % ou à 9 % des gains ouvrant droit à pension. En outre, le régime CD de Husky a un élément de cotisations égales par l'employeur évalué à 2 % des gains ouvrant droit à pension, ce qui équivalait à 50 % des cotisations de l'employé.

Tant pour le régime CD de Cenovus que le régime CD de Husky, chaque employé gère personnellement le placement des sommes dans son compte en choisissant les options de placement mises à sa disposition par Cenovus.

Pour le régime de retraite canadien de Cenovus, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, majoré de la prime de rendement annuelle plafonnée à 40 % du salaire pour nos MHDV. Pour les employés non membres de la direction qui participent au régime de retraite canadien de Cenovus et au régime CD de Husky, la prime de rendement annuelle n'est pas incluse dans les gains ouvrant droit à pension.

Nous payons les prestations de retraite aux termes de notre régime PD de Cenovus et de notre régime CD de Cenovus jusqu'à concurrence des niveaux permis pour les régimes de retraite agréés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Des prestations de retraite supplémentaires sont payables à partir du régime de retraite complémentaire canadien de Cenovus Energy Inc.

Avant l'opération avec Husky, Husky avait lancé un nouveau régime de retraite complémentaire pour ses employés canadiens, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. En ce qui concernait les cotisations de l'employeur supérieures aux plafonds de cotisation prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), Husky maintenait (et Cenovus maintient désormais) un compte théorique dans lequel étaient versés la cotisation annuelle de l'employeur et le revenu de placement théorique. Le compte théorique est versé à la retraite ou lorsque l'employé quitte la société. Les employés ont droit à un report d'impôt jusqu'à ce qu'ils reçoivent le compte théorique. Les cotisations de l'employé supérieures aux plafonds de cotisation prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sont versées dans un compte après impôt non enregistré restreint offrant les mêmes options d'investissement que le régime CD de Husky.

Autre rémunération

Pour procurer une rémunération globale concurrentielle, nous offrons des avantages sociaux supplémentaires qui sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché. Les autres éléments de rémunération que nous offrons comprennent une allocation annuelle, un stationnement, des services de planification financière et de retraite, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base ainsi que des services de santé et de bien-être.

Primes de maintien en poste Dans le cadre de l'opération avec Husky, Cenovus a mis en place un programme de maintien en poste des employés à l'égard de certains employés essentiels afin, notamment, de garantir que Cenovus conservait les employés essentiels à la conclusion de l'opération avec Husky, à l'intégration réussie des activités de Cenovus et de Husky et à la réalisation des synergies prévues et des autres avantages devant être réalisés en conséquence du regroupement d'entreprises. Les versements aux termes du programme étaient conditionnels à la conclusion réussie de l'opération avec Husky et devaient être versés aux participants dans les 6 à 12 mois suivant la date de l'opération avec Husky. MM. Pourbaix, Hart et McKenzie n'étaient pas admissibles à participer au programme. MM. Chiasson et Zieglsberger ont participé au programme, en ont respecté tous les critères et ont reçu des versements en espèces en 2021, comme il est indiqué dans le *Tableau sommaire de la rémunération* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire.

Attributions liées à l'opération avec Husky Afin de récompenser les efforts considérables déployés pour réaliser l'opération avec Husky, Cenovus a mis en place une attribution spéciale d'incitatifs pour certains employés des deux sociétés. Les employés admissibles pouvaient recevoir leur prime cible sous forme d'attribution, selon leur niveau de contribution respectif à l'opération avec Husky. Les attributions étaient composées d'un

versement ponctuel en espèces pour les employés admissibles non membres de la direction et d'une attribution d'UAI en 2021 pour les membres de la haute direction admissibles qui devenaient acquises après un an. MM. Pourbaix, Hart, McKenzie et Zieglgansberger ont chacun reçu une attribution d'UAI en 2021 correspondant à 1,0x leur prime de rendement annuelle cible en reconnaissance de leur apport à l'opération avec Husky, comme il est indiqué dans le *Tableau sommaire de la rémunération* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2021

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2021

Pour 2021, nous déclarons la rémunération de nos membres de la haute direction visés (nos « MHDV ») suivants :

Alexander J. Pourbaix	Président et chef de la direction
Jeffrey R. Hart	Vice-président directeur et chef des finances ¹⁾
Jonathan M. McKenzie	Vice-président directeur et chef de l'exploitation ²⁾
Keith A. Chiasson	Vice-président directeur, Activités en aval
J. Drew Zieglgansberger	Vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration ³⁾

Notes :

1) M. Hart a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} janvier 2021.

2) M. McKenzie a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation le 1^{er} janvier 2021.

3) Du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022, M. Zieglgansberger a exercé les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration. Il a été nommé vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2022.

Aux fins de la présente circulaire et de l'analyse qui suit, l'expression « MHDV » désigne l'un ou l'autre des cinq MHDV, et la rémunération directe totale comprend le salaire de base, la prime de rendement annuelle et les attributions d'ILT pour une année de rendement.

DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2021

Les décisions que nous avons prises concernant la rémunération pour l'exercice 2021 de notre président et chef de la direction et des autres MHDV, décrites dans la présente circulaire, sont fondées sur notre démarche en matière de rémunération qui consiste à fixer la rémunération en fonction du rendement et à faire concorder les intérêts des MHDV et ceux de nos actionnaires, par rapport aux objectifs en matière de compétitivité sur le marché et de maintien en poste. Cenovus maintient son approche prudente de la rémunération des membres de la haute direction en réponse aux changements de la portée de l'entreprise, à la volatilité du marché et au rendement du cours de l'action. La rémunération directe totale demeure ciblée au 50^e centile de notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.

Salaires de base

Le salaire de base M. Pourbaix a été augmenté à 1 250 000 \$, ce qui le situe entre les 25^e et 50^e centiles du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. Le salaire de base de MM. McKenzie et Chiasson a augmenté de 12 %. Le salaire de base de M. Hart, qui a été nommé vice-président directeur et chef des finances avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, coïncide avec un salaire situé entre les 25^e et 50^e centiles du marché, reflétant la concurrence sur le marché et sa vaste expérience pour ce rôle. Le salaire de base pour 2021 de M. Zieglgansberger est demeuré le même.

Attributions des primes de rendement annuelles en 2021

La prime de rendement annuelle récompense le rendement personnel et le rendement de la société obtenus au cours de l'année. La cible se situe au 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. La prime de rendement annuelle cible possible, la fourchette d'attribution et les pondérations pour les MHDV sont décrites à la rubrique *Rémunération de la haute direction – Éléments de la rémunération*.

Comme il est décrit à la rubrique *Rémunération de la haute direction – Éléments de la rémunération*, le rendement de la société est évalué par le comité RHR et par le conseil à l'aide de la carte de pointage de rendement de la société. La carte de pointage de rendement de la société (la « carte de pointage de rendement ») pour 2021 met l'accent sur les mesures financières, d'exploitation, de sécurité et d'environnement. La carte de pointage de rendement est conçue pour être facile à comprendre tant pour les actionnaires que pour les employés et pour pousser les efforts organisationnels vers la production de valeur pour les actionnaires. En 2021, les mesures de la carte de pointage ont été révisées pour accroître l'alignement sur les objectifs d'affaires stratégiques de la nouvelle société. En plus de l'accent que nous mettons depuis longtemps sur la sécurité, l'environnement et les coûts d'exploitation en amont, une pondération importante a été accordée à la réalisation des objectifs de synergies de l'opération avec Husky et

une mesure du rendement en aval a été ajoutée. Les résultats de l'évaluation par le conseil du rendement de la société par rapport aux cibles de sa carte de pointage de rendement pour 2021 sont présentés dans le tableau suivant.

Carte de pointage de rendement de la société pour 2021					
Mesure de rendement	Pondération	Cible ¹⁾	Résultats réels déclarés	Résultats rajustés de la carte de pointage de rendement de la société pour 2021	Note pondérée
Sécurité et environnement	15 %				
Fréquence des blessures totales à comptabiliser	5 %	0,28	0,29	-	4,6 %
Rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements) ²⁾	5 %	20	20	-	5,0 %
Intensité des émissions de gaz à effet de serre des activités en amont (Kg eCO2/bep)	5 %	57,84	52,44	-	10,0 %
Exploitation	25 %				
Coûts opérationnels en amont non liés au carburant (\$/bep)	12,5 %	8,68	8,24	-	24,8 %
Disponibilité mécanique en aval (%) ³⁾	12,5 %	97,0	97,6	-	20,0 %
Finances	60 %				
Synergies d'exploitation et d'entreprise (en millions de dollars) ⁴⁾	20 %	423	796	-	40,0 %
Synergies de dépenses en immobilisations (en millions de dollars) ⁵⁾	20 %	750	1 307	-	40,0 %
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ⁶⁾	20 %	629	4 705	-	40,0 %
Note de rendement de la société en 2021					184,5 %⁷⁾

Notes :

- 1) Le rendement cible pour 2021 est fondé sur le budget de 2021, en fonction d'un WTI de 46,64 \$ US/b, d'un écart WTI-WCS de 14,05 \$ US/b, d'un prix AECO de 2,59 \$ CA/kpi³, d'un prix Chicago 3-2-1 de 11,13 \$ US et d'un taux de change \$ US-\$ CA de 0,784 \$.
- 2) Les employés de Cenovus doivent déclarer toute blessure liée au travail et tout autre incident lié à la sécurité. La déclaration de blessures et d'incidents est un élément essentiel de nos programmes de gestion de la sécurité; par conséquent, toute déclaration n'aura aucune incidence défavorable pour l'employé.
- 3) En fonction des actifs exploités uniquement. La mesure de Solomon indique le pourcentage de l'année pendant lequel une unité est disponible aux fins de traitement après déduction du temps consacré aux activités de maintenance et de tout temps d'arrêt pour des causes mécaniques ou réglementaires ou de tout temps d'arrêt des processus.
- 4) Calculées en fonction des synergies réalisées en 2021, y compris des économies ponctuelles qui ne sont pas incluses dans le calcul des synergies régulières.
- 5) Calculées en tant que réduction du capital de maintien annuel (soit les dépenses en immobilisations, à l'exclusion du projet de reconstruction de Superior) en 2021 par rapport aux dépenses combinées estimatives de 3 milliards de dollars communiquées dans la présentation aux investisseurs portant sur l'opération avec Husky le 25 octobre 2020.
- 6) Il s'agit de mesures non conformes aux PCGR et on peut consulter des renseignements supplémentaires à la rubrique *Mise en garde* à la fin de la présente circulaire.
- 7) Le total n'est pas exact, les sommes ayant été arrondies.

Le comité RHR examine les résultats de la carte de pointage de rendement de la société et les soumet à l'approbation du conseil. Le calcul de la carte de pointage de rendement de la société était de 184,5 % en 2021. Dans leur évaluation du rendement pour 2021, le comité RHR et le conseil étaient satisfaits que la note de rendement de la société constituait une représentation appropriée du rendement de Cenovus et ont décidé de ne pas utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster la note de la société en 2021. On peut consulter l'analyse du rendement 2021 de la société dans le communiqué de fin d'exercice de la société et les documents déposés sur le site cenovus.com.

La prime de rendement annuelle du président et chef de la direction est mesurée en fonction d'une pondération de 80 % de la note de rendement de la société et de 20 % du rendement personnel. La note de rendement personnel de M. Pourbaix pour 2021 s'est élevée à 190 sur 200 %. Une fois combinée à la composante société, sa prime pour 2021 s'est élevée à 2 900 000 \$, ou 186 % de la prime de rendement annuelle cible possible.

Les notes individuelles pour les autres MHDV ont toutes été de 140 à 180 sur 200 %, entraînant des primes de rendement annuelles correspondant à un pourcentage 171 % à 183 % de la prime de rendement annuelle cible possible.

Principaux résultats pris en considération pour le rendement des MHDV en 2021

MHDV	Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2021
<p>Alexander J. Pourbaix Président et chef de la direction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a favorisé une culture d'excellence en matière de sécurité, en contribuant à maintenir les résultats dans les catégories Fréquence des blessures comptabilisées totales et Rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements) en adéquation avec les cibles, et il a supervisé la création d'un système de gestion de l'exploitation harmonisé établissant des normes pour l'ensemble des installations et des sites en exploitation • Il a dirigé l'intégration réussie de Cenovus et de Husky, notamment dans le cadre de la réalisation de synergies régulières de plus de 1,2 milliard de dollars au cours de la première année de la société issue du regroupement • Il a obtenu d'excellents résultats d'exploitation, y compris de nouveaux records de production trimestrielle pour les sites de Christina Lake et de Foster Creek et les installations thermiques de Lloydminster • Il a annoncé des ventes d'actifs non essentiels totalisant près de 2 milliards de dollars, la majorité des produits devant être réalisés en 2022, ce qui contribuera à une réduction accélérée de la dette nette • Il fait preuve de leadership en matière d'enjeux ESG, notamment en adoptant de nouvelles cibles ambitieuses dans cinq secteurs clés pour l'entreprise de Cenovus et en participant, à titre d'associé fondateur, à l'Initiative pour des sables bitumineux carboneutres • Il a réduit la dette nette, la portant sous la barre des 10 milliards de dollars à la fin de 2021, permettant ainsi un meilleur rendement pour les actionnaires, y compris en doublant le dividende trimestriel et en recommençant les rachats d'actions
<p>Jeffrey R. Hart Vice-président directeur et chef des finances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a dirigé l'intégration financière réussie de la société issue du regroupement, notamment en livrant des documents d'information sur la gestion du rendement et en voyant à l'intégration des systèmes financiers et aux fusions des personnes morales • Il a dirigé l'élaboration et la mise en place du cadre financier de Cenovus • Il a dirigé les efforts pour obtenir des notes de qualité supérieure auprès de l'ensemble des agences de notation • Il a éliminé les risques entourant la structure du capital en réalisant des activités de refinancement et de réduction de la dette qui ont supprimé 900 millions de dollars américains en dette brute, prolongé la durée du portefeuille de titres de créance de trois ans et généré des économies annuelles en intérêts de 43 millions de dollars • Il a dirigé des réclamations d'assurance en cours, mettant la société dans une situation favorable pour obtenir davantage de recouvrements • Il a organisé des discussions avec des prêteurs, des investisseurs à revenu fixe et des assureurs portant sur les priorités ESG de la société, réussissant ainsi à obtenir des facilités de crédit engagées, à renouveler des polices d'assurance et à conserver un accès à du capital
<p>Jonathan M. McKenzie Vice-président directeur et chef de l'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a favorisé une culture d'excellence en matière de sécurité dans le cadre de l'intégration de la société issue du regroupement, permettant l'atteinte d'un meilleur rendement en matière de sécurité dans les activités de la société • Il a mené les efforts en vue du redémarrage, de façon économique, de la reconstruction de la raffinerie de Superior, du projet de prolongation de la durée de vie des actifs de Terra Nova et du projet West White Rose • Il a encouragé la création d'un plan d'exploitation ESG afin de soutenir l'atteinte des cibles de la société en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de relations avec les communautés autochtones, d'utilisation de l'eau, de remise en état des terres et d'inclusion et de diversité • Il a dirigé le déploiement d'un système de gestion opérationnelle simplifié pour la société issue du regroupement, y intégrant les meilleurs aspects de Cenovus et de Husky • Il a contribué à l'atteinte de synergies d'exploitation et de dépenses en immobilisations de 1,2 milliard de dollars annoncées dans le cadre du regroupement d'entreprises de Cenovus et de Husky • Il a supervisé la croissance de la production des activités en amont à plus de 800 000 b/j, dépassant ainsi les lignes directrices externes et prévues pour les fourchettes de production
<p>Keith A. Chiasson Vice-président directeur, Activités en aval</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a favorisé une culture d'excellence en matière de sécurité dans le cadre de l'intégration de la société issue du regroupement, permettant l'atteinte d'un meilleur rendement en matière de sécurité dans les activités de la société • Il a dirigé la restructuration des activités de fabrication en aval pour y ajouter des capacités en vue de la création d'une culture misant sur la fiabilité et la sécurité des activités, permettant ainsi à la société de poursuivre sa progression pour devenir un exploitant du premier quartile d'activités en aval • Il a dirigé la reconstruction de la raffinerie de Superior jusqu'à l'obtention des approbations nécessaires, a soutenu la construction tout au long de 2021 et a ajouté des capacités pour garantir une remise en service sécuritaire de l'installation au cours du T1 de 2023 • Il a fait preuve de leadership stratégique en initiant et en réalisant une évaluation stratégique des actifs de vente au détail et a ensuite conclu une entente définitive visant la vente du secteur de vente au détail non essentiel pour un produit de 420 millions de dollars tout en conservant le secteur commercial afin d'optimiser l'intégration verticale avec nos actifs de raffinage et de valorisation de Lloydminster • Il a poursuivi l'optimisation de la chaîne de valeur de pétrole lourd de Cenovus en favorisant l'utilisation de la capacité commerciale pour optimiser les actifs en aval, y compris le positionnement des pipelines, des réservoirs et des rails, pour réduire la volatilité et améliorer nos marges des activités en amont • Il a contribué à l'atteinte à long terme de la cible en matière d'émissions de GES et de protection du climat en dirigeant le projet de capture et de séquestration du carbone de Minnedosa, qui est conçu pour capturer 120 kilotonnes d'émissions de CO₂ de niveau 1 chaque année, en vue de l'obtention d'une décision sur sanctions

MHDV	Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2021
J. Drew Zieglsberger Vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration ¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> Il a favorisé une culture d'excellence en matière de sécurité dans le cadre de l'intégration de la société issue du regroupement, permettant l'atteinte d'un meilleur rendement en matière de sécurité dans les activités de la société Il a dirigé l'intégration de Husky afin de permettre à Cenovus de dépasser les synergies cibles de 1,2 milliard de dollars, sans interruption des activités Il a dirigé la création d'un plan de développement révisé pour le portefeuille du secteur Classique afin de favoriser la réalisation de synergies de création de valeur Il a proposé une stratégie d'optimisation du secteur Classique Il a dirigé l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pour le secteur Classique en vue d'atteindre les cibles de la société à l'égard de chacune des cinq priorités ESG de Cenovus Il a mené à terme, avant la date butoir, un projet de réduction des émissions dans l'ensemble du portefeuille d'activités du secteur Classique visant à réduire les émissions de méthane de 190 000 tonnes d'équivalents CO2 par année

Note :

1) Du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022, M. Zieglsberger a exercé les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration. Il a été nommé vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2022.

Incitatifs à long terme

Les décisions relatives aux attributions d'ILT pour 2021 ont été prises en février 2021. La valeur totale de l'attribution de M. Pourbaix en 2021 s'est élevée à 8,25 millions de dollars et était composée à 50 % d'options et à 50 % d'UAP (1 238 738 options et 474 781 UAP). De même, les attributions des autres MHDV étaient composées à 50 % d'options et à 50 % d'UAP. L'attribution est demeurée constante d'une année à l'autre. Les valeurs globales se situent aux alentours du 50^e centile.

L'acquisition des UAP de 2019 est complète, avec un coefficient multiplicateur du rendement de 1,8616, et elles ont été payées en 2022. L'attribution était fondée sur le RTAR sur quatre périodes, comme il est présenté dans le tableau ci-après :

Période de rendement	Pondération	RTA de Cenovus	RTAR	Coefficient multiplicateur
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	20 %	25 %	100 ^e centile	2,00
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	20 %	-41 %	37 ^e centile	0,62
Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	20 %	115 %	83 ^e centile	2,00
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021	40 %	58 %	84 ^e centile	2,00

Rémunération possible ou rémunération réalisable du chef de la direction

L'harmonisation de la rémunération de notre président et chef de la direction et de l'expérience de nos actionnaires est illustrée dans le tableau suivant. Celui-ci compare la RDT possible à la date d'attribution (comme l'indique le *Tableau sommaire de la rémunération* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire) à la RDT réalisable, qui fluctue en fonction du cours de l'action (calculé au 31 décembre 2021). De plus, le tableau compare aussi la valeur réalisable d'une tranche de rémunération de 100 \$ attribuée au président et chef de la direction avec la valeur d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires au cours des mêmes périodes. M. Pourbaix a été nommé président et chef de la direction le 6 novembre 2017; par conséquent, le tableau ci-après tient compte de la rémunération directe totale de M. Pourbaix à compter de 2018, soit sa première année complète à la tête de Cenovus.

Période	RDT possible du chef de la direction ¹⁾	RDT réalisable du chef de la direction ²⁾	Période de rendement	Valeur de 100 \$	
				Président et chef de la direction ³⁾	Valeur cumulative pour l'actionnaire ⁴⁾
2021	13 749 985	22 462 336	Du 31-12-2020 au 31-12-2021	163	202
2020	9 302 203	12 924 388	Du 31-12-2019 au 31-12-2021	139	121
2019	8 839 992	14 549 990	Du 31-12-2018 au 31-12-2021	165	169
2018	6 379 993	11 299 195	Du 31-12-2017 au 31-12-2021	177	144
2018-2021	38 272 173	61 235 909	Du 31-12-2017 au 31-12-2021	160	144

Notes :

1) Représente le salaire de base, la prime de rendement annuelle et la juste valeur à la date d'attribution des ILT attribués au cours de l'année de référence, tels qu'ils sont indiqués dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire.

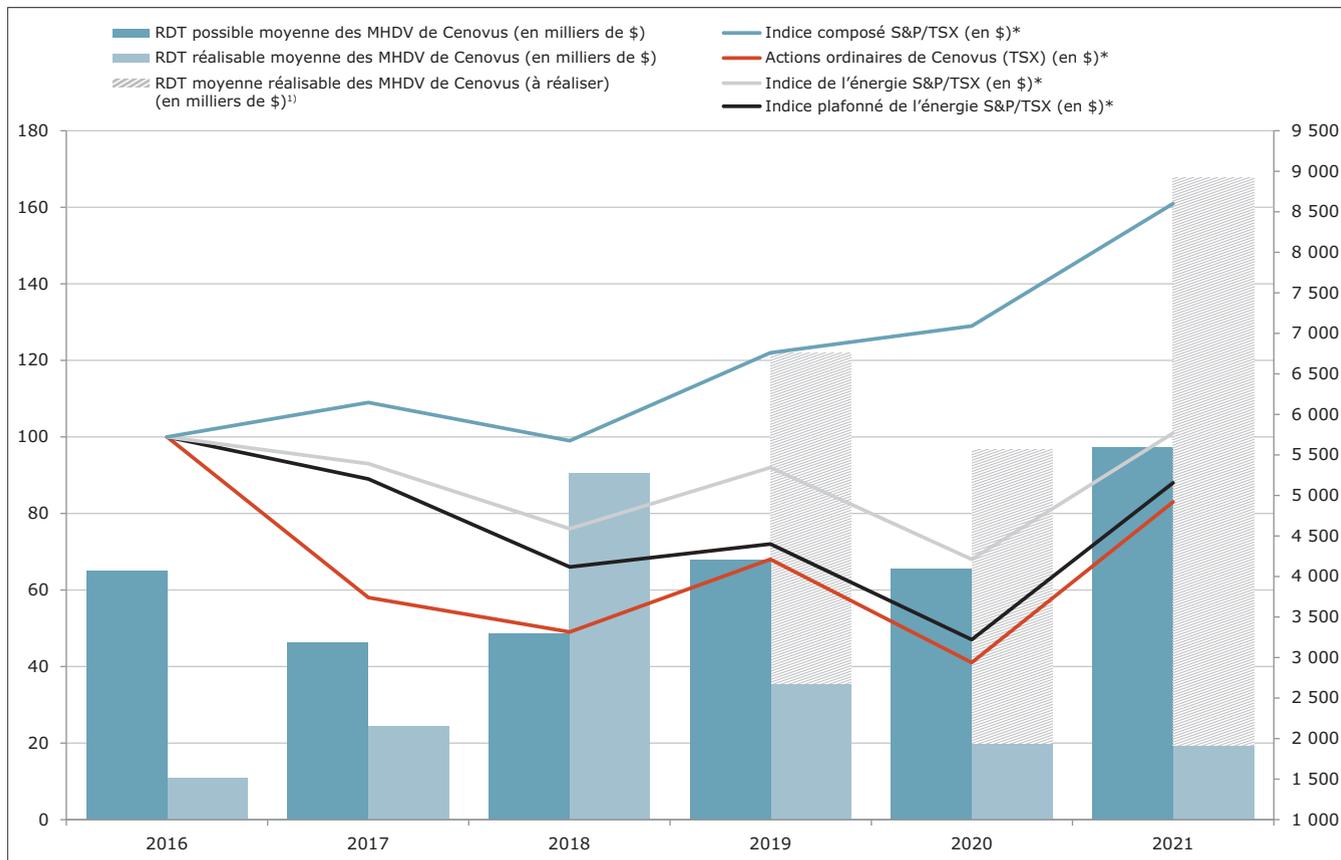
2) La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés au cours de l'année de référence (tels qu'ils sont indiqués dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération*) et les ILT attribués lors de l'année de référence, évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins prix d'exercice) des options attribuées dans l'année qui avaient été exercées au plus tard le 31 décembre 2021, s'il y a lieu; ii) la valeur dans le cours au 31 décembre 2021 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2021, d'après le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021; iii) la valeur donnée au 31 décembre 2021 aux UAP attribuées dans l'année de référence qui n'étaient pas acquises le 31 décembre 2021, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement UAP connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021; et iv) la valeur donnée au 31 décembre 2021 aux UAI attribuées dans l'année de référence qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2021, d'après le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

- 3) Représente la valeur réalisable pour le président et chef de la direction de chaque tranche de 100 \$ attribuée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* pour la période indiquée et prenant fin le 31 décembre 2021.
- 4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, en supposant un réinvestissement des dividendes trimestriels.

Graphique de rendement

Le graphique de rendement suivant compare le RTA cumulatif d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Cenovus à la TSX au cours de la période qui a commencé le 1^{er} janvier 2016 et s'est terminée le 31 décembre 2021 avec un placement de 100 \$ dans l'indice composé S&P/TSX et l'indice de l'énergie S&P/TSX au cours de la même période, en supposant le réinvestissement des dividendes trimestriels. La RDT possible moyenne des MHDV en 2021 a augmenté comparativement aux années antérieures afin de rendre compte du changement sur les plans de la portée et de la taille de la société depuis l'opération avec Husky. La tendance de la RDT possible moyenne et de la RDT réalisable moyenne est alignée sur l'expérience des investisseurs, principalement en raison de la tranche considérable de rémunération conditionnelle versée au moyen d'ILT et de la prime de rendement annuelle.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Taux de croissance annuel composé ²⁾
Actions ordinaires de Cenovus (TSX) (en \$)*	100	58	49	68	41	83	-3,7 %
Indice composé S&P/TSX (en \$)*	100	109	99	122	129	161	10,0 %
Indice de l'énergie S&P/TSX (en \$)*	100	93	76	92	68	101	0,3 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX (en \$)*	100	89	66	72	47	88	-2,6 %
RDT possible moyenne des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)³⁾⁴⁾	4 071	3 179	3 291	4 202	4 097	5 594	s.o.
RDT réalisable moyenne des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)⁵⁾⁶⁾	1 517	2 152	5 270	6 761	5 573	8 925	s.o.

Notes :

* Source : Bloomberg

1) En 2019, en 2020 et en 2021, nos MHDV ont réalisé une partie seulement de leur rémunération possible; plus précisément, le salaire de base réel versé, la prime réelle versée et les options acquises pour les attributions de 2019 et de 2020 uniquement. Les attributions fondées sur des actions et les options non acquises attribuées au cours de l'année de référence sont à réaliser.

2) Le taux de croissance annuel composé indiqué est celui de la période allant du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2021.

- 3) Moyenne, pour les MHDV indiqués par Cenovus dans l'année respective de déclaration, du total des sommes indiquées dans les colonnes « Salaire », « Attributions fondées sur des actions », « Attributions fondées sur des options » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations ou de la circulaire d'information de la direction, selon le cas, en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus tenue dans l'année suivant la date indiquée.
- 4) La moyenne pondérée de la RDT combinée de M. Pourbaix et de M. Ferguson, notre ancien président et chef de la direction, est incluse dans la moyenne des MHDV pour 2017.
- 5) Représente la RDT moyenne réalisable des MHDV pour l'année de référence comme elle est présentée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société pour l'année de référence. La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés au cours de l'année de référence (tels qu'ils sont indiqués dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération*) et les ILT attribués lors de l'année de référence, évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins prix d'exercice) des options attribuées dans l'année qui avaient été exercées au plus tard le 31 décembre 2021, s'il y a lieu; ii) la valeur dans le cours au 31 décembre 2021 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2021, d'après le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021; iii) la valeur donnée au 31 décembre 2021 aux UAP attribués dans l'année de référence qui n'étaient pas acquises le 31 décembre 2021, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement UAP connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 15,51 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021; et iv) la valeur donnée au 31 décembre 2021 aux UAI attribués dans l'année de référence qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2021, d'après le cours de clôture de 15,51 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2021.
- 6) La moyenne pondérée de la RDT combinée de M. McKenzie et de M. Ruste, notre ancien vice-président directeur et chef des finances, est incluse dans la moyenne des MHDV pour 2018.

TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération versée à nos MHDV pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des options ²⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Autre rémunération ⁵⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plans incitatifs annuels ³⁾ (\$)	Valeur du régime de retraite ⁴⁾ (\$)		
Alexander J. Pourbaix Président et chef de la direction	2021	1 225 000	5 499 987 ⁶⁾	4 124 998	2 900 000	133 200	110 710	13 993 895
	2020	961 458	3 519 997	3 519 998	1 300 750	108 917	100 879	9 511 999
	2019	1 000 000	2 874 994	2 874 998	2 090 000	112 000	94 325	9 046 317
Jeffrey R. Hart Vice-président directeur et chef des finances ⁷⁾	2021	520 000	1 036 294 ⁶⁾	649 999	622 986	57 200	55 096 ⁸⁾	2 941 575
	2020	-	-	-	-	-	-	-
	2019	-	-	-	-	-	-	-
Jonathan M. McKenzie Vice-président directeur et chef de l'exploitation	2021	700 000	1 968 790 ⁶⁾	1 499 999	1 008 840	381 456	80 600	5 639 685
	2020	587 500	1 249 996	1 249 998	449 531	254 332	75 128	3 866 485
	2019	625 000	1 249 990	1 250 000	763 125	153 488	77 275	4 118 878
Keith A. Chiasson Vice-président directeur, Activités en aval	2021	537 600	799 992	799 999	655 361	279 486	567 412 ⁹⁾	3 639 850
	2020	450 875	659 988	659 998	377 664	183 798	79 075	2 411 398
	2019	457 500	849 982	549 999	492 063	95 104	77 350	2 521 998
J. Drew Zieglsberger Vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration ¹⁰⁾	2021	610 000	1 226 991 ⁶⁾	799 999	782 051	278 575	691 020 ¹¹⁾	4 388 636
	2020	571 958	884 489	884 499	409 493	236 191	76 342	3 062 972
	2019	591 667	799 998	799 998	671 160	316 359	79 508	3 258 690

Notes :

- 1) La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'attribution est calculée selon le cours des actions ordinaires à la date d'attribution des UAP, des UAI et des UAD, selon le cas. La méthode utilisée pour calculer la juste valeur des attributions fondées sur des actions est la même que celle utilisée pour la valeur calculée aux fins comptables.
- 2) La juste valeur des attributions fondées sur des options est calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton pour les options. Toutes les attributions fondées sur des options ont été attribuées en février, comme il est indiqué dans le tableau ci-après, pour l'année concernée. Les hypothèses et la juste valeur pour les options à leur date d'attribution sont indiquées ci-après. La méthode utilisée pour calculer la juste valeur des attributions fondées sur des options est la même que celle utilisée pour la valeur calculée aux fins comptables.

Date d'attribution	25 février 2019	25 février 2020	22 février 2021
Cours des actions ordinaires	11,53 \$	11,73 \$	8,69 \$
Volatilité	31,01 %	29,74 %	40,55 %
Durée prévue	4,5 ans	5,0 ans	5,76 ans
Taux sans risque	1,79 %	1,19 %	0,64 %
Juste valeur à la date d'attribution	2,93 \$	2,27 \$	3,33 \$

- 3) Les montants indiqués sous Plans incitatifs annuels comprennent le montant des primes de rendement annuelles gagnées par les MHDV au cours de l'année indiquée. Les MHDV peuvent recevoir, à leur gré, la totalité ou une partie de leur prime de rendement annuelle respective en UAD.
- 4) La valeur du régime de retraite représente la variation attribuable à des éléments rémunérateurs indiquée dans la colonne *Variation attribuable à des éléments rémunérateurs* du *Tableau du régime de retraite à prestations définies* ou du *Tableau du régime de retraite à cotisations définies*. En ce qui a trait au régime de retraite PD de Cenovus : la valeur du régime de retraite comprend la rente prévisionnelle gagnée au cours de l'année, rajustée pour tenir compte des gains et des pertes sur l'obligation totale au titre des prestations définies du MHDV lorsque les gains réels diffèrent de ceux qui ont été estimés; les valeurs du régime de retraite déclarées chaque année varient en raison des variations du taux d'actualisation sous-jacent et d'autres hypothèses; et les montants indiqués ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV pendant l'année en question.
- 5) Autre rémunération correspondant à une allocation annuelle de 39 600 \$ versés à tous les MHDV, sauf M. Hart, pour un stationnement, des services de planification financière et de retraite, au versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base, à des services de santé et bien-être.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

- 6) MM. Pourbaix, Hart, McKenzie et Zieglgansberger ont reçu chacun une attribution d'UAI en 2021 correspondant à 1,0 fois la cible de leur prime de rendement annuelle pour leur apport à l'opération avec Husky. Se reporter à la rubrique *Éléments constituant la rémunération – Autre rémunération – Attributions liées à l'opération avec Husky*.
- 7) M. Hart a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} janvier 2021. Avant cette date, M. Hart était chef des finances de Husky.
- 8) Le chiffre pour M. Hart dans la colonne Autre rémunération comprend un stationnement, une allocation pour voiture, des services de santé et de bien-être et des cotisations d'employeur aux programmes d'épargne.
- 9) Le chiffre de 2021 pour M. Chiasson dans la colonne Autre rémunération comprend un paiement en espèces de 480 000 \$ pour une prime de maintien en poste dont le paiement était conditionnel à la clôture de l'opération avec Husky. Se reporter à la rubrique *Éléments constituant la rémunération – Autre rémunération – Primes de maintien en poste*.
- 10) M. Zieglgansberger a été nommé vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques, le 1^{er} mars 2022. Du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022, M. Zieglgansberger a été vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration.
- 11) Le chiffre de 2021 pour M. Zieglgansberger dans la colonne Autre rémunération comprend un paiement en espèces de 610 000 \$ pour une prime de maintien en poste dont le paiement était conditionnel à la clôture de l'opération avec Husky. Se reporter à la rubrique *Éléments constituant la rémunération – Autre rémunération – Primes de maintien en poste*.

Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant contient certains renseignements sur les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours pour les MHDV au 31 décembre 2021. Pour obtenir d'autres précisions, veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Incitatifs à long terme* de la rubrique *Structure du programme de rémunération de la haute direction* de la présente circulaire.

Nom	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS				ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées ¹⁾	Date d'attribution initiale	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ²⁾ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités non acquises ³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises ⁴⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises (non payées ou distribuées) ⁵⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix	1 238 738 1 550 660 981 228 986 842 714 286	22 févr. 2021 25 févr. 2020 25 févr. 2019 27 févr. 2018 7 nov. 2017 ⁶⁾	8,69 11,73 11,53 9,48 14,27	22 févr. 2028 25 févr. 2027 25 févr. 2026 27 févr. 2025 7 nov. 2024	8 450 423 5 861 495 3 905 287 5 950 657 885 715	1 208 625	18 745 775	1 165 910
Jeffrey R. Hart ⁷⁾	195 195 131 089 106 095 64 329 23 009 22 397 22 397	22 févr. 2021 23 mars 2020 ⁹⁾ 8 mars 2019 ⁹⁾ 17 déc. 2018 ⁹⁾ 15 août 2018 ⁹⁾ 9 mars 2018 ⁹⁾ 8 mars 2017 ⁹⁾	8,69 3,54 ¹⁰⁾ 18,35 ¹⁰⁾ 19,85 ¹⁰⁾ 27,88 ¹⁰⁾ 21,74 ¹⁰⁾ 20,60 ¹⁰⁾	22 févr. 2028 22 mars 2025 7 mars 2024 16 déc. 2023 14 août 2023 8 mars 2023 7 mars 2022	1 331 581 1 569 135 0 0 0 0 0	120 108	1 862 867	0
Jonathan M. McKenzie ¹¹⁾	450 450 550 660 426 621 398 089	22 févr. 2021 25 févr. 2020 25 févr. 2019 5 avril 2018 ¹²⁾	8,69 11,73 11,53 11,01	22 févr. 2028 25 févr. 2027 25 févr. 2026 5 avril 2025	3 072 880 2 081 495 1 697 952 1 791 401	451 860	7 008 344	0
Keith A. Chiasson	240 240 290 748 187 713 145 504 27 508 23 522	22 févr. 2021 25 févr. 2020 25 févr. 2019 27 févr. 2018 4 avril 2017 1 ^{er} sept. 2016	8,69 11,73 11,53 9,48 14,95 18,95	22 févr. 2028 25 févr. 2027 25 févr. 2026 27 févr. 2025 4 avril 2024 1 ^{er} sept. 2023	1 638 869 1 099 027 747 098 877 389 15 404 0	200 808	3 114 537	0
J. Drew Zieglgansberger	240 240 389 647 273 037 263 157 154 147 154 147 62 849	22 févr. 2021 25 févr. 2020 25 févr. 2019 27 févr. 2018 4 avril 2017 2 mai 2016 23 févr. 2015	8,69 11,73 11,53 9,48 14,95 19,89 22,22	22 févr. 2028 25 févr. 2027 25 févr. 2026 27 févr. 2025 4 avril 2024 2 mai 2023 23 févr. 2022	1 638 869 1 472 866 1 086 687 1 586 837 86 322 0 0	292 791	4 541 195	256 650

Notes :

- Le nombre de titres sous-jacents aux options non exercées comprend à la fois les options acquises et les options non acquises.
- La valeur des options dans le cours non exercées est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021, qui était de 15,51 \$.
- Le nombre d'actions ou d'unités non acquises comprend le nombre d'UAP attribuées aux MHDV en 2019, en 2020 et en 2021 ainsi que le nombre d'équivalents en dividendes crédités en 2019, en 2020 et en 2021 associés à ces UAP attribuées, arrondis à la prochaine unité entière. Les UAP et les équivalents en dividendes connexes deviennent admissibles à l'acquisition si le RTAR, dans le cas des attributions d'UAP en cours, et la dette nette, dans le cas de l'attribution d'UAP de 2019, est atteint, comme il est indiqué à la rubrique *Incitatifs à long terme* de la section *Structure du programme de rémunération des membres de la haute direction* de la présente circulaire, et peuvent ne pas devenir admissibles à l'acquisition et peuvent être annulés. Les UAI et les équivalents en dividendes connexes sont acquis après un an conformément aux dispositions de leurs conventions d'attribution respectives.
- La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises prend pour hypothèse que le rendement cible a été atteint et est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021, qui était de 15,51 \$, et le nombre réel d'unités (sans qu'il ne soit arrondi).
- La valeur marchande ou de paiement des attributions, fondées sur des actions, acquises non payées ou distribuées représente les UAD attribuées à M. Zieglgansberger à sa promotion et à M. Pourbaix lorsqu'il s'est joint à Cenovus, et est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021, qui était de 15,51 \$.
- M. Pourbaix s'est joint à Cenovus le 6 novembre 2017. Il a reçu une attribution d'options à son arrivée.

- 7) M. Hart a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} janvier 2021. Avant cette date, M. Hart était chef des finances de Husky. Aux fins du présent tableau, les options sur actions de M. Hart pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 sont des options de remplacement que Cenovus lui a octroyées le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l'opération avec Husky en échange des options de Husky de M. Hart.
- 8) Le nombre de titres sous-jacents aux options de remplacement non exercées comprend les options de remplacement acquises et non acquises. Le nombre d'options de remplacement correspond au nombre d'actions ordinaires de Husky qui pouvaient être émises à l'exercice des options de Husky en cours immédiatement avant l'entrée en vigueur de l'opération avec Husky le 1^{er} janvier 2021, multiplié par 0,7845 et arrondi à l'action entière la plus proche.
- 9) Reflète la date d'attribution initiale des options de Husky, qui ont été transférées à Cenovus en échange des options de remplacement le 1^{er} janvier 2021.
- 10) Le prix d'exercice pour chaque option de remplacement était le prix d'exercice des options de Husky transférées à Cenovus en échange des options de remplacement, divisé par 0,7845 et arrondi au cent entier le plus près.
- 11) M. McKenzie a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation le 1^{er} janvier 2021.
- 12) M. McKenzie s'est joint à Cenovus le 5 avril 2018 et a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} mai 2018. Il a reçu une attribution d'options à son arrivée.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant indique la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions acquises au cours de 2021 pour chacun des MHDV et la valeur de la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par chacun des MHDV en 2021.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ²⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan d'incitatifs non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix	0	3 524 663	2 900 000
Jeffrey R. Hart	254 748 ⁴⁾	0	622 986
Jonathan M. McKenzie	0	2 707 171	1 008 840
Keith A. Chiasson	0	519 692	655 361
J. Drew Zieglgansberger	0	939 909	782 051

Notes :

- 1) La valeur acquise au cours de l'exercice est calculée en supposant que le MHDV a exercé les attributions fondées sur des options à la date de leur acquisition.
- 2) La valeur acquise au cours de l'exercice est calculée au moyen de la multiplication du nombre d'UAP et d'UAI acquises par le cours de clôture au 26 février 2021 des actions ordinaires à la TSX, qui était de 9,42 \$ pour MM. Pourbaix, Chiasson et Zieglgansberger et au 1^{er} avril 2021, qui était de 9,86 \$ pour M. McKenzie.
- 3) Comprend le montant des primes de rendement annuelles que les MHDV ont gagnées en 2021 et qui ont été versées en 2022.
- 4) Comprend la valeur des options de remplacement qui ont été acquises au cours de 2021.

Tableau du régime de retraite à prestations définies

Le tableau suivant indique les prestations annuelles estimatives, l'obligation au titre des prestations définies et les variations attribuables à des éléments rémunérateurs et non rémunérateurs aux termes du régime PD de Cenovus.

Nom	Nombre d'années décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies ¹⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ²⁾ (\$)	Variation attribution à des éléments non rémunérateurs ³⁾ (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies ¹⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Alexander J. Pourbaix ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
Jeffrey R. Hart ⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Jonathan M. McKenzie	2,5000 ⁶⁾	40 852	209 708	449 530	381 456	(63 281)	767 705
Keith A. Chiasson	2,5000 ⁶⁾	25 902	173 540	332 074	279 486	(56 716)	554 844
J. Drew Zieglgansberger	12,0833 ⁶⁾	185 825	471 611	3 199 428	278 575	(462 621)	3 015 382

Notes :

- 1) L'obligation au titre du régime PD de Cenovus (au sens de l'Annexe 51-102A6 *Déclaration de la rémunération des membres de la haute direction*) à la date indiquée est calculée au moyen de la même méthode et des mêmes hypothèses que celles indiquées dans la note annexée aux états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 2) Représente la rente gagnée prévisionnelle pour les années de service durant l'année (coût du service) après déduction des cotisations de l'employé, rajustée pour tenir compte des gains ou des pertes à l'égard de la totalité de l'obligation au titre du régime PD de Cenovus du MHDV lorsque les gains réels et estimés sont différents. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV durant l'année.
- 3) Comprend l'intérêt sur l'obligation au titre du régime PD de Cenovus pour la période, les cotisations des employés majorées des variations du taux d'actualisation, du taux d'inflation et autres résultats nets au 31 décembre 2021.
- 4) M. Pourbaix participe au régime CD de Cenovus. La valeur de son régime de retraite figure dans le *Tableau du régime de retraite à cotisations définies* de la présente rubrique.
- 5) M. Hart participe au régime CD de Husky. La valeur de son régime de retraite figure dans le *Tableau du régime de retraite à cotisations définies* de la présente rubrique.
- 6) MM. McKenzie et Chiasson ont tous deux choisi de participer au régime PD de Cenovus en date du 1^{er} juillet 2019. M. Zieglgansberger a choisi de participer au régime PD de Cenovus, lorsqu'il a commencé à être offert, le nombre d'années décomptées aux fins du régime commençant le 1^{er} décembre 2009.

Tableau du régime de retraite à cotisations définies

Le tableau suivant indique la variation de la valeur des avoirs du régime CD de Cenovus et du régime CD de Husky en 2021.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs ¹⁾ (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ²⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix ³⁾	361 834	133 200	529 145
Jeffrey R. Hart ⁴⁾	364 611	57 200	514 252
Jonathan M. McKenzie ⁵⁾	86 517	-	93 248
Keith A. Chiasson ⁵⁾	123 478	-	141 029
J. Drew Zieglgansberger ⁵⁾	345 279	-	410 017

Notes :

1) Cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2) Comprend les gains sur placement pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3) M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD de Cenovus le 1^{er} décembre 2017.

4) M. Hart a commencé à participer au régime CD de Husky le 1^{er} octobre 2010.

5) MM. McKenzie, Chiasson et Zieglgansberger accumulent des prestations de retraite aux termes du régime PD de Cenovus et ne reçoivent plus de cotisation au régime CD de Cenovus.

Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Nous avons conclu des ententes en cas de changement de contrôle avec chacun de nos MHDV, sauf M. Hart. Cenovus a pris en charge le contrat de travail pour membre de la haute direction que M. Hart avait initialement signé avec Husky. Cenovus n'a pas conclu avec nos MHDV d'autres ententes prévoyant la détermination préalable de paiements dans le cadre de la cessation d'emploi; tout paiement particulier lié au congédiement sans motif valable serait établi au moment du congédiement compte tenu des principes établis en common law.

Versements en cas de changement de contrôle

Ententes en cas de changement de contrôle

Les ententes en cas de changement de contrôle qui ont été conclues avec MM. Pourbaix, McKenzie, Chiasson et Zieglgansberger prévoient que deux événements distincts doivent se produire pour que soient versées des indemnités de cessation d'emploi en cas d'un changement de contrôle. Tout d'abord, il doit survenir un changement de contrôle (au sens de l'entente). En deuxième lieu, l'emploi du membre de la haute direction doit prendre fin (autrement que pour un motif valable, une invalidité, un départ à la retraite ou un décès), ce qui comprendrait une cessation d'emploi par le membre de la haute direction pour les raisons déterminées suivantes :

- une réduction importante de ses responsabilités ou de son salaire, de sa prime annuelle, de ses plans incitatifs et de ses avantages sociaux;
- un défaut de payer toute tranche de la rémunération courante (sans son consentement);
- une relocalisation forcée;
- le défaut d'obtenir le consentement d'une société remplaçante de prendre en charge et de mettre en application l'entente en cas de changement de contrôle;
- l'aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Cenovus.

Les ententes en cas de changement de contrôle conclues avec tous nos MHDV prévoient les indemnités de cessation d'emploi suivantes si les deux événements se produisent (c.-à-d. un changement de contrôle et la cessation d'emploi) :

- Une indemnité de cessation d'emploi sous forme de somme forfaitaire représentant le montant du salaire et des primes pour une période de 24 mois en fonction de la moyenne des primes versées au MHDV au cours de la dernière période de trois ans.
- Les éléments de rémunération supplémentaires, qui comprennent une provision annuelle, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement, des services de planification financière et de retraite et des services de santé et de bien-être pendant 24 mois.
- Les ILT (options, UAP, UAI et UAD) sont acquis conformément aux conditions de leur convention d'attribution respective, de la façon suivante :
 - toutes les options sont immédiatement acquises et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou à la date d'expiration de ces options, selon la date la plus rapprochée;

- les UAP sont acquises immédiatement et sont payées, et le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement d'une fois le nombre d'UAP attribuées, sauf si un autre coefficient multiplicateur de rendement a déjà été établi;
- les UAI sont acquises immédiatement et sont payées;
- les UAD sont acquises immédiatement et sont payées.
- Les prestations de retraite continuent de s'accumuler sur une période de 24 mois.

Contrat de travail pour membre de la haute direction

Le contrat de travail pour membre de la haute direction en vigueur de M. Hart prévoit que deux événements distincts doivent se produire pour que soient versées des indemnités de cessation d'emploi en cas d'un changement de contrôle. Tout d'abord, il doit survenir un changement de contrôle (au sens de l'entente). En deuxième lieu, l'emploi de M. Hart doit prendre fin par suite d'un congédiement par Cenovus sans motif valable ou de la cessation d'emploi par M. Hart dans les six mois d'un changement de contrôle.

Le contrat de travail pour membre de la haute direction de M. Hart prévoit les indemnités de départ suivantes, si les deux événements distincts se produisent (c.-à-d. un changement de contrôle et la cessation d'emploi) :

- Une allocation de retraite forfaitaire représentant deux fois le salaire de base de M. Hart (l'« allocation de retraite »).
- Les journées de vacances accumulées et non payées.
- Des avantages collectifs pour une période de 24 mois ou une somme forfaitaire égale à 15 % de l'allocation de retraite.
- Les ILT (options, options de remplacement, UAP, UAI et UAD) sont acquis selon les modalités de l'entente d'attribution respective comme suit :
 - toutes les options sont immédiatement acquises et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou à la date d'expiration de ces options, selon la date la plus rapprochée;
 - sauf si le conseil en décide autrement, les options de remplacement acquises pourraient être exercées pendant une période de 90 jours suivant la cessation d'emploi et les options de remplacement non acquises seraient confisquées;
 - les UAP sont acquises immédiatement et sont payées, et le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement d'une fois le nombre d'UAP attribuées, sauf si un autre coefficient multiplicateur de rendement a déjà été établi;
 - les UAI sont acquises immédiatement et sont payées;
 - les UAD sont acquises immédiatement et sont payées.
- Des services financiers et de planification de la retraite.

Ententes sur les attributions incitatives à long terme

Pour les employés qui ne sont pas parties à une entente en cas de changement de contrôle ou à un contrat de travail pour membre de la haute direction avec la société, les modalités des conventions d'attribution applicables à chaque type d'ILT, au moment d'un changement de contrôle, s'appliqueront. À compter de 2021, toutes les attributions d'ILT sont assujetties à des dispositions de changement de contrôle à deux événements déclencheurs. Les attributions d'ILT effectuées avant 2021 prévoyaient qu'en cas de changement de contrôle, les options seraient immédiatement acquises et les UAP deviendraient admissibles et seraient immédiatement acquises en fonction de la cible, ce qui signifie que le nombre maximal d'UAP ne sera pas acquis, mais que ce sera plutôt le nombre d'UAP attribuées qui le sera relativement à toute attribution d'UAP pour une période de rendement à l'égard de laquelle un coefficient multiplicateur de rendement n'a pas encore été déterminé. Les options de remplacement acquises pourront toujours être exercées pendant 90 jours après une cessation d'emploi sans motif valable ou une démission; toutefois, si l'emploi ne prend pas fin, les options de remplacement demeureront inchangées, sauf si le conseil en décide autrement. Les UAI non acquises seront acquises immédiatement et seront payées en fonction de la valeur marchande à ce moment-là.

Tableau des versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires estimatifs, les sommes à payer et les avantages sociaux qui auraient été versés à chacun des MHDV aux termes des ententes en cas de changement de contrôle conclues entre la société et chaque MHDV ou, dans le cas de M. Hart, aux termes du contrat de travail pour membre de la haute direction conclu entre la société et M. Hart, et aux termes du plan d'options sur actions, du plan d'options de Husky, de notre plan d'UAP et de notre plan d'UAI par suite des événements déclencheurs décrits ci-dessous, dans chaque cas en presumant que l'événement s'est produit le 31 décembre 2021.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

Le tableau ne comprend pas la valeur des paiements, des sommes à payer et des avantages sociaux qui étaient déjà offerts aux MHDV au 31 décembre 2021, tels que les options, les options de remplacement, les UAP et les UAI déjà acquises à cette date. Il n'existe au 31 décembre 2021 aucune autre entente entre la société et un de nos MHDV qui prévoit des paiements supplémentaires, des sommes à payer ou des avantages en cas de cessation d'emploi (volontaire, involontaire ou déguisée), de démission ou de retraite.

Nom	Événement déclencheur	Paiement (\$)	Incitatifs à long terme ¹⁾ (\$)	Total (\$)
Alexander J. Pourbaix	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle ⁵⁾	5 839 136 ⁶⁾	37 276 471	43 115 607
	Retraite/démission ⁷⁾	-	-	-
Jeffrey R. Hart	Congédiement sans motif valable ²⁾	1 196 000	-	1 196 000
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	1 196 000 ⁸⁾	4 338 684 ⁹⁾	5 534 684
	Retraite/démission ⁷⁾	-	-	-
Jonathan M. McKenzie	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle ⁵⁾	3 169 977 ¹⁰⁾	14 069 201	17 239 178
	Retraite/démission ⁷⁾	-	-	-
Keith A. Chiasson	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle ⁵⁾	2 260 014 ¹⁰⁾	6 666 695	8 926 709
	Retraite/démission ⁷⁾	-	-	-
J. Drew Zieglgansberger	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle ⁵⁾	2 801 056 ¹⁰⁾	8 813 812	11 614 868
	Retraite/démission ⁷⁾	-	-	-

Notes :

- 1) On calcule la valeur des ILT en multipliant le nombre d'options qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle par la différence entre le prix d'attribution et 15,51 \$, soit le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021, et en ajoutant à ce produit le nombre d'UAP et d'UAI qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle multiplié par 15,51 \$, soit le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021. Aucune acquisition n'est devancée lorsqu'il se produit d'autres événements déclencheurs énumérés.
- 2) Représente le congédiement du MHDV par Cenovus autrement que pour un motif valable.
- 3) Hormis les ententes en cas de changement de contrôle, Cenovus n'a pas conclu avec MM. Pourbaix, McKenzie, Chiasson et Zieglgansberger d'entente qui prévoit la détermination préalable de tout paiement dans le cadre d'une cessation d'emploi; tout paiement particulier dans le cadre d'un congédiement sans motif valable serait déterminé au moment de la cessation d'emploi, conformément aux principes de common law.
- 4) Représente le congédiement du MHDV par Cenovus pour un motif valable.
- 5) Repose sur l'hypothèse suivante : tout d'abord, un changement de contrôle doit survenir (défini dans l'entente en cas de changement de contrôle); ensuite, l'emploi du membre de la haute direction doit prendre fin (autrement que pour un motif valable, une invalidité, un départ à la retraite ou un décès), comme il est décrit plus amplement ci-dessus aux rubriques *Ententes en cas de changement de contrôle* et *Ententes sur les attributions incitatives à long terme*.
- 6) Comprend la valeur supplémentaire des prestations de retraite. M. Pourbaix serait rémunéré en fonction d'une période supplémentaire de 24 mois de service ouvrant droit à pension au titre du régime CD de Cenovus. La valeur supplémentaire de la rente de la retraite forfaitaire correspond à 8 % du salaire de base annuel majoré d'une prime (plafonnée à 40 % du salaire de base) au cours de la période de 24 mois de service supplémentaires.
- 7) Représente le départ à la retraite volontaire ou la démission volontaire du MHDV.
- 8) Repose sur l'hypothèse suivante : tout d'abord, un changement de contrôle doit survenir; ensuite, l'emploi doit prendre fin, soit en raison d'un congédiement sans motif valable par Cenovus, soit en raison de la démission de M. Hart dans les six mois suivant le changement de contrôle, comme il est décrit plus amplement à la rubrique *Ententes en cas de changement de contrôle*.
- 9) Se reporter à la rubrique *Contrat de travail pour membre de la haute direction* pour consulter une description du traitement des incitatifs à long terme de M. Hart après un changement de contrôle.
- 10) Comprend la valeur supplémentaire des prestations de retraite. Les gains ouvrant droit à pension au cours de la période de 24 mois sont fondés sur le salaire de base annuel, majoré de la moyenne de la prime de rendement annuelle (plafonnée à 40 % du salaire) au cours de la période de trois ans précédant le changement de contrôle et la cessation d'emploi. Le facteur de réduction en cas de retraite anticipée applicable aux termes du régime de retraite complémentaire canadien de Cenovus Energy Inc. est calculé à l'âge que le dirigeant aurait atteint le 31 décembre 2023. Cette valeur supplémentaire de la rente de retraite forfaitaire correspond à la différence entre les valeurs actualisées actuarielles des prestations de retraite du haut dirigeant, comme elles sont modifiées, moins les prestations de retraite accumulées, non modifiées, en utilisant la valeur de rachat à l'égard du régime PD de Cenovus au 31 décembre 2021. Les taux d'actualisation utilisés sont de 2,3 % pendant 10 ans et de 3,4 % par la suite.

Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction

Les lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la haute direction de Cenovus sont exposées à la rubrique *Lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la direction* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Gouvernance en matière de rémunération* de la présente circulaire. Le tableau qui suit présente les lignes directrices sur l'actionnariat et la valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable des MHDV au 1^{er} mars 2022, sauf indication contraire.

Tableau récapitulatif de l'actionnariat des membres de la haute direction				
Nom	Lignes directrices sur l'actionnariat (multiple du salaire de base annuel)	Valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable ¹⁾²⁾	Multiple de l'actionnariat	Statut
Alexander J. Pourbaix	6,0	20 507 550 \$	15,78	En conformité
Jeffrey R. Hart	3,0	1 550 962 \$	2,77	En conformité ³⁾
Jonathan M. McKenzie	3,0	8 584 299 \$	11,30	En conformité ³⁾
Keith A. Chiasson	3,0	3 692 665 \$	6,78	En conformité ³⁾
J. Drew Zieglgansberger	3,0	4 336 771 \$	7,11	En conformité

Notes :

- 1) La valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable a été déterminée au moyen de la plus élevée des valeurs entre le prix d'achat pondéré moyen dans le cas des actions ordinaires ou le prix d'attribution pondéré moyen dans le cas des UAD et le cours des actions au moment de la mesure. En outre, les avoirs véritables comprennent également les tranches non acquises d'unités d'actions liées à la performance à l'égard desquelles la valeur du rendement pour une période a été immobilisée en fonction de la valeur la plus élevée entre le prix de l'attribution ou le cours de l'action au moment de la mesure.
- 2) Ces valeurs ne comprennent pas les actions ordinaires acquises depuis le 31 décembre 2021 par suite du versement par Cenovus de cotisations équivalentes aux cotisations personnelles au plan d'investissement de la société.
- 3) MM. Hart, McKenzie et Chiasson ont jusqu'au 1^{er} janvier 2026, 5 avril 2023 et 1^{er} mars 2024, respectivement, pour atteindre le seuil de 3,0 fois leur salaire de base annuel prévu dans les lignes directrices sur l'actionnariat.

À la date de la présente circulaire, aucun administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou proposé de Cenovus, aucun ancien administrateur, membre de la haute direction ou employé de Cenovus, ni aucune personne ayant de liens avec l'un d'eux n'a, ou n'a eu, à quelque moment que ce soit en 2021, une dette envers Cenovus ou ses filiales, dans le cadre d'une souscription de titres de Cenovus ou autrement.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

L'assemblée n'aura pas lieu dans un endroit physique. Elle aura lieu le mercredi 27 avril 2022 à 13 h (heure de Calgary) sous une forme virtuelle uniquement au moyen d'une webdiffusion en direct accessible à l'adresse <https://web.lumiagm.com/427952573>, avec le mot de passe « **cenovus2022** » (veuillez respecter la casse). Des directives détaillées sur la façon de participer à l'assemblée figurent sous la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations*. Nos renseignements financiers figurent dans nos états financiers consolidés audités et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui sont accessibles sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse sedar.com et sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Si vous éprouvez des difficultés à ouvrir une session pour rejoindre l'assemblée, veuillez visiter la page de foire aux questions du site Web de notre fournisseur de services de webdiffusion à l'adresse <https://go.lumiglobal.fr/faq>; vous pourrez alors utiliser son assistant virtuel « LumiBot » ou communiquer directement avec le fournisseur au support@lumiglobal.com.

Conformément aux lois du Canada, les propositions d'actionnaires ne peuvent être examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires que si elles sont présentées avant une certaine date. La date limite à laquelle Cenovus doit recevoir les propositions des actionnaires en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus devant avoir lieu en 2023 est le 30 novembre 2022. Ces propositions doivent également respecter toutes les dispositions applicables de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et de son règlement d'application. Toutes les propositions doivent être transmises par courrier recommandé au secrétaire général (*Corporate Secretary*) de Cenovus Energy Inc., au 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5.

Les règlements de Cenovus contiennent des clauses de préavis en ce qui a trait aux nominations d'administrateurs (le « règlement de préavis »). Le règlement de préavis a pour objectif de fournir de l'information aux actionnaires sur le processus de nomination des administrateurs, de garantir un processus d'assemblée efficace et harmonieux et d'offrir à tous les actionnaires la possibilité d'évaluer et d'examiner les candidats proposés. Le règlement de préavis s'applique aux assemblées annuelles des actionnaires ou à une assemblée extraordinaire des actionnaires qui est convoquée aux fins de l'élection d'administrateurs, qu'elle soit ou non convoquée à d'autres fins, et il peut faire l'objet d'une renonciation par le conseil.

Le règlement de préavis fixe entre autres des délais, d'un certain nombre de jours avant une assemblée des actionnaires, aux fins de l'avis par un actionnaire à la société de son intention de présenter la candidature d'un ou de plusieurs administrateurs et explique les renseignements qui doivent être fournis avec l'avis pour qu'il soit valide.

Dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis doit être donné à Cenovus au moins 30 jours avant la date de l'assemblée, à condition, toutefois, que si l'assemblée doit avoir lieu à une date qui est moins de 40 jours après la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite, l'avis sera donné au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant une telle annonce publique. Dans le cas d'une assemblée extraordinaire (qui n'est pas également une assemblée annuelle) des actionnaires convoquée aux fins de l'élection d'administrateurs (qu'elle soit ou non également convoquée à d'autres fins), l'avis doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. Sauf si Cenovus y consent par ailleurs, aucune personne nommée par un actionnaire ne sera admissible aux fins de l'élection à titre d'administrateur de la société, sauf si elle est nommée en conformité avec le règlement de préavis. Les actionnaires devraient consulter le texte intégral du règlement de préavis, qu'il est possible de consulter sous le profil de Cenovus sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, au sec.gov, ainsi que sur notre site Web, au cenovus.com.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur Cenovus, y compris l'information financière présentée dans nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et notre rapport de gestion connexe sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov

- RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES -

et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com. L'information sur notre site Web ou liée à notre site Web, même si elle est mentionnée dans la présente circulaire n'en fait pas partie. Vous pouvez également transmettre votre demande pour obtenir des exemplaires de nos états financiers et de notre rapport de gestion au secrétaire général (*Corporate Secretary*) de Cenovus Energy Inc., au 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5, ou par courriel au secrétaire général à corporate.secretary@cenovus.com. Des exemplaires vous seront fournis gratuitement par la société.

Si vous avez des questions sur l'information figurant dans la présente circulaire ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 866 851-4179 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.



KINGSDALE Advisors

**130, rue King Ouest, bureau 2950, C.P. 361
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Numéro sans frais au Canada : 1 866 851-4179

Numéro pour les appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 867-2272

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil.

/s/ Gary F. Molnar

Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 1^{er} mars 2022

ANNEXE A
SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DE HUSKY ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS, LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DE HUSKY ET NOS PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau qui suit présente certains renseignements sur le plan d'options sur actions et les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de Cenovus au 31 décembre 2021 :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (\$) (b)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a)) (c)
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres ¹⁾	36 848 552	13,62 \$	29 560 662
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Néant	Néant	Néant
Total :	36 848 552	13,62 \$	29 560 662

Note :
 1) Comprend les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options de remplacement émises par Cenovus conformément au plan d'arrangement approuvé par le tribunal pour donner effet à l'opération avec Husky en échange des options de Husky qui avaient été attribuées auparavant dans le cadre du plan d'options de Husky, qui a été approuvé par les anciens porteurs d'actions ordinaires de Husky le 6 mai 2015.

Le plan d'options sur actions est notre seul plan de rémunération actif aux termes duquel des titres de capitaux propres ont été autorisés en vue de leur émission. Au 31 décembre 2021, 36 848 552 options au total étaient en cours aux termes du plan d'options sur actions. Depuis 2011, seules les options sur actions assorties de droits de règlement net ont été attribuées.

Avant son acquisition par Cenovus, Husky accordait des options de Husky à ses dirigeants et à ses employés aux termes du plan d'options sur actions de Husky. En conséquence de l'opération avec Husky, les options de Husky en cours immédiatement avant l'acquisition le 1^{er} janvier 2021 ont été transférées à Cenovus en échange d'options de remplacement correspondant au nombre d'actions ordinaires de Husky qui pouvaient être émises à l'exercice des options de Husky immédiatement avant leur transfert, multiplié par 0,7845 et arrondi à la baisse au nombre entier d'actions le plus près. De même, le prix d'exercice de chaque option de remplacement a été divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent le plus près. Toutes les options de Husky transférées à Cenovus ont simultanément été annulées. Même si aucune nouvelle option de remplacement ni aucune autre option ne sera accordée aux termes du plan d'options sur actions de Husky, les options de remplacement seront acquises et pourront être exercées jusqu'à ce que la totalité des options de remplacement soient exercées, expirent ou soient résiliées en conformité avec le plan d'options sur actions de Husky; le plan d'options sur actions de Husky sera ensuite résilié.

Le 1^{er} janvier 2021, 18 883 446 options de remplacement ont été émises aux termes du plan d'options sur actions de Husky dans le cadre de l'opération avec Husky. Aucune option de remplacement supplémentaire ni aucune autre option ne sera attribuée aux termes du plan d'options sur actions de Husky. Veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires sur le plan d'options sur actions de Husky* pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 1^{er} mars 2022, le nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable par les administrateurs et les membres de la haute direction de Cenovus, le nombre d'actions ordinaires détenues par les employés aux termes des plans d'épargne de Cenovus ainsi que le nombre total d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes d'options détenues par des employés totalisaient environ 90 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 4,52 % des actions ordinaires en circulation. En outre, les administrateurs, les membres de la haute direction et les employés détenaient 1 603 855 unités d'actions différées, 8 823 499 unités d'actions liées à la performance et 6 849 319 unités d'actions incessibles.

Actions mises de côté en vue de leur émission Un maximum de 64 millions d'actions ordinaires ont été mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions, ce qui représente environ 3,20 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2021. Il y avait 27 233 222 options en cours

aux termes du plan d'options sur actions et 29 560 662 options susceptibles de faire l'objet d'une attribution, ce qui représente environ 1,36 % et 1,48 %, respectivement, du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un total de 6 344 629 options ont été attribuées aux termes du plan d'options sur actions, ce qui représente environ 0,32 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2021. Les actions ordinaires mises de côté à l'égard d'options déjà attribuées qui expirent ou prennent fin sans avoir été entièrement exercées peuvent être mises de côté et peuvent par la suite faire l'objet d'une option.

Un nombre de 14 812 850 actions ordinaires ont été mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions de Husky conformément aux options de remplacement, ce qui représente environ 0,74 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2021. Il y avait 9 615 330 options de remplacement en cours aux termes du plan d'options sur actions de Husky, ce qui représente environ 0,48 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2021. Aucune option de remplacement supplémentaire ni aucune autre option ne sera attribuée aux termes du plan d'options sur actions de Husky.

Taux d'épuisement du plan d'options sur actions en 2019, en 2020 et en 2021 En 2021, 6 344 629 options ont été attribuées, ce qui représente un taux d'épuisement de 0,3147 %; en 2020, 5 783 410 options ont été attribuées, ce qui représente un taux d'épuisement de 0,4706 %; et, en 2019, 3 866 652 options ont été attribuées, ce qui représente un taux d'épuisement de 0,3147 %.

Taux d'épuisement du plan d'options sur actions de Husky en 2019 et en 2020 Le taux d'épuisement des options de Husky attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Husky a été de 0,61 % en 2020 et de 0,42 % en 2019. Aucune option de remplacement supplémentaire ni aucune autre option ne sera attribuée aux termes du plan d'options sur actions de Husky.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Admissibilité Approuvé par les actionnaires en 2009, notre plan d'options sur actions a été créé pour fournir aux employés admissibles un encouragement à atteindre nos objectifs à long terme, pour reconnaître adéquatement les habiletés et le travail des personnes qui contribuent à notre succès et pour recruter et conserver des personnes ayant de l'expérience et des habiletés en leur donnant l'occasion d'acquérir une participation accrue dans le capital de Cenovus. Les administrateurs non-salariés de Cenovus ne peuvent pas participer au plan d'options sur actions.

Initiés Le nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission en tout temps destinées à nos initiés ou à leur avantage (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX), aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres, ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires alors en circulation, calculé avant dilution, et le nombre total de nos actions ordinaires émises à des initiés aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres au cours d'une année ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation, calculé avant dilution.

Administration Le comité RHR est l'administrateur du plan d'options sur actions et a le pouvoir d'interpréter ses modalités et toute entente d'options aux termes de ce plan et peut à son appréciation rattacher des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») jumelés ou des droits de règlement net (« DRN ») aux options. Sous réserve des exigences de la réglementation, les modalités et les restrictions des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions seront établies par le comité RHR et figureront dans une convention d'options.

Prix d'exercice Le prix des actions ordinaires qui peuvent être achetées lors de l'exercice des options est fixé par le comité RHR pour chaque option, mais il ne peut être inférieur à la « valeur marchande » des actions ordinaires. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le conseil a approuvé une modification de la définition de « valeur marchande » pour que celle-ci soit fondée sur un cours moyen pondéré en fonction du volume à une bourse pour les cinq jours de bourse précédents (à condition qu'au moins un lot régulier d'actions ordinaires ait été négocié) plutôt que sur le cours de clôture le jour de l'exercice. Si aucun lot régulier n'a été négocié, la moyenne des cours acheteur et vendeur du jour en question sera utilisée. Cette modification est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires généralement reconnues, y compris les recommandations de la TSX, car elle est considérée comme moins sensible aux irrégularités sur les opérations que l'utilisation du cours de clôture d'un jour de bourse. L'approbation des actionnaires n'a pas été demandée pour cette modification, puisqu'elle a été approuvée par le conseil, conformément à la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions. Le prix d'exercice des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2018 doit représenter au moins le cours des actions ordinaires à la date d'attribution, lequel correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date à laquelle la convention d'options attribuant l'option est conclue ou, si aucune action ordinaire n'a été négociée le jour en question, le jour précédent au cours duquel des actions ordinaires ont été négociées.

Acquisition Le comité RHR a le droit d'établir au moment d'une attribution si une option particulière pourra être exercée en totalité ou en partie à différentes dates ou pour des raisons autres que l'écoulement du temps. Les options sont généralement acquises à hauteur de 30 % au premier anniversaire, de 30 % au deuxième anniversaire et de 40 % au troisième anniversaire de l'attribution.

Expiration Chaque option (à moins qu'elle ne prenne fin de façon anticipée conformément aux modalités et aux restrictions de la convention d'options) peut être exercée au cours d'une période ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution de l'option que le comité RHR peut fixer.

DPVA jumelés Les options peuvent être associées à des DPVA jumelés qui permettent au titulaire d'une option de renoncer au droit d'exercer ses options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et recevoir une somme en espèces ou des actions ordinaires (à notre appréciation) d'un montant correspondant à l'excédent du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date d'exercice du DPVA jumelé sur le prix d'exercice des options, multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options remises, moins les retenues applicables. Si des DPVA jumelés sont exercés, les droits aux actions ordinaires sous-jacentes sont abandonnés et ce nombre d'actions ordinaires est ajouté aux actions ordinaires mises de côté et peuvent faire l'objet de nouvelles attributions d'options.

Droits de règlement net Les DRN permettent au titulaire d'options, à sa seule appréciation, de renoncer au droit d'exercer les options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir en échange des actions ordinaires. Le titulaire de l'option recevra le nombre d'actions ordinaires dont la valeur correspond au cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date de la remise des options et exercera simultanément les DRN connexes, après déduction du prix d'attribution de l'option, multiplié ensuite par le nombre d'options remises, moins les retenues applicables.

Exercice sans espèces Les titulaires d'options ont le droit d'effectuer un exercice sans espèces de leurs options acquises et pouvant être exercées. En choisissant un exercice sans espèces, le titulaire d'options exerce ses options en échange de l'émission du nombre d'actions ordinaires visées par l'exercice, lesquelles actions ordinaires seront immédiatement vendues par un courtier indépendant à la bourse (la vente sera réglée deux jours après l'exécution). Le produit de la vente sera transmis à Cenovus aux fins du règlement du prix d'exercice des options, et le solde (déduction faite des retenues d'impôt et des frais) sera payé comme il est indiqué par ailleurs par le titulaire d'options.

Rajustements Des rajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

Cessation des droits À la cessation d'un emploi, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises à la fin de la période d'exercice en cas de cessation d'emploi seront confisquées. Si un participant prend sa retraite avant d'avoir atteint 60 ans, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises d'ici la fin de la période d'exercice en cas d'un départ à la retraite seront confisquées. Si un participant décède, les options acquises qui ne sont pas exercées dans les 12 mois de la date de décès seront confisquées.

Incessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire Une option peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès ou d'invalidité. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

Période d'interdiction des opérations Si la période d'exercice d'une option prend fin au cours d'une période pendant laquelle l'exercice des options est interdit par Cenovus ou dans les 10 jours ouvrables qui suivent une telle période (la « période d'interdiction des opérations »), la période d'exercice de cette option sera alors prolongée jusqu'à une date qui tombe 10 jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations (la « période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations »), après quoi, l'option viendra à expiration et prendra fin.

Modifications – approbation du conseil Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le plan d'options sur actions ou y mettre fin en totalité ou en partie; toutefois, la modification, la suspension, l'abandon ou la fin de ce plan ne peuvent, sans le consentement des titulaires d'options, modifier de façon défavorable les droits aux termes d'une option déjà attribuée ni y porter atteinte. Toute modification du plan d'options sur actions doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le plan d'options sur actions ou une option particulière sans autre approbation des actionnaires de Cenovus, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) le report ou, dans le cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité, le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options;
- ii) la modification des modalités d'acquisition applicables à une option ou à un groupe d'options;
- iii) la modification des dispositions d'extinction du plan d'options sur actions ou d'une option, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- iv) le devancement de la date d'expiration d'une option;
- v) l'établissement des dispositions de rajustement aux termes du plan d'options sur actions. Veuillez vous reporter à la rubrique précédente *Rajustements*;
- vi) la modification des définitions figurant dans le plan d'options sur actions et d'autres modifications de nature administrative;
- vii) la modification des modalités d'exercice d'une option ou d'un DPVA jumelé.

Modifications – approbation des actionnaires L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans les cas des modifications qui concernent les aspects suivants :

- i) le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options, sauf en cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité;
- ii) toute augmentation du nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions;
- iii) toute réduction du prix d'attribution ou annulation et réémission d'options;
- iv) toute prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf s'il est permis de le faire aux termes de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- v) toute augmentation de la durée de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- vi) l'inclusion discrétionnaire d'administrateurs non-salariés à titre de participants admissibles;
- vii) toute provision en ce qui concerne la capacité de transfert ou de cession d'options autrement qu'aux fins de règlement d'une succession;
- viii) les modifications de la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions;
- ix) les modifications conditionnelles à l'approbation des actionnaires en vertu du droit applicable (dont, notamment, les règles, règlements et politiques de la TSX).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DE HUSKY

En conséquence de l'opération avec Husky, les options en cours visées par le plan d'options sur actions de Husky ont été transférées à Cenovus et cette dernière a attribué des options de remplacement aux anciens titulaires de ces options transférées. Même si les options de remplacement peuvent être exercées en vue d'obtenir des actions ordinaires, elles demeurent régies par les modalités du plan d'options sur actions de Husky. Les options sont régies par les modalités du plan d'options sur actions.

Admissibilité Aux termes du plan d'options sur actions de Husky, les options de Husky étaient attribuées à l'occasion aux membres de la haute direction et à d'autres employés admissibles de Husky (chacun, une « personne admissible »). Les administrateurs non-salariés de Husky n'étaient pas admissibles à participer au plan d'options sur actions de Husky. Le conseil ne fera aucune nouvelle attribution d'options de remplacement ni d'aucune autre option aux termes du plan d'options sur actions de Husky (se reporter à la rubrique *Éléments constituant la rémunération – Incitatifs à long terme*).

Initiés Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être mises de côté en vue de leur émission à l'égard des options attribuées à des initiés aux termes du plan d'options sur actions de Husky et à l'égard de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres proposées ou établies antérieurement ne peut être supérieur, au total, à 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation, calculé avant dilution.

Administration Sauf indication contraire du conseil, le comité RHR administrera le plan d'options sur actions de Husky. En plus d'administrer le plan d'options sur actions de Husky, le comité RHR est responsable de l'interprétation du plan d'options sur actions de Husky et du règlement de toutes les questions découlant du plan d'options sur actions de Husky et de toute option de remplacement attribuée aux termes du plan d'options sur actions de Husky et de l'opération avec Husky.

Prix d'exercice Le prix d'exercice des actions ordinaires visées par une option de remplacement est égal au prix d'exercice par action d'une option de Husky immédiatement avant la prise d'effet de l'opération avec Husky, divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent le plus près. Les options de Husky en cours immédiatement avant la prise d'effet de l'opération avec Husky ont été attribuées avec un prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré par action ordinaire de Husky à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

Acquisition Les options de remplacement sont acquises par tranches de un tiers, pendant trois ans, chaque date d'anniversaire de la date d'attribution de l'option de Husky en échange de laquelle une option de remplacement a été attribuée.

Expiration Chaque option de remplacement a une durée de cinq ans à compter de l'attribution de l'option de Husky en échange de laquelle l'option de remplacement a été attribuée.

Remise au lieu de l'exercice Les personnes admissibles peuvent remettre leurs options de remplacement en échange d'un montant en espèces correspondant à la différence entre la juste valeur marchande globale des actions ordinaires pouvant être achetées aux termes de la tranche acquise et pouvant être exercée des options de remplacement à la date de la remise et le prix d'exercice global de ces actions ordinaires aux termes des options de remplacement ainsi remises. La juste valeur marchande des actions ordinaires est calculée en fonction du cours de clôture à la TSX des actions ordinaires à la date à laquelle des lots réguliers d'actions ordinaires ont été négociés à la TSX tout juste avant la date à laquelle un titulaire des options de remplacement avise Cenovus qu'il souhaite remettre ses options de remplacement au lieu de les exercer.

Rajustements Des rajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option de remplacement, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option de remplacement et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options de remplacement attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Husky dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

Cessation des droits Les options de remplacement sont annulées dès le congédiement motivé d'une personne admissible par Cenovus ou dès qu'une telle personne démissionne à la demande de Cenovus ou sont annulées 90 jours après la démission de la personne admissible de ses fonctions ou de son emploi (autrement qu'à la demande de Cenovus) ou après son congédiement non motivé.

Inaccessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire Une option de remplacement peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès. Aucune disposition du plan d'options sur actions de Husky ou d'une convention d'options ne confère ni ne confèrera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option de remplacement ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du plan d'options sur actions de Husky ou d'une convention d'options ne confère ni ne confèrera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre de dirigeant ou d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

Période d'interdiction des opérations Si la période d'exercice d'une option de remplacement prend fin au cours d'une période d'interdiction des opérations, la période d'exercice de cette option de remplacement sera alors prolongée jusqu'à une date qui tombe cinq jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations, après quoi, l'option de remplacement viendra à expiration et prendra fin.

Modifications – approbation du conseil Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le plan d'options sur actions de Husky ou y mettre fin en totalité ou en partie. Toute modification du plan d'options sur actions de Husky doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le plan d'options sur actions de Husky ou une option de remplacement particulière sans autre approbation des actionnaires de la société, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) corriger toute ambiguïté, erreur ou omission dans le plan d'options sur actions de Husky ou corriger ou compléter toute disposition du plan d'options sur actions de Husky qui n'est pas conforme à toute autre disposition du plan d'options sur actions de Husky;

- ii) apporter les modifications nécessaires pour respecter la loi applicable ou les exigences de toute bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont inscrites;
- iii) apporter des modifications à l'égard de l'administration et de l'admissibilité au plan d'options sur actions de Husky;
- iv) modifier, prolonger ou devancer les modalités d'acquisition applicables à toute option de remplacement;
- v) devancer la date d'expiration d'une option de remplacement;
- vi) établir les rajustements aux termes du plan d'options sur actions de Husky;
- vii) modifier les définitions figurant dans le plan d'options sur actions de Husky;
- viii) modifier les mécanismes d'exercice des options de remplacement;
- ix) modifier les dispositions d'extinction d'une option de remplacement ou du plan d'options sur actions de Husky, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- x) apporter des modifications de nature administrative au plan d'options sur actions de Husky.

Modifications – approbation des actionnaires L'approbation des actionnaires de la société sera requise dans le cas des modifications du plan d'options sur actions de Husky qui concernent les aspects suivants :

- i) la réduction du prix d'exercice ou le report de la date d'expiration des options de remplacement attribuées à des initiés de la société;
- ii) la modification du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du plan d'options sur actions de Husky;
- iii) l'ajout de toute forme d'aide financière de la part de la société pour l'exercice de toute option de remplacement;
- iv) l'élimination ou l'augmentation de toute limite de participation par les initiés;
- v) la modification d'une disposition portant sur les modifications du plan d'options sur actions de Husky.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Notre conseil est responsable d'établir, au moins une fois l'an, si chaque administrateur est indépendant ou non au sens indiqué dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. En règle générale, le conseil considère qu'un administrateur est indépendant s'il n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la société dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il entrave le jugement indépendant de l'administrateur. Dans son examen, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'effet de tous les liens qu'ont les administrateurs avec la société, dont les relations d'affaires, familiales et autres.

M. MacPhail, notre président du conseil actuel, est indépendant et, à l'heure actuelle, notre conseil se compose de 12 administrateurs, dont 11 sont indépendants. M. Pourbaix, en tant que président et chef de la direction, n'est pas indépendant et est le seul membre de notre conseil qui est aussi membre de la direction.

Au moment d'établir l'indépendance de nos administrateurs en 2021, MM. Fok et Sixt ont demandé au conseil, par souci de prudence, de les considérer comme étant non indépendants compte tenu de leur participation à l'opération avec Husky. Étant donné le temps écoulé depuis la conclusion de l'opération avec Husky, le conseil a déterminé, en consultant MM. Fok et Sixt, qu'ils sont tous deux des membres indépendants de notre conseil. La décision du conseil selon laquelle MM. Fok et Sixt satisfont aux normes d'indépendance du conseil est fondée sur les lignes directrices en matière de gouvernance prévues dans le *Règlement 58-101 sur les pratiques en matière de gouvernance* et sur les normes de la NYSE.

Chacun des comités, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité RHR ») et le comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves (le « comité SDR »), se compose entièrement d'administrateurs indépendants.

Chez Cenovus, les rôles de président du conseil et de président et chef de la direction sont distincts. Le président du conseil gère les affaires du conseil, notamment en travaillant avec le président et chef de la direction pour assurer l'efficacité des relations entre les administrateurs, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public. Une description détaillée des principales responsabilités du président du conseil figure dans les lignes directrices générales du président du conseil d'administration et des présidents des comités, qui peuvent être consultées, en anglais, à l'adresse cenovus.com.

Toutes les réunions du conseil et du comité comprennent une séance à laquelle seuls les administrateurs indépendants assistent, en l'absence de membres de la direction, afin de faciliter la discussion libre et franche entre les administrateurs indépendants.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité fondamentale de notre conseil est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise, en agissant dans l'intérêt fondamental de la société, et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois. Le mandat du conseil d'administration (le « mandat du conseil ») énonce les responsabilités clés qui incombent au conseil relativement à sa gestion et comprend les responsabilités principales décrites ci-après.

Rendement du chef de la direction Notre conseil nomme le président et chef de la direction et évalue son rendement par rapport à une série d'objectifs de la société convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur de placement des actionnaires.

Plan stratégique Notre conseil est chargé de réviser et d'approuver notre plan stratégique chaque année. La révision annuelle de la stratégie porte sur les objectifs clés du plan stratégique, ainsi que sur les objectifs financiers et opérationnels quantifiables de même que sur les systèmes de reconnaissance, de contrôle et de réduction des principaux risques commerciaux. Notre conseil examine tous les documents ayant trait au plan stratégique avec la direction, en discute avec elle et, tout au long de l'année, reçoit de celle-ci des mises à jour de l'information concernant le plan stratégique. La direction est tenue d'obtenir l'approbation de notre conseil pour toute opération qui pourrait avoir une incidence importante sur notre plan stratégique.

Chaque année, notre conseil organise deux réunions stratégiques distinctes avec la direction. À ces réunions, le conseil, dans une perspective à long terme, aborde avec la direction des questions de haute importance qui peuvent influencer sur notre entreprise. Les réunions aident la direction à préparer l'élaboration du plan stratégique annuel.

Rémunération Notre conseil approuve la rémunération du président et chef de la direction et des membres de la haute direction. Pour obtenir une description de la méthode selon laquelle la rémunération des membres de la haute direction visés de la société est fixée, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulation.

Gestion des risques Cenovus est exposée à un certain nombre de risques dans ses démarches pour atteindre ses objectifs stratégiques. Certains de ces risques ont une incidence sur le secteur pétrolier et gazier dans son ensemble, alors que d'autres sont propres à nos activités. Notre conseil est chargé d'adopter chaque année un plan stratégique qui prend en considération les opportunités et les risques de l'entreprise, de s'assurer de l'existence d'un système approprié de contrôles internes et que des processus adéquats sont en place pour repérer les principaux risques qui touchent la société et que les meilleures procédures pratiques sont instaurées pour les surveiller et les réduire, dont les risques financiers, les risques liés à l'exploitation et les risques liés à la réputation. Dans le cadre de cette responsabilité, le conseil a approuvé notre *politique de gestion des risques d'entreprise* et supervise la mise en œuvre de notre programme de gestion des risques d'entreprise, lequel met en place un processus systématique d'identification, d'évaluation, de traitement, de communication et de gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise de Cenovus. L'incidence possible de chacun des risques ainsi que la probabilité de réalisation de ces risques sont évaluées au moyen d'une grille de risques et d'autres outils d'évaluation standardisés. Le conseil reçoit régulièrement des rapports et des présentations sur les risques de la part de la direction et exerce une surveillance sur les activités de gestion des risques, y compris la prise en compte et l'examen du programme d'assurance global de la société.

Certains éléments de la supervision des risques sont délégués au comité d'audit, au comité RHR, au comité de gouvernance et au comité SDR et font ensuite l'objet d'un rapport au conseil. Cette structure permet d'obtenir des points de vue et de l'expertise sur mesure à l'égard des risques pertinents au mandat du comité concerné et de répartir la surveillance et la gestion des risques parmi le conseil et les comités.

En 2021, le mandat du conseil et celui de chacun des comités a été révisé afin d'y ajouter une partie décrivant les responsabilités de surveillance des risques de ces organes, ainsi qu'une partie énonçant leurs responsabilités en matière de surveillance des risques ESG. Pour en savoir plus sur les responsabilités du conseil et de ses comités en matière de surveillance des risques ESG, veuillez consulter l'*Annexe C – Faits saillants en matière de durabilité et d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance*.

La surveillance des risques liés à la cybersécurité relève du conseil, sensible à l'incidence générale de la cybersécurité sur l'entreprise de la société. À compter de 2022, la direction présentera au conseil un rapport trimestriel sur les questions de sécurité de l'information et de cybersécurité. Le programme de gestion de la cybersécurité de Cenovus est axé sur le risque et veille à ce que les risques de cybersécurité soient relevés, analysés et gérés tout au long de leur cycle de vie et fait partie du programme global de gestion du risque d'entreprise. Les contrôles de gestion des technologies de l'information de Cenovus (y compris Sarbanes Oxley) sont vérifiés chaque année par un consultant externe. Nos employés, entrepreneurs et administrateurs reçoivent une formation annuelle sur la sécurité de l'information et participent au programme de sensibilisation à la cybersécurité.

Communications Notre conseil est chargé d'approuver une ou des politiques de communications assurant la mise en place d'un système de communications entre l'entreprise et toutes les parties intéressées, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit systématique, transparente, continue et à point nommé et qui facilite la tâche des parties intéressées désireuses de faire part de leurs commentaires.

Nous fournissons des renseignements détaillés sur notre entreprise et nos résultats financiers et d'exploitation conformément à nos obligations d'information continue prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Nos communiqués de presse et autres documents obligatoires doivent être déposés dans la banque de données électronique gérée par les ACVM, connue sous le nom de « SEDAR », à l'adresse sedar.com, ainsi que dans la banque de données qui est gérée par la SEC, connue sous le nom de « EDGAR », à l'adresse sec.gov. On peut également se procurer ces documents et d'autres renseignements sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Notre conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les principales questions touchant les communications. Les moyens à la disposition des actionnaires souhaitant nous transmettre leurs commentaires comprennent les suivants :

- a) les assemblées et les communications avec les actionnaires aux termes de la *Politique favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation*;
- b) l'adresse de courriel investor.relations@cenovus.com;

- c) une ligne d'assistance confidentielle et, s'il est souhaité, anonyme, pour signaler toute préoccupation relative à l'intégrité par courriel à l'adresse integrity.helpline@cenovus.com, par téléphone au numéro 1 877 760-6766, ou par correspondance à nos bureaux administratifs à l'adresse 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5;
- d) notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Computershare, qui a un site Web à l'adresse www.computershare.com/cenovus et un numéro de téléphone sans frais (1 866 332-8898) pour aider les actionnaires.

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec tout administrateur, y compris notre président du conseil, en écrivant à l'adresse suivante :

a/s Conseil d'administration
Cenovus Energy Inc.
225 – 6 Avenue S.W.
P.O. Box 766
Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5

Attentes à l'égard des administrateurs Le mandat du conseil établit également les attentes à l'égard des administrateurs ainsi que leurs fonctions dans l'entreprise, notamment le devoir d'assister à toutes les réunions et l'obligation de veiller à ce que les documents du conseil soient distribués à tous les administrateurs suffisamment tôt avant les réunions ordinaires pour que ces derniers puissent les examiner adéquatement. Notre conseil a un code de déontologie à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés, des entrepreneurs et des consultants et veille à ce qu'il soit respecté; il approuve toute dérogation à ce code de la part des dirigeants et des administrateurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre code de déontologie, veuillez vous reporter à la rubrique *Éthique commerciale – Code de conduite et d'éthique commerciale* de l'Annexe B – Gouvernance de la présente circulaire.

Gouvernance Le conseil a la responsabilité de mettre sur pied un régime de gouvernance adéquat, notamment des politiques et des pratiques lui permettant que ses fonctions soient indépendantes de la direction et que des processus soient en place pour traiter toutes les questions d'ordre réglementaire ou administratif, ou relevant du domaine des valeurs mobilières ou de la conformité, qui s'appliquent. Notre conseil a établi des limites claires en ce qui concerne le pouvoir de la direction. Dans le but d'améliorer la gouvernance, le comité de gouvernance a la responsabilité d'en examiner tous les aspects, d'en faire rapport et de proposer des recommandations à ce sujet à notre conseil.

Le mandat du conseil est présenté ci-après et également accessible sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration (le « conseil ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois.

Responsabilité de l'équipe de haute direction

- Nommer le président et chef de la direction et les membres de la haute direction, approuver leur rémunération et superviser le rendement du président et chef de la direction en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires.
- De concert avec le président et chef de la direction, définir le mandat de ce dernier de façon claire, ce qui comprend une description des responsabilités de gestion.
- Veiller à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la direction.

Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière

- Procéder à l'examen annuel et à l'adoption d'une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.

- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et à ce que les meilleures procédures existantes soient mises en place pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place des procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires et administratives et relevant du domaine des valeurs mobilières et d'autres questions du domaine de la conformité.
- Veiller à mettre en place les procédures dont la société a besoin pour atténuer les effets sur l'environnement (y compris les changements climatiques), s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre de ses activités, tenir compte de la gestion du capital humain et exercer ses activités tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.
- Veiller à ce qu'un système de contrôle interne adéquat soit en place.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées en rapport avec les critères d'attestation applicables concernant la communication de l'information financière de la société et de toute autre information au sujet de celle-ci.
- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.
- Réviser et examiner à des fins d'approbation toute modification ou dérogation suggérée par la direction à la stratégie établie, aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou à toute question qui s'écarte du cours normal des affaires.
- Réviser les résultats financiers et les résultats d'exploitation par rapport à la stratégie, aux budgets et aux objectifs établis.

Intégrité/Conduite de la société

- Approuver une ou des politiques de communication de l'information assurant la mise en place d'un système de communication entre l'entreprise et toutes les parties intéressées, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit méthodique, transparente, continue et à point nommé et qui permet aux parties intéressées de faire part de leurs commentaires.
- Approuver un code de conduite et d'éthique commerciales pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers, en surveiller l'application et approuver toute dérogation à l'application de ce code de la part des dirigeants et des administrateurs.

Procédure et efficacité du conseil

- Veiller à ce que les documents du conseil soient distribués aux administrateurs suffisamment tôt avant les réunions ordinaires pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- Participer au processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité de gouvernance, et notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (tel qu'il est mis en œuvre par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifié de temps à autre).
- Approuver la nomination des administrateurs.
- Donner des orientations générales à chaque nouvel administrateur.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, et notamment les pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.
- Instaurer des pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.
- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité d'audit à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.

- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'un administrateur.
- On s'attend à ce que chaque membre du conseil saisisse la nature et les activités de l'entreprise de la société et qu'il se tienne au courant des tendances politiques, économiques et sociales existantes dans tous les pays ou toutes les régions où la société exerce des activités ou investit ou prévoit le faire.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement, et au moins une fois par trimestre, sans les administrateurs non indépendants et les membres de la direction.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, telles qu'elles sont définies dans les règlements de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations de nature réglementaire ou juridique, comme celles qui ont trait à l'approbation des dividendes, à l'émission de titres, etc.

Surveillance des risques

Le conseil surveille les risques liés à ce qui suit :

- l'examen et l'adoption d'un processus de planification stratégique et l'approbation du plan stratégique d'entreprise;
- la mise en place d'un système est en place pour cerner les principaux risques auxquels la société est exposée et l'adoption des meilleures procédures pratiques pour surveiller et atténuer ces risques;
- le système de gouvernance d'entreprise de la société;
- le rendement opérationnel et financier;
- la nomination du président et chef de la direction et l'approbation de la rémunération de ce dernier;
- le code de conduite et d'éthique commerciale ainsi que les politiques en matière de communication;
- le non-respect par les administrateurs des règlements, politiques et pratiques applicables et autres obligations légales et réglementaires;
- la communication de l'information de la société;
- les modifications apportées à la stratégie établie et aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou aux questions de politique, ou les écarts de ceux-ci par rapport au cours normal des activités;
- la nomination des administrateurs, l'approbation de leur rémunération et l'efficacité du conseil.

Surveillance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Il incombe au conseil de surveiller ce qui suit:

- l'approche en matière de durabilité de la société;
- les rapports et recommandations émanant de la direction relativement aux questions ESG;
- les procédés et procédures de la société visant à atténuer les effets sur l'environnement (notamment les changements climatiques), à s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre des activités de la société, à tenir compte de la gestion du capital humain, à exercer les activités tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES DESCRIPTIONS DE POSTES

Le conseil a approuvé des lignes directrices générales à l'égard du président et chef de la direction, du président du conseil et de chaque président d'un comité du conseil, qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Président et chef de la direction La responsabilité première du président et chef de la direction est l'orientation et la gestion générales de l'entreprise et des affaires de Cenovus, conformément à la stratégie et aux objectifs de la société que le conseil a approuvés et dans le cadre des pouvoirs restreints délégués par le conseil. Notre conseil est chargé de surveiller le rendement du président et chef de la direction en fonction d'objectifs de la société convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire.

Président du conseil La responsabilité première du président du conseil est de fournir un leadership général pour avoir un conseil, des comités et des administrateurs plus efficaces.

Président d'un comité La responsabilité première du président de tout comité du conseil est de gérer efficacement les fonctions du comité, de s'assurer qu'il est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

ÉVALUATION ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Nous avons mis en place des processus qui facilitent l'évaluation et le renouvellement de notre conseil. L'évaluation du conseil fait appel à des pratiques établies pour l'évaluation courante de l'efficacité du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. La procédure de renouvellement du conseil comprend un mécanisme qui permet de déterminer les compétences, l'expertise et l'expérience qui sont requis pour gérer efficacement les activités de Cenovus ainsi que des processus visant à repérer, à évaluer et à recommander des candidats compétents pour siéger au conseil.

Le comité de gouvernance est chargé d'évaluer l'efficacité et l'apport de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil rencontre périodiquement chaque administrateur en vue de discuter de l'efficacité de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Pour aider le président du comité de gouvernance dans cette analyse, chaque administrateur est tenu de remplir une fois par année, sous le couvert de l'anonymat, un questionnaire sur l'efficacité et, à intervalles réguliers, un formulaire d'auto-évaluation et un formulaire d'évaluation par les pairs. Les évaluations comprennent une analyse des connaissances, des compétences, de l'expérience et des apports significatifs de chaque administrateur et tiennent compte des points forts que présentent l'âge, le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique et d'autres traits distinctifs de chaque administrateur pour le conseil. Le conseil a pour politique de retenir les services d'un tiers indépendant pour évaluer l'efficacité du conseil au moins tous les trois ans. La première évaluation effectuée à l'externe a été réalisée par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en 2017. Governance Studio a réalisé l'évaluation de l'efficacité du conseil en 2020; cette évaluation comprenait un questionnaire confidentiel sur l'efficacité, des entretiens individuels, des autoévaluations et des évaluations par les pairs. Un rapport définitif a été présenté au conseil pendant sa réunion de février 2021 et chaque administrateur a également reçu une évaluation confidentielle de son rendement.

Le président du comité de gouvernance rencontre également le président du conseil à intervalles réguliers pour passer en revue l'efficacité de ce dernier à titre de président du conseil et de membre de notre conseil. Le comité de gouvernance évalue la pertinence des renseignements donnés à nos administrateurs, de la communication entre notre conseil et la direction et de la procédure de notre conseil et des comités du conseil.

Le comité de gouvernance recommande à notre conseil les modifications éventuelles qui amélioreraient le rendement de notre conseil en fonction de toutes les évaluations du comité de gouvernance.

Le processus continu de renouvellement et d'examen de la composition du conseil implique l'utilisation d'une grille des compétences qui aide le comité de gouvernance et le conseil à repérer des lacunes sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur qui, selon un examen des pratiques exemplaires recommandées, du mandat du conseil, de la *politique relative à la diversité du conseil*, des objectifs à long terme de Cenovus et des renseignements communiqués par le groupe de référence, sont considérées comme les plus importantes pour Cenovus. La grille des compétences a été mise à jour pour y ajouter les catégories « Cybersécurité » et « Marchés internationaux », ce qui reflète l'évolution du contexte commercial et l'étendue de nos activités à l'échelle internationale par suite de l'opération avec Husky.

Compétences et expérience clés

Le tableau suivant présente un résumé des compétences et de l'expérience clés de chaque administrateur.

Compétences et expérience	Administrateur												Nombre total d'administrateurs
	Keith M. Casey	Canning K.N. Fok	Jane E. Kinney	Harold N. Kvisle	Eva L. Kwok	Keith A. MacPhail ¹⁾	Richard J. Marcogliese	Claude Mongeau	Alexander J. Pourbaix ²⁾	Wayne E. Shaw	Frank J. Sixt	Rhonda I. Zygocki	
Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	9
Expérience à titre de membre de la haute direction	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	10
Planification stratégique et exécution	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Développement opérationnel et des ressources		✓		✓		✓	✓				✓	✓	6
Raffinage	✓						✓						2
Commercialisation et transport	✓			✓		✓		✓	✓				5
Finances, comptabilité et marchés financiers	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓		✓	✓	9
Marchés internationaux	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓		✓	✓	9
Gestion des risques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	11
Relations avec les gouvernements et les parties intéressées	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	11
Sécurité, environnement et santé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Cybersécurité	✓	✓	✓								✓		4
Membres des comités													
Audit			●				●	Président		●			4
Ressources humaines et rémunération	●			●	●							Présidente	4
Gouvernance				Président	●	●					●	●	5
Sécurité, durabilité et réserves	●		●				Président	●		●			5

Notes :

- 1) En tant que président du conseil, M. MacPhail est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR et du comité SDR, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint. M. MacPhail est un membre avec droit de vote du comité de gouvernance.
- 2) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.

Le comité de gouvernance maintient un programme dynamique en vue d'examiner des candidats éventuels aux postes d'administrateurs pour maintenir le renouvellement du conseil de Cenovus. Le comité de gouvernance et le conseil reconnaissent les avantages que peuvent offrir de nouvelles perspectives, idées et stratégies commerciales et sont en faveur d'un renouvellement périodique du conseil. Le comité de gouvernance et le conseil reconnaissent également que l'expérience d'un administrateur et sa connaissance des affaires de Cenovus constituent un atout considérable. Par conséquent, pour créer un équilibre entre l'avantage de l'expérience et le besoin de nouvelles perspectives et de renouvellement, le conseil a mis en place une limite de 12 ans pour la durée du mandat des administrateurs non membres de la direction aux termes de sa *politique relative à la durée du mandat* du conseil. La *politique relative à la durée du mandat* du conseil donne au conseil la possibilité de recommander, à son appréciation, que le mandat d'un administrateur non membre de la direction soit prolongé ou de demander la démission d'un administrateur non membre de la direction avant la limite de 12 ans.

Limites du mandat des administrateurs		
Âge maximal	Durée maximale du mandat	Autres mécanismes de renouvellement du conseil
Non	Oui – Maximum de 12 ans	Parmi les autres mécanismes de renouvellement du conseil, l'on trouve la <i>politique relative à la diversité du conseil</i>

Processus d'identification des candidats possibles aux postes d'administrateurs

Le comité de gouvernance est composé exclusivement d'administrateurs non membres de la direction et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne les nominations et les affaires de gouvernance en examinant celles-ci et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins.

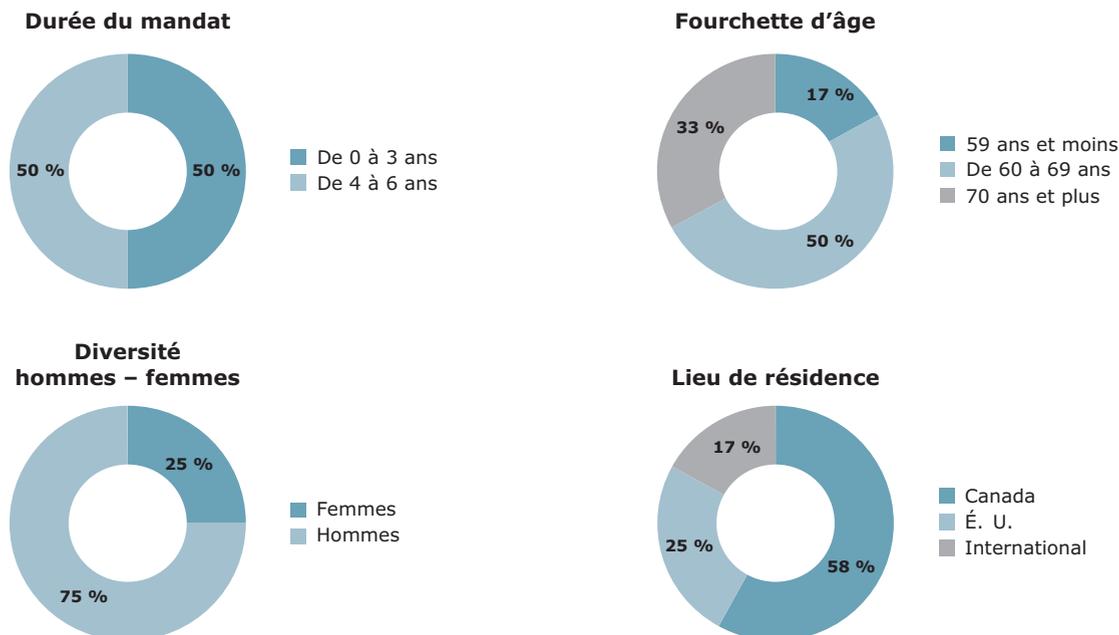
L'une des responsabilités les plus importantes du comité de gouvernance consiste à élaborer les conditions requises des candidats éventuels et à repérer, à évaluer et à recommander au conseil des candidats. Le comité de gouvernance reçoit des propositions de candidature des administrateurs et du président et chef de la direction et les évalue. Le comité de gouvernance a également le pouvoir de retenir les services de cabinets de recherche aux fins de repérer des candidats convenables aux postes d'administrateurs en vue de leur évaluation et peut, avec l'approbation de la majorité de ses membres, retenir les services de ressources externes jugés souhaitables. Pour garantir un processus de nomination objectif, le comité de gouvernance est composé exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que ses membres devraient être des administrateurs hautement qualifiés qui font preuve d'intégrité et qui présentent les compétences nécessaires pour superviser la direction. Par conséquent, toutes les nominations au conseil sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise, de l'expérience et de l'indépendance dont le conseil a besoin pour être efficace. Cenovus reconnaît les avantages que présente un conseil diversifié qui tient compte et fait bon usage des différences entre les administrateurs sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur et dont les membres sont représentatifs de divers genres, des minorités visibles, des peuples autochtones, des personnes présentant un handicap, de diverses tranches d'âge et d'autres traits distinctifs. Par conséquent, conformément à la *politique relative à la diversité du conseil*, le comité de gouvernance tient compte de ces différences pour déterminer la composition optimale du conseil et recherche un bon équilibre entre celles-ci.

Le comité de gouvernance examine la grille des compétences qui énumère les compétences, l'expertise et l'expérience dans le secteur que Cenovus considère les plus importantes et que possèdent les administrateurs qui sont actuellement candidats à l'élection, ainsi que les critères de diversité et d'autres traits distinctifs entre les administrateurs, dans le cadre de l'évaluation annuelle, sur le plan du rendement, de l'efficacité du conseil, des comités et de chaque administrateur, et de la recherche de candidats appropriés à l'élection au conseil.

DIVERSITÉ

Cenovus reconnaît les avantages que présente un conseil diversifié, qui tient compte et fait bon usage des différences entre les administrateurs sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur et dont les membres sont représentatifs de divers genres, des minorités visibles, des peuples autochtones, des personnes vivant avec un handicap, des ethnicités variées, de diverses tranches d'âge et d'autres traits distinctifs. Les graphiques qui suivent présentent un aperçu de la diversité de notre conseil (y compris M. Pourbaix) au 1^{er} mars 2022 :



En février 2020, le conseil a révisé la *politique relative à la diversité du conseil* afin de tenir compte de l'engagement de la société envers la diversité et reconnaît ce qu'apporte la diversité à la prise de décisions prudente et à la pensée stratégique. La *politique relative à la diversité du conseil* contient un engagement visant à repérer et à nommer des candidats aux postes d'administrateurs qui sont hautement qualifiés en raison de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience et à tenir compte de critères de diversité comme le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs des administrateurs, au moment de déterminer la composition optimale du conseil et d'évaluer son efficacité. En 2021, le conseil a révisé l'objectif idéal existant qui est décrit dans la *politique relative à la diversité du conseil* (que l'on peut consulter sur notre site Web au cenovus.com), pour qu'au moins 40 % des administrateurs non membres de la direction soient représentés par des femmes, des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap et des membres des minorités visibles (collectivement, les « groupes désignés ») et dont au moins 30 % doivent être représentés par des femmes, d'ici la fin de 2025 (la « cible idéale de 2025 »). Le conseil s'est également engagé à compter au moins 30 % de femmes au sein de son conseil d'ici la clôture de son assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 (l'« engagement »). La *politique relative à la diversité du conseil* oblige également le conseil à passer en revue régulièrement, au moins une fois tous les cinq ans, la politique et l'efficacité de sa mise en application et à revoir la pertinence d'un programme de renouvellement conçu pour obtenir la composition alors souhaitable, selon le conseil, en termes de compétences, d'expertise, d'expérience dans le secteur, d'indépendance, d'âges, d'hommes et de femmes, d'Autochtones, de gens vivant avec un handicap, d'origines ethniques et d'autres traits distinctifs et, s'il est jugé souhaitable, à entreprendre un programme visant à apporter les changements concomitants à la composition du conseil. Compte tenu de son expérience dans la recherche de candidats, le comité de gouvernance croit que ces changements pourront être effectués dans un délai raisonnable et approprié.

Le comité de gouvernance reconnaît que l'atteinte de la cible idéale de 2025 et de l'engagement est fonction de divers facteurs externes, comme la disponibilité de candidats intéressés et qualifiés, le nombre de postes d'administrateurs à combler et les événements macroéconomiques possibles qui peuvent influencer sur les compétences, l'expertise et l'expérience que recherche le conseil. Bien que la diversité constitue un aspect important et très utile à prendre en considération pour l'évaluation des candidats éventuels aux postes d'administrateurs, toutes les nominations sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de

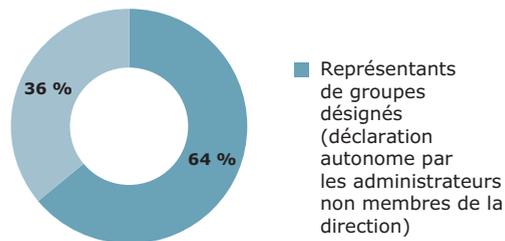
l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la société. En outre, le conseil reconnaît l'importance de disposer de la souplesse nécessaire pour nommer des candidats qualifiés lorsqu'ils sont disponibles; il ne peut donc s'engager à choisir un candidat d'abord en fonction de la diversité sans tenir compte de tous les autres facteurs.

Le conseil participe activement à ce processus de renouvellement, dirigé par le comité de gouvernance, et a fait appel dans le passé à un cabinet de services de recherche externe pour repérer des candidats éventuels. Dans le déroulement de la recherche, une attention particulière est toujours portée au repérage comme candidates de femmes et de candidats autochtones présentant les compétences recherchées qui s'identifient comme étant issus du peuple autochtone ou des minorités visibles ou vivant avec un handicap, dont les compétences, l'expertise et l'expérience, notamment des compétences et de l'expérience en matière de facteurs ESG, permettront de combler les besoins du conseil à mesure que son entreprise et le contexte commercial évoluent. Le comité de gouvernance et le conseil sont heureux de constater que tous les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs qui ont été choisis dans le cadre du processus de renouvellement du conseil sont les personnes qui conviennent au conseil compte tenu des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont la société a besoin.

Attention portée à la représentation des groupes désignés dans les nominations de membres de la haute direction L'une des responsabilités fondamentales de notre conseil est de nommer une équipe de direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise. Le conseil reconnaît l'importance de la diversité, notamment la diversité hommes-femmes, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap et l'origine ethnique, et cherche à repérer et à nommer des membres de la haute direction hautement qualifiés en fonction de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience dans le secteur, tout en tenant compte de critères de diversité comme le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs lorsqu'il nomme des membres de la haute direction. Tous ces facteurs sont pris en considération en vue de garantir que notre équipe de haute direction a les compétences, l'expertise et l'expérience dans le secteur nécessaires pour être efficace.

Objectifs en matière de représentation des groupes désignés au conseil et dans des postes de haute direction Cenovus s'engage à assurer une diversité au sein du conseil et parmi les membres de la haute direction et à respecter ses obligations aux termes de sa *politique relative à la diversité du conseil*. En 2021, le conseil a modifié la cible idéale de 2025 afin d'avoir au moins 40 % de femmes, d'Autochtones, de personnes vivant avec un handicap et de membres de minorités visibles parmi les administrateurs non membres de la direction, y compris au moins 30 % de femmes, d'ici la fin de 2025. Au 1^{er} mars 2022, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre cible idéale de 2025, car 4 sur 11 (36 %) de nos administrateurs non membres de la direction s'identifient en tant que femmes, personnes autochtones, personnes vivant avec un handicap et/ou membres d'un ou de plusieurs groupes de minorités visibles et 27 % des membres du conseil non membres de la direction s'identifient en tant que femmes.

Notre progrès vers l'atteinte de notre cible idéale de 2025



En décembre 2021, Cenovus a annoncé de nouvelles cibles ESG, y compris une cible d'inclusion et de diversité afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de leadership (chef d'équipe, coordonnateur, superviseur ou un niveau supérieur, y compris des femmes dans des postes de haute direction) et le porter à 30 % d'ici la fin de 2030. Cenovus n'a pas adopté de cibles précises à atteindre à une date donnée pour ce qui est de la représentation des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap ou des minorités visibles pour la composition de l'équipe de haute direction, que ce soit individuellement ou collectivement. Cenovus a également annoncé une cible d'inclusion et de diversité afin de réaliser un sondage d'identification autonome d'ici la fin de 2022 et d'ajouter une cible de diversité autre que le sexe en 2023.

Bien que la diversité soit un facteur important et précieux dans l'évaluation des candidats éventuels pour siéger au conseil et occuper des postes de haute direction, toutes les nominations sont faites au mérite en tenant compte des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont la société a besoin.

En outre, l'importance de disposer de la souplesse nécessaire pour nommer des candidats qualifiés lorsqu'ils sont disponibles signifie que Cenovus ne peut s'engager à choisir un candidat d'abord en fonction de son sexe, de son statut autochtone, de son handicap ou de son origine ethnique sans tenir compte de tous les autres facteurs.

	Cible		Date précise pour l'atteinte de la cible	Progrès en vue d'atteindre la cible
	Nombre	Pourcentage		
Représentation par des femmes, des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap et des membres de minorités visibles parmi les membres du conseil non membres de la direction	s.o.	40 %	Fin de l'exercice 2025	La cible n'a pas encore été atteinte. Les administrateurs non membres de la direction qui se sont identifiés en tant que femmes, Autochtones, personnes vivant avec un handicap ou membres d'une minorité visible représentent 36 % de tous les administrateurs non membres de la direction à la date de la circulaire.
Femmes qui sont administratrices non membres de la direction du conseil	s.o.	30 %	Fin de l'exercice 2025	La cible n'a pas encore été atteinte. Les femmes représentent 27 % des administrateurs non membres de la direction à la date de la circulaire. Le conseil s'est engagé à ce que le conseil soit composé de femmes à hauteur de 30 % d'ici la clôture de notre assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023.
Femmes occupant un poste de leadership ¹⁾	s.o.	30 %	Fin de l'exercice 2030	La cible n'a pas encore été atteinte.

Note :

1) Les rôles de leadership sont définis comme étant les postes de chef d'équipe, de coordonnateur ou de superviseur ou de niveaux supérieurs.

Au 1 ^{er} mars 2022 :	Femmes		Autochtones		Membres des minorités visibles		Personnes vivant avec un handicap		Nombre total	Nombre de personnes qui sont membres de plusieurs groupes désignés
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Conseil d'administration ¹⁾	3	25	-	-	1	8	1	8	12	1
Membres de la haute direction ¹⁾	2	18	-	-	1	9	-	-	11	-

Note:

1) M. Pourbaix, en tant qu'administrateur et membre de la haute direction, est inclus dans le calcul de la diversité dans le tableau ci-dessus tant dans les catégories Conseil d'administration et Membres de la haute direction.

Diversité hommes-femmes au conseil et dans les postes de haute direction Au 1^{er} mars 2022, trois des douze (25 %) membres du conseil et deux des onze (18 %) membres de la haute direction de la société sont des femmes. Depuis 2015, année de l'adoption initiale de la *politique relative à la diversité du conseil* par Cenovus, le nombre de membres du conseil qui sont des femmes a augmenté est passé de un (11 % du conseil au 31 décembre 2014) à trois (au 1^{er} mars 2022). Une autre femme a été nommée au conseil en 2021 et une a quitté le conseil en 2021. Une autre femme a été nommée membre de la haute direction en 2022 et une a démissionné de son poste de membre de la haute direction en 2022.

Diversité reliée aux Autochtones au conseil et dans les postes de haute direction Au 1^{er} mars 2022, zéro des douze (0 %) membres du conseil et zéro des onze (0 %) membres de la haute direction de la société s'identifient comme étant Autochtones. Depuis l'adoption de la cible idéale de 2025 initiale en 2020, aucun membre du conseil non membre de la direction, qui s'identifie comme étant Autochtone, n'a été élu ou nommé, et aucun membre du conseil non membre de la direction, qui s'identifie comme étant Autochtone, n'a été élu ou nommé en 2021. Aucun membre de la haute direction, qui s'identifie comme étant Autochtone, n'a été nommé en 2021.

Diversité ethnique au conseil et dans les postes de haute direction Au 1^{er} mars 2022, un des douze (8 %) membres du conseil et un des onze (9 %) membres de la haute direction de la société s'identifient comme étant membres des minorités visibles. Depuis l'adoption de la cible idéale de 2025 initiale en 2020, un nouveau membre du conseil non membre de la direction, qui s'identifie comme étant membre d'une minorité visible, a été nommé en 2021. Aucun autre membre de la haute direction, qui s'identifie comme étant membre d'une minorité visible, n'a été nommé en 2021.

Diversité reliée aux personnes vivant avec un handicap au conseil et dans les postes de haute direction Au 1^{er} mars 2022, un des douze (8 %) membres du conseil et zéro des onze (0 %) membres de la haute direction de la société s'identifient comme des personnes vivant avec un handicap. Depuis l'adoption de la cible idéale de 2025 initiale en 2020, aucun nouveau membre du conseil non membre de la direction, qui s'identifie comme vivant avec un handicap, n'a été élu ou nommé. Aucun membre de la haute direction, qui s'identifie comme vivant avec un handicap, n'a été nommé en 2021.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le comité de gouvernance est chargé d'établir des procédures d'orientation et de formation des nouveaux membres du conseil en ce qui a trait à leur rôle et à leurs responsabilités et d'offrir un perfectionnement continu aux membres actuels de notre conseil.

Orientation Nous avons un programme structuré destiné aux nouveaux administrateurs concernant, entre autres, le rôle du conseil, de ses comités et de ses administrateurs ainsi que la nature de notre entreprise et son fonctionnement. Il comprend une série d'entrevues et de séances d'orientation avec les membres de la haute direction, dont des survols des principales propriétés productrices et zones d'activités. Dans le cadre de l'orientation officielle, les nouveaux administrateurs rencontrent chacun des membres de l'équipe de direction de Cenovus pour recevoir un aperçu des activités de la société. Outre le programme structuré, les nouveaux membres de notre conseil sont incités à effectuer leurs propres contrôles diligents au moyen de réunions indépendantes avec le président de notre conseil, notre président et chef de la direction ou tout autre administrateur. Les administrateurs ont également l'occasion de rencontrer l'équipe de direction au cours de l'année pour des séances informelles de questions et de réponses.

Formation continue Nous donnons à tous les administrateurs l'occasion, par des séances de formation continue, d'améliorer leurs compétences en tant qu'administrateurs et de consolider leurs connaissances du contexte commercial dans lequel nous évoluons. Au cours de 2021, ces séances ont compris les activités suivantes :

- En janvier, les administrateurs actuels de Cenovus ont assisté à une séance d'information sur les activités et les actifs de Husky présentée par le personnel de Cenovus. M^{mes} Kinney et Zygocki ainsi que MM. Casey, Kvisle, MacPhail, Marcogliese et Mongeau y ont assisté.
- En janvier, les membres du comité RHR ont assisté à une séance d'orientation pour les nouveaux membres de ce comité présentée par le personnel de Cenovus. M^{mes} Kwok et Zygocki et M. Kvisle y ont assisté.
- En juin, les administrateurs ont assisté à une séance de formation sur les enjeux ESG présentée par le personnel de Cenovus et des consultants externes. La séance a été enregistrée et affichée pour que le conseil puisse l'examiner, et pour ceux qui n'ont pas pu assister à la séance en direct. Tous les membres du conseil étaient présents à la séance en direct, à l'exception de M^{me} Kwok et de MM. Fok, Kvisle, Pourbaix et Sixt, qui n'ont pu y assister.
- En juillet, les administrateurs ont assisté à une séance de formation approfondie sur l'obligation liée à la mise hors service des actifs présentée par le personnel de Cenovus. La séance a été enregistrée et affichée pour que le conseil puisse l'examiner, et pour ceux qui n'ont pas pu assister à la séance en direct. Tous les membres du conseil étaient présents à la séance en direct, à l'exception de M^{me} Kwok et de MM. Fok, Kvisle, MacPhail, Pourbaix et Sixt, qui n'ont pas pu y assister.
- En octobre, les administrateurs ont assisté à une séance d'introduction sur la rémunération des membres de la haute direction présentée par le personnel de Cenovus. La séance a été enregistrée et affichée pour que le conseil puisse l'examiner, et pour ceux qui n'ont pas pu assister à la séance en direct. M^{mes} Kinney, Kwok et Zygocki et M. Casey étaient présents à la séance en direct.
- En novembre, les administrateurs ont assisté à une séance de formation sur la cybersécurité présentée par le personnel de Cenovus. La séance a été enregistrée et affichée pour que le conseil puisse l'examiner, et pour ceux qui n'ont pas pu assister à la séance en direct. Tous les membres du conseil étaient présents à la séance en direct, à l'exception de MM. Fok, Pourbaix et Sixt, qui n'ont pas pu y assister.
- En novembre, les administrateurs ont assisté à une séance de formation sur les activités en aval qui portait principalement sur les activités après l'intégration présentée par le personnel de Cenovus. La

séance a été enregistrée et affichée pour que le conseil puisse l'examiner, et pour ceux qui n'ont pas pu assister à la séance en direct. Tous les membres du conseil étaient présents à la séance en direct, à l'exception de MM. Fok, Pourbaix et Sixt, qui n'ont pas pu y assister.

Outre les programmes permanents internes de formation continue, les administrateurs peuvent assister à des programmes de formation externes conçus pour les aider dans leur perfectionnement d'administrateur. Le président du conseil prend part aux décisions concernant la participation aux programmes externes.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Nous avons adopté une série de principes directeurs et de valeurs indiquant les fondements selon lesquels nous exerçons nos activités comme entreprise dotée de principes rigoureux et visant un rendement élevé. Ces principes et valeurs, conjugués à notre *politique de responsabilité d'entreprise*, déterminent notre engagement à exercer nos activités conformément à la déontologie et aux lois. Le président et chef de la direction, conformément aux lignes directrices relatives à son poste, préconise une culture d'entreprise qui met en valeur des pratiques déontologiques et encourage l'intégrité et la responsabilité sociale de chacun.

Code de conduite et d'éthique commerciale Le *code de conduite et d'éthique commerciale* doit être observé par tous les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et fournisseurs de services. Le *code de conduite et d'éthique commerciale* a été révisé en 2021 pour refléter les valeurs, la durabilité, les droits de la personne, l'inclusion et la diversité de Cenovus. D'autres modifications générales y ont été apportées, y compris l'ajout de renvois aux nouveaux documents sur les politiques. De plus, par suite des modifications, le *code de conduite et d'éthique commerciale* est maintenant applicable dans tous les territoires où Cenovus exerce des activités. Tous nos administrateurs, dirigeants et employés sont priés d'étudier le *code de conduite et d'éthique commerciale* et de confirmer tous les ans qu'ils comprennent leurs responsabilités individuelles et se conforment à ses dispositions. Les entrepreneurs et fournisseurs de services doivent également prendre connaissance chaque année des politiques en matière de conduite commerciale de Cenovus. Toute dérogation au *code de conduite et d'éthique commerciale* de la part d'un dirigeant ou d'un administrateur ne peut être approuvée que par notre conseil et sera communiquée sans délai aux actionnaires, comme l'exige la loi. Il est possible d'obtenir le *code de conduite et d'éthique commerciale* sur notre site Web à l'adresse cenovus.com ainsi que sous le profil SEDAR de la société au sedar.com.

Pratique d'enquête Nous avons en place une *pratique d'enquête*, c'est-à-dire une procédure efficace, constante et adéquate selon laquelle tous les incidents pouvant éventuellement constituer des infractions à nos politiques ou pratiques ou aux lois, règlements, règles et politiques qui nous sont applicables sont dûment signalés et examinés, font l'objet d'enquêtes et sont documentés et dûment résolus. À cette fin, le comité des enquêtes mène, passe en revue et encadre les enquêtes. De plus, le comité des enquêtes soumet au comité d'audit les infractions se rapportant à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit. Les comités du conseil visés, y compris plus particulièrement le comité d'audit, reçoivent chaque trimestre une récapitulation faisant état de la nature et de la progression des enquêtes en cours et de la conclusion des enquêtes menées depuis le dernier compte rendu. Ces comités du conseil signaleront à notre conseil toute enquête importante ou d'envergure.

Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité Nous avons mis à la disposition des parties intéressées une ligne d'assistance pour les questions d'intégrité qui leur fournit un moyen supplémentaire de faire part de leurs préoccupations quant à la façon dont nous exerçons nos activités. Les préoccupations peuvent être communiquées de vive voix au moyen de la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité ou par écrit et peuvent être communiquées sous le couvert de l'anonymat ou de façon confidentielle. Toutes les préoccupations transmises au moyen de cette ligne d'assistance qui concernent des violations des politiques ou des pratiques sont traitées conformément à la *pratique d'enquête*. Chaque trimestre, un rapport des enquêtes menées et des plaintes communiquées au moyen de cette ligne d'assistance, qui respecte l'anonymat et la confidentialité, est préparé et remis aux comités du conseil pertinents à l'une de leurs réunions ordinaires.

Conflits d'intérêts Outre les obligations prévues par la loi selon lesquelles les administrateurs doivent s'occuper des questions de conflits d'intérêts, nous avons établi un protocole en vue d'aider notre équipe de haute direction dans sa gestion par anticipation des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient avoir une incidence sur un administrateur donné. Le protocole exige d'un membre de l'équipe de haute direction qu'il confirme au président et chef de la direction l'existence d'un conflit d'intérêts éventuel chez un administrateur en particulier, qu'il en avise le président du conseil pour que ce dernier en informe au préalable l'administrateur visé, qu'il voit à exclure la partie des documents de référence écrits qui donne lieu au conflit avant leur remise

à l'administrateur visé pour la réunion et, à l'égard de ce point particulier, qu'il fasse une recommandation directement à l'administrateur visé lui indiquant de s'abstenir de participer à la réunion ou de s'en faire excuser.

Politique relative à la communication de l'information et aux opérations effectuées par les employés Nous avons une politique relative à la communication de l'information et aux opérations effectuées par les employés qui régit le comportement de tous les membres du personnel, des entrepreneurs, des conseillers et des administrateurs ainsi que des lignes directrices sur les opérations restreintes et les opérations d'initiés à l'intention des administrateurs et des membres de la haute direction.

MEMBRES DES CONSEILS D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Notre conseil n'a adopté aucune politique officielle qui limite le nombre d'autres conseils auxquels nos administrateurs peuvent siéger. Bien qu'il n'ait pas imposé de telles limites, le conseil s'attend à ce que chaque administrateur de Cenovus (y compris les candidats aux postes d'administrateurs) soit en mesure de consacrer suffisamment de temps et d'énergie pour s'acquitter de ses responsabilités envers la société et remplir efficacement ses fonctions d'administrateur de la société, et le comité de gouvernance et le conseil ont déterminé qu'il en était ainsi.

M. Fok est codirecteur général de groupe et M. Sixt est chef des finances de groupe et directeur général adjoint de CK Hutchison Holdings Limited (« CK Hutchison »), conglomérat multinational. MM. Fok et Sixt siègent chacun à un certain nombre d'autres conseils de sociétés ouvertes (voir le tableau ci-dessous pour les postes d'administrateurs de MM. Fok et Sixt au sein d'autres sociétés ouvertes, ainsi que le profil de chacun de ces candidats qui est présenté à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs – Candidats à l'élection* de la présente circulaire). Selon les renseignements rendus publics, CK Hutchison ou ses sociétés affiliées détiennent une participation indirecte en actions de plus de 20 % dans chacune de ces sociétés ouvertes. Le conseil et le comité de gouvernance ont déterminé que la capacité de MM. Fok et Sixt à s'acquitter de leurs responsabilités et fonctions respectives en tant que membres du conseil n'est pas touchée par ces postes d'administrateurs externes et que ceux-ci n'ont aucun effet sur l'engagement de Cenovus envers une solide gouvernance ni ne présentent un risque important pour les actionnaires de Cenovus. En raison de leur expérience combinée de plus de 40 ans au sein du conseil de Husky avant que cette société soit acquise par Cenovus, ils apportent tous deux une excellente compréhension de l'ancienne entreprise de Husky, de ses actifs et de ses marchés clés. Cela est particulièrement important, car l'intégration des deux sociétés se poursuit et l'ajout des actifs existants de Husky au portefeuille de Cenovus comprend des actifs à l'étranger, en Asie-Pacifique et au Canada atlantique, ainsi que des actifs intermédiaires et en aval en Amérique du Nord, notamment des activités de valorisation, de raffinage et de vente au détail, qui sont nouveaux pour Cenovus. De plus, MM. Fok et Sixt ont constamment démontré, en tant qu'anciens membres du conseil d'administration de Husky et membres du conseil en 2021, qu'ils représentaient avec compétence les intérêts des actionnaires.

M. Fok a démontré en outre dans le passé qu'il était demeuré résolument engagé et en mesure de consacrer le temps requis au conseil de Husky. En 2020, M. Fok a assisté à neuf des neuf réunions mensuelles du coprésident du conseil avec la haute direction et, avant les restrictions liées à la COVID-19, il s'est rendu deux fois au bureau de Calgary pour assister à des réunions de plusieurs jours avec la haute direction. En 2020, selon les informations publiques, le taux de participation de M. Fok aux réunions des conseils de toutes les sociétés ouvertes dont il était administrateur était de 88 % (51 réunions sur 58).

M. Sixt offre également au conseil une expertise importante en matière de finances et de gouvernance acquise au sein de sociétés ouvertes. Selon les informations publiques, le taux de participation aux réunions de M. Sixt en 2020 était de 100 % (40 réunions sur 40) pour tous les postes d'administrateurs de sociétés ouvertes qu'il occupe, et M. Sixt a toujours démontré un engagement solide et qu'il pouvait consacrer suffisamment de temps au conseil.

Toutefois, le mandat du comité d'audit de Cenovus précise que les administrateurs ne peuvent siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse d'abord que ces mandats ne porteront pas atteinte à la capacité de l'administrateur de siéger de façon efficace à notre comité d'audit.

Le tableau qui suit présente les autres émetteurs assujettis aux conseils desquels les administrateurs et les candidats aux postes d'administrateurs de Cenovus siègent en tant qu'administrateurs au 1^{er} mars 2022 ainsi que la bourse à la cote de laquelle les titres de ces émetteurs sont inscrits.

Administrateur/Candidat	Émetteur assujetti	Bourse(s)
Keith M. Casey	Aucun	-
Canning K.N. Fok	CK Hutchison Holdings Limited	SEHK
	CK Infrastructure Holdings Limited	SEHK
	HK Electric Investments Limited	SEHK
	Hutchison Port Holdings Management Pte. Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de Hutchison Port Holdings Trust	SGX
	Hutchison Telecommunications (Australia) Limited	ASX
	Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings Limited	SEHK
	Power Assets Holdings Limited	SEHK
	PT Indosat Tbk	IDX
	TPG Telecom Limited	ASX
Jane E. Kinney	Intact Corporation financière	TSX
Harold N. Kvisle	ARC Resources Ltd.	TSX
	Finning International Inc.	TSX
Eva L. Kwok	CK Infrastructure Holdings Limited	SEHK
	CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc.	SEHK
Keith A. MacPhail	NuVista Energy Ltd.	TSX
Richard J. Marcogliese	Delek US Holdings, Inc.	NYSE
Claude Mongeau	Norfolk Southern Corporation	NYSE
	La Banque Toronto-Dominion	TSX, NYSE
Alexander J. Pourbaix	Canadian Utilities Limited	TSX
Wayne E. Shaw	Aucun	-
Frank J. Sixt	CK Hutchison Holdings Limited	SEHK
	CK Infrastructure Holdings Limited	SEHK
	HK Electric Investments Limited	SEHK
	Hutchison Telecommunications (Australia) Limited	ASX
	PT Indosat Tbk	IDX
	TOM Group Limited	SEHK
	TPG Telecom Limited	ASX
Rhonda I. Zygocki	Aucun	-

Mandats d'administrateurs interreliés

Le conseil considère qu'au nom d'une bonne gouvernance, les administrateurs doivent éviter d'occuper, si possible, des postes d'administrateurs interreliés. Le conseil examine plutôt les circonstances de chaque situation afin d'examiner les relations importantes susceptibles d'entraver l'indépendance. Le tableau suivant présente les seuls mandats d'administrateurs interreliés parmi nos administrateurs au 1^{er} mars 2022.

Société	Mandats d'administrateurs interreliés	Membres de comités interreliés
CK Hutchison Holdings Limited	Canning K.N. Fok Frank J. Sixt	Aucun
CK Infrastructure Holdings Limited	Canning K.N. Fok Eva L. Kwok Frank J. Sixt	Aucun
HK Electric Investments Limited	Canning K.N. Fok Frank J. Sixt	Aucun
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited	Canning K.N. Fok Frank J. Sixt	Aucun
PT Indosat Tbk	Canning K.N. Fok Frank J. Sixt	Aucun
TPG Telecom Limited	Canning K.N. Fok Frank J. Sixt	Aucun

Au 1^{er} mars 2022, MM. Fok et Sixt sont tous deux membres du conseil d'administration de CK Hutchison Holdings Limited, de HK Electric Investments Limited, de Hutchison Telecommunications (Australia) Limited, PT Indosat Tbk et de TPG Telecom Limited. M. Fok, M^{me} Kwok et M. Sixt sont tous membres du conseil d'administration de CK Infrastructure Holdings Limited. Le conseil a déterminé que ces mandats interreliés ne nuisent pas à la capacité de M. Fok, de M^{me} Kwok ou de M. Sixt d'exercer leur jugement indépendant en tant que membres du conseil.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS

Le relevé des présences de chaque personne qui a été membre du conseil en 2021 à l'ensemble des réunions du conseil et des comités permanents du conseil en 2021 est présenté ci-après.

Administrateur	Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves	Total
Keith M. Casey	11 sur 11	s.o.	s.o.	7 sur 7	5 sur 5	23 sur 23 100 %
Canning K.N. Fok ¹⁾	8 sur 11	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	8 sur 11 73 %
Jane E. Kinney	11 sur 11	5 sur 5	s.o.	s.o.	5 sur 5	21 sur 21 100 %
Harold N. Kvisle	11 sur 11	s.o.	5 sur 5	7 sur 7	s.o.	23 sur 23 100 %
Eva L. Kwok	11 sur 11	s.o.	5 sur 5	7 sur 7	s.o.	23 sur 23 100 %
Keith A. MacPhail ²⁾	11 sur 11	s.o.	5 sur 5	s.o.	s.o.	16 sur 16 100 %
Richard J. Marcogliese	11 sur 11	5 sur 5	s.o.	s.o.	5 sur 5	21 sur 21 100 %
Claude Mongeau	11 sur 11	5 sur 5	s.o.	s.o.	5 sur 5	21 sur 21 100 %
Alexander J. Pourbaix ³⁾	11 sur 11	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	11 sur 11 100 %
Wayne E. Shaw	11 sur 11	5 sur 5	s.o.	s.o.	5 sur 5	21 sur 21 100 %
Frank J. Sixt ⁴⁾	10 sur 11	s.o.	5 sur 5	s.o.	s.o.	15 sur 16 94 %
Rhonda I. Zygocki	11 sur 11	s.o.	5 sur 5	7 sur 7	s.o.	23 sur 23 100 %
Total des présences aux réunions (%) :	97 %	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Présence globale aux réunions du conseil et des comités :						226 sur 230 98 %

Notes :

- 1) Le calendrier des réunions du conseil en 2021 a été fixé avant l'arrivée de M. Fok au sein du conseil. M. Fok n'a pas pu assister à la réunion ordinaire du conseil prévue au calendrier ni aux séances stratégiques, mais il a pris connaissance des documents et a fourni des commentaires à un autre administrateur avant la réunion et les séances.
- 2) À titre de président du conseil, M. MacPhail est membre avec droit de vote du comité de gouvernance et membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR et du comité SDR, et bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint.
- 3) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 4) M. Sixt n'a pas pu assister à une réunion spéciale du conseil.

Même si le conseil a été en mesure de faire la transition vers les réunions virtuelles en raison de la COVID-19, la planification de réunions d'administrateurs habitant dans plusieurs fuseaux horaires différents a comporté son lot de défis, compte tenu des périodes restreintes pendant lesquelles le conseil plénier était disponible.

Le calendrier des réunions du conseil en 2021 a été fixé avant l'arrivée de MM. Fok, Shaw et Sixt et de M^{me} Kwok au sein du conseil le 1^{er} janvier 2021. M. Fok a été en mesure d'assister à huit des neuf réunions ordinaires et spéciales du conseil prévues au calendrier. M. Fok a toujours démontré un engagement solide envers les conseils dont il est membre ainsi que la capacité de consacrer suffisamment de temps à chacun. En

2020, avant l'opération avec Husky, M. Fok avait assisté à neuf des neuf réunions mensuelles du coprésident du conseil avec la haute direction de Husky et, avant la mise en place des restrictions liées à la COVID-19, il avait visité le bureau de Calgary à deux reprises pour des réunions prenant place sur plusieurs jours avec la haute direction. En 2020, selon les dossiers d'information publics, M. Fok avait un taux de présence de 88 % aux réunions de l'ensemble des conseils de sociétés ouvertes dont il était administrateur (51 réunions sur 58).

COMITÉS

Les comités permanents aident le conseil à remplir ses fonctions fondamentales, dont la supervision de la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un mécanisme de gouvernance et de contrôle interne approprié, la conduite de l'entreprise dans le respect des règles d'éthique et des lois. Chacun des comités permanents est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Un bref sommaire des fonctions des comités qui aident le comité à s'acquitter de ses obligations figure ci-après.

Membres des comités

Le tableau suivant présente les comités permanents du conseil et les membres de chaque comité au 1^{er} mars 2022 :

Administrateur	Comités permanents			
	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves
Keith M. Casey			✓	✓
Canning K.N. Fok				
Jane E. Kinney	✓			✓
Harold N. Kvisle		Président	✓	
Eva L. Kwok		✓	✓	
Keith A. MacPhail ¹⁾	Membre d'office	✓	Membre d'office	Membre d'office
Richard J. Marcogliese	✓			Président
Claude Mongeau	Président			✓
Alexander J. Pourbaix ²⁾				
Wayne E. Shaw	✓			✓
Frank J. Sixt		✓		
Rhonda I. Zygocki		✓	Présidente	
Nombre de membres :	4	5	4	5

Notes :

- 1) À titre de président du conseil, M. MacPhail est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR et du comité SDR, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint. Il est un membre avec droit de vote du comité de gouvernance.
- 2) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité.

Description des comités et des mandats

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de la supervision et de l'examen du cadre de gestion des risques de Cenovus et des principaux risques financiers recensés par la direction.

Membres Claude Mongeau (président), Jane E. Kinney, Richard J. Marcogliese et Wayne E. Shaw. Keith A. MacPhail est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit. Le comité d'audit se compose exclusivement d'administrateurs indépendants et aide le conseil à exercer ses fonctions en ce qui a trait à la surveillance financière.

Le comité d'audit révisé notre cadre de gestion des risques de marché et les principaux risques financiers recensés par la direction et tient régulièrement des réunions pour examiner des rapports et discuter des catégories de risques importantes avec les auditeurs externes et internes.

Les fonctions et responsabilités principales du comité d'audit consistent à superviser et à surveiller l'efficacité et l'intégrité de nos processus de communication de l'information financière et comptable; des états financiers et des systèmes de contrôle interne concernant la conformité de l'information financière et comptable; à

surveiller les audits de nos états financiers; à superviser et à surveiller notre cadre de gestion des risques de marché, dont les lignes directrices et les politiques concernant la gestion du prix des marchandises, du change et du risque de marché lié aux taux d'intérêt; à superviser et à surveiller les principaux risques financiers recensés par la direction et à surveiller le processus de gestion de ces risques; à superviser et à surveiller notre conformité avec les exigences des lois et des règlements en matière de communication de l'information financière et des rapports financiers; à superviser et à surveiller les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe et de notre groupe d'audit interne; et à fournir une voie de communication entre l'auditeur externe, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil.

Le mandat du comité d'audit exige que tous les membres possèdent des compétences financières, au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Le conseil a établi que Claude Mongeau et Jane E. Kinney étaient des experts financiers du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit ne sont pas autorisés à siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse d'abord que ces mandats simultanés ne porteront pas atteinte à la capacité des membres pertinents de siéger efficacement à notre comité d'audit et qu'une communication publique prescrite de ces mandats ne soit faite.

Qualité de l'audit Le comité d'audit supervise et surveille les compétences, l'indépendance et le rendement de nos auditeurs externes. En 2019, le comité d'audit a réalisé un examen exhaustif de l'auditeur externe de Cenovus, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., afin de s'assurer de la qualité de l'audit, comme l'exige le mandat du comité d'audit. L'examen exhaustif a été préparé en conformité avec des lignes directrices publiées par Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes. L'examen visait la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 et mettait l'accent sur les facteurs clés suivants ayant une incidence sur la qualité de l'audit :

- l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de la mission d'audit de l'auditeur externe;
- la qualité des communications et des interactions entre le comité d'audit et l'auditeur externe.

L'examen exhaustif s'est terminé et a fait l'objet d'un rapport au début de 2020, et le comité d'audit a déterminé qu'il était satisfait de la qualité de l'audit fourni par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

En 2019, le comité d'audit a supervisé le processus de rotation des associés d'audit externe. Avec prise d'effet à la publication des états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport d'audit connexe, l'associé d'audit responsable de l'audit de Cenovus a quitté ses fonctions et un nouvel associé d'audit, possédant une expérience considérable dans le secteur, a été nommé. Conformément aux exigences applicables, l'associé d'audit est remplacé au moins tous les cinq ans.

À la fin de 2020, en vue de la réalisation de l'opération avec Husky, le comité d'audit a supervisé un processus d'appel d'offres pour déterminer notre auditeur externe sur une base prospective, et a procédé à une évaluation détaillée de l'auditeur externe de Cenovus et de celui de Husky. À la lumière des résultats de ce processus, suivant la réalisation de l'audit de 2020, le comité d'audit et le conseil ont recommandé que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. continue d'être l'auditeur indépendant de la société. En plus de l'examen détaillé qui a lieu tous les cinq ans, la direction effectue un examen et présente un rapport annuel au comité d'audit.

Surveillance des risques Le comité d'audit supervise les risques liés aux éléments suivants et en fait rapport au conseil : la conception et l'efficacité opérationnelle du cadre de contrôle de la gestion des risques de marché de la société et les processus de gestion utilisés pour gérer ces risques; la non-conformité aux règlements et politiques concernant les questions relevant du mandat du comité; tous les documents publics et rapports financiers, y compris les états financiers audités annuels et documents connexes de Cenovus et des filiales qui sont déposés auprès des autorités en valeurs mobilières; tous les états financiers non audités et documents connexes, ainsi que les autres rapports et documents publics concernant l'information financière; l'évaluation, la nomination, la rémunération, le maintien en poste et le travail des auditeurs externes; et, de concert avec la direction, la nomination, la rémunération, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement du responsable de l'audit interne. Le comité d'audit supervise également les risques liés à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par Cenovus concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit, les risques ou les expositions financiers importants, y compris ceux liés aux questions ESG, comme les changements climatiques; et les risques principaux ou émergents qui sont confiés au comité d'audit, de temps à autre, par le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre comité d'audit et connaître son mandat, veuillez vous reporter à la rubrique *Comité d'audit* de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, déposée sur SEDAR à l'adresse sedar.com et qu'il est aussi possible d'obtenir sur notre site Web au cenovus.com.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité d'audit sur notre site Web au cenovus.com.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance aide le conseil à remplir ses fonctions en ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, notamment les questions ou les principes en ce qui concerne la gouvernance des risques, la gestion stratégique des risques de marché, les questions relatives à la composition du conseil et à la nomination de ses membres, à la rémunération des administrateurs et aux lignes directrices relatives à l'actionnariat minimal des administrateurs, en examinant ces questions et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins.

Membres Harold N. Kvisle (président), Eva L. Kwok, Keith A. MacPhail, Frank J. Sixt et Rhonda I. Zygocki. Le comité de gouvernance se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Planification de la relève Les principales fonctions et responsabilités du comité de gouvernance ont trait à la planification de la relève pour le conseil dans son ensemble, y compris évaluer l'efficacité de l'atteinte des objectifs en matière de diversité du conseil, l'efficacité du président du conseil et à l'approbation du processus de planification de la relève pour le président et chef de la direction. Le comité doit trouver des personnes compétentes pour occuper des postes au conseil, recommander au conseil des candidats en vue de leur élection au conseil à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et élaborer et recommander au conseil des principes en matière de gouvernance applicables à Cenovus. Même si le comité de gouvernance n'est pas entièrement composé d'administrateurs indépendants, tous les membres sont des administrateurs non-membres de la direction. Pour garantir un processus de mise en candidature objectif, le comité de gouvernance maintient une majorité d'administrateurs indépendants. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Évaluation et renouvellement du conseil* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en candidature des administrateurs.

Évaluations du conseil Le comité de gouvernance supervise l'évaluation de l'efficacité et de l'apport du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et de chaque administrateur, y compris le président du conseil. Pour obtenir plus de renseignements sur les évaluations de notre conseil et les processus connexes, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Évaluation et renouvellement du conseil* de la présente circulaire.

Rémunération des administrateurs Le mandat du comité de gouvernance comprend la responsabilité d'aider le conseil à passer en revue et à maintenir le programme de rémunération des administrateurs, ainsi que les lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et la documentation connexe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération des administrateurs, veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs* de la présente circulaire.

Examen des pratiques de gouvernance Le comité de gouvernance prend également en considération, élabore et recommande des points ou des principes de gouvernance en vue d'un examen, de discussions ou de mesures à prendre par le conseil ou un comité du conseil, selon ce qui est approprié. Le comité de gouvernance examine périodiquement les mandats des comités du conseil et fait des recommandations, s'il y a lieu, au conseil. Le comité de gouvernance observe aussi les pratiques exemplaires de grandes sociétés canadiennes et américaines pour s'assurer que nous respectons des normes élevées de gouvernance.

Gestion stratégique du risque de marché Le comité de gouvernance supervise l'orientation et l'efficacité des programmes de gestion stratégique des risques de marché ayant trait à la gestion du prix des marchandises, du change et du risque de marché lié aux taux d'intérêt, collectivement appelés « risque de marché » et examine les principes et la conception du programme de gestion du risque de marché de Cenovus et le rendement de la direction relativement à la surveillance de la gestion stratégique du risque de marché.

Surveillance des risques Le comité de gouvernance supervise les risques liés aux éléments suivants et en fait rapport au conseil : la gouvernance d'entreprise, y compris les enjeux ou principes liés à la gouvernance des risques, la rémunération des administrateurs et les propositions de candidatures d'administrateurs, l'efficacité des programmes de gestion stratégique des risques de marché de la direction, les propositions d'actionnaires et l'interaction avec les actionnaires. Le comité de gouvernance examine et recommande au conseil la surveillance des principaux ou nouveaux risques de Cenovus à un comité du conseil approprié.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité de gouvernance sur notre site Web au cenovus.com.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité RHR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en se penchant sur les questions de rémunération et de ressources humaines, notamment les responsabilités ayant expressément trait à la stratégie de ressources humaines, à la culture, à l'engagement et à l'inclusion et à la diversité de Cenovus, au soutien de la réalisation de la stratégie commerciale de la société et de la formulation de recommandations au conseil s'il y a lieu. Le comité RHR aide également le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en tant que promoteur des divers régimes de retraite ainsi que des plans d'épargne et d'investissement qui ne sont pas liés à la retraite de Cenovus.

Membres Rhonda I. Zygocki (présidente), Keith M. Casey, Harold N. Kvisle et Eva L. Kwok. Keith A. MacPhail est membre d'office sans droit de vote du comité RHR. Le comité RHR se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Rémunération Le comité RHR supervise les questions de rémunération, y compris la philosophie de la rémunération et la conception des programmes et plans de rémunération, ainsi que la rémunération des membres de la haute direction et des employés. Le comité RHR examine également les rapports et les renseignements fournis par le comité de retraite de la direction et le comité de retraite de la direction des États-Unis concernant les divers régimes de retraite et plans d'épargne et d'investissement qui ne sont liés à la retraite de Cenovus et transmet des renseignements ou des recommandations au conseil. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance en matière de rémunération* de la présente circulaire.

Planification de la relève Le comité RHR supervise la planification de la relève de la haute direction de Cenovus. Au moins une fois l'an, le comité RHR, le président et chef de la direction et la vice-présidente directrice, Services généraux consacrent un temps considérable à l'examen du rendement de l'équipe de haute direction et des activités de gestion des talents, particulièrement en ce qui a trait aux plans de relève et au bassin de talents internes, ainsi qu'à la planification de la relève en cas de retraite, de maladie, d'invalidité et d'autres absences imprévues, ce qui comprend la planification à long terme de la formation des cadres et de la relève pour assurer le maintien et la continuité de la direction.

Gestion de l'organisation Le comité RHR supervise la gestion des talents et de l'organisation à l'échelle de la société, la stratégie en matière de personnel, la culture et l'engagement de la société, ainsi que ses initiatives et progrès en matière d'inclusion et de diversité.

Surveillance des risques Le comité RHR supervise les risques liés à ses principales fonctions et en fait rapport au conseil, y compris les ressources humaines, notamment la stratégie relative au personnel, la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité de Cenovus; les politiques en matière de rémunération et d'avantages sociaux; les incitatifs à court et à long terme; ainsi que les questions de retraite et d'investissements. Le comité RHR supervise également les risques liés à la santé financière ou à la réputation de la société en ce qui a trait aux politiques et incitatifs en matière de rémunération et d'avantages sociaux, ainsi que les principaux ou nouveaux risques que le conseil confie au comité RHR de temps à autre, sur recommandation du comité de gouvernance.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité RHR sur notre site Web au cenovus.com.

Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves

Le comité SDR aide le conseil à remplir ses fonctions de supervision et de surveillance de l'engagement de Cenovus envers la sécurité et la durabilité, qui tiennent compte, notamment, de questions de sécurité, de comportement social, d'environnement, d'éthique et d'économie, de gérance des engagements en matière d'enjeux ESG de Cenovus, de surveillance de la conformité avec le *Code de conduite et d'éthique commerciale* et de supervision de l'évaluation et de la communication des réserves et des ressources de pétrole et de gaz de Cenovus.

Membres Richard J. Marcogliese (président), Keith M. Casey, Jane E. Kinney, Claude Mongeau et Wayne E. Shaw. Keith A. MacPhail est membre d'office sans droit de vote du comité SDR. Le comité SDR se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Dans le cadre de son mandat, le comité SDR a pour fonctions et responsabilités principales de superviser et de surveiller notre engagement à promouvoir une culture de sécurité, y compris la mise en œuvre par la direction de politiques et de procédures visant à assurer le rendement du processus et de la sécurité au travail; de superviser et de surveiller l'intégration de la *politique de durabilité*, notamment en ce qui a trait aux questions de sécurité, de comportement social, d'environnement, de déontologie et d'économie, dans nos pratiques et nos comportements; de gérer nos engagements en matière d'enjeux ESG conformément à la *politique de durabilité*; de surveiller et de superviser les programmes, les politiques et le rendement de Cenovus sur le

plan de la sécurité, de la durabilité et de l'environnement; d'examiner la conformité avec le *Code de conduite et d'éthique commerciale* et les modifications qui y sont apportées; d'examiner nos procédures de communication de l'information qui concerne les activités pétrolières et gazières (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*); de passer en revue chaque année la sélection des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants nommés pour présenter au conseil un rapport au sujet de nos activités pétrolières et gazières; d'examiner et d'approuver chaque année les honoraires prévus des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants; d'examiner nos données sur les réserves annuelles avant leur communication au public; et d'examiner l'information présentée par Cenovus concernant les questions traitées dans la *politique de durabilité*, y compris l'information sur les enjeux ESG.

Surveillance des risques Le comité SDR supervise les risques suivants liés à ses fonctions et en fait rapport au conseil : le rendement en matière de sécurité ainsi que les programmes et procédures adoptés pour réduire le nombre d'incidents de sécurité; le non-respect des règlements et des politiques touchant les questions relevant du mandat du comité SDR; les données sur la gouvernance des réserves et les ressources ainsi que la procédure concernant la communication de ces renseignements; la durabilité, y compris la sécurité et la santé, l'environnement et les changements climatiques, l'interaction avec le public, y compris les communautés autochtones et autres collectivités; les renseignements et les conséquences éthiques et sur la réputation s'y rapportant; les tendances persistantes et les observations quant au risque élevé découlant des activités périodiques de vérification des systèmes de gestion; les mesures correctives ou d'atténuation prises pour gérer les risques liés à la santé et à la sécurité, à l'environnement et aux changements climatiques et autres risques liés à la durabilité, y compris les obligations en matière de cessation des activités et de remise en état; et les principaux ou nouveaux risques que le conseil confie au comité SDR de temps à autre, sur recommandation du comité de gouvernance.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité SDR et notre *politique de durabilité* sur notre site Web au cenovus.com.

ANNEXE C FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

PORTEFEUILLE DURABLE

La durabilité fait partie intégrante de la façon dont nous exerçons nos activités. Faire preuve de durabilité signifie que nous créons un milieu de travail sécuritaire et inclusif, que nous collaborons avec les collectivités locales et les communautés autochtones et investissons dans celles-ci et que nous innovons pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et minimiser notre impact sur l'environnement. Nous reconnaissons que l'exploitation durable de notre entreprise nécessite une transparence envers nos parties intéressées quant à notre rendement sur les enjeux ESG, et nous tenons compte de la durabilité dans l'ensemble de nos décisions d'affaires afin de créer une valeur durable à long terme.

Nous demeurons déterminés à maintenir le plus haut niveau de rendement en matière de sécurité et de leadership en durabilité. Dans le cadre de cet engagement, nous continuons de prendre des mesures pour maintenir notre position de meilleur fournisseur mondial d'énergie. En 2021, après l'opération avec Husky, nous avons actualisé nos secteurs d'enjeux ESG et établi de nouvelles cibles ESG ambitieuses dans chaque secteur, ainsi que des plans pour les atteindre. Nous avons également continué à maintenir nos communications d'information transparentes, en publiant notre rapport sur les données ESG de 2020 (*2020 ESG Data Report*) en juin 2021 et notre premier rapport ESG détaillé depuis l'opération avec Husky en décembre 2021.

SUPERVISION DU RISQUE LIÉ AUX ENJEUX ESG

Le conseil doit faire rapport sur les risques et les opportunités de la société et il a également délégué la supervision de certains risques ESG, dont le changement climatique, à chacun de ses quatre comités en fonction de leurs mandats respectifs.

Les risques ESG sont pris en considération dans notre programme de gestion des risques d'entreprise, qui permet de repérer, d'évaluer et de gérer les principaux risques de notre entreprise. Les principaux risques ESG, ainsi que d'autres questions relatives aux enjeux ESG, font l'objet d'un rapport régulier à la direction par le conseil.

En 2021, nous avons mis à jour les mandats du conseil et de chaque comité afin de clarifier la surveillance des risques et l'encadrement des risques ESG de chacun.

Conseil Le conseil supervise l'approche de Cenovus en matière de durabilité, les rapports et les recommandations émanant de la direction en ce qui a trait aux questions ESG, ainsi que les processus et procédures de Cenovus visant à atténuer les effets sur l'environnement (y compris les changements climatiques), s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre des activités de Cenovus, tenir compte de la gestion des ressources humaines et exploiter l'entreprise tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.

Comité d'audit Le comité d'audit supervise les conséquences financières liées à l'évolution des enjeux ESG (y compris les changements climatiques), plus particulièrement les conséquences sur l'accès de Cenovus aux capitaux de ses prêteurs, de ses investisseurs en titres de créance et de ses investisseurs en titres de capitaux propres, ainsi que son accès à la couverture d'assurance, et à ses notes de crédit et fait régulièrement rapport de ces résultats au conseil. Le comité d'audit surveille aussi en général les risques et expositions financiers importants, y compris ceux liés aux enjeux ESG, comme les changements climatiques, et en fait rapport au conseil. La surveillance particulière des facteurs ESG est abordée au besoin, y compris en ce qui a trait à la communication de l'information financière concernant les obligations en matière de la mise hors service d'immobilisations corporelles et les questions touchant la trésorerie, les risques ou l'assurance.

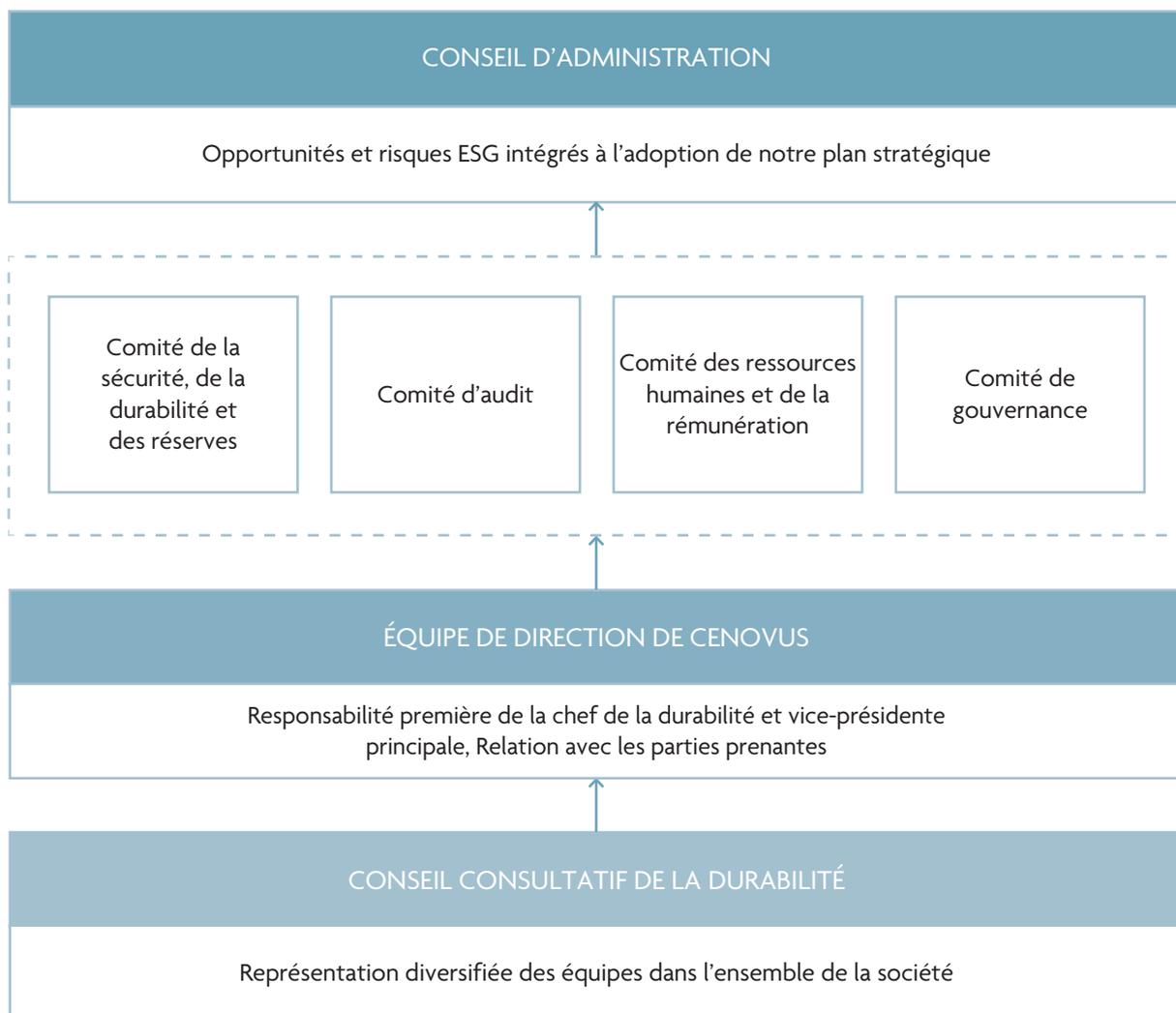
Comité RHR Le comité RHR supervise les ressources humaines et la rémunération, notamment les stratégies en matière d'organisation et de gestion des talents, la stratégie relative au personnel, la culture, la santé et le bien-être, l'engagement et l'inclusion et la diversité; les progrès de Cenovus à l'égard du rendement et de l'atteinte des cibles relatives à l'inclusion et à la diversité des employés; et la gouvernance de la rémunération et des régimes de retraite. Le comité RHR formule également des recommandations au conseil sur les mesures de rendement ESG de Cenovus, qui font partie des programmes de rémunération à court et à long termes. L'inclusion et la diversité sont un point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions ordinaires du comité RHR. La gouvernance de la rémunération et/ou des régimes de retraite est abordée à chaque réunion ordinaire du comité RHR, tandis que les mises à jour sur le rendement de la carte de pointage de la société sont présentées chaque trimestre.

Comité de gouvernance Le comité de gouvernance supervise les questions de gouvernance de l'entreprise et la gouvernance des questions ESG, y compris la surveillance de la diversité du conseil et l'attribution de la surveillance des nouvelles questions ESG au comité approprié.

Comité SDR Le comité SDR gère les engagements en matière d'ESG de Cenovus conformément à notre *politique de durabilité*. Il surveille la durabilité, y compris la sécurité et la santé, l'environnement et les changements climatiques, l'intégrité des actifs, ainsi que les politiques, le rendement, la production de rapports et l'information concernant la participation des parties intéressées; la mise en œuvre de la stratégie ESG de Cenovus dans le cadre du mandat du comité SDR; les incidents critiques ayant une incidence sur les actifs ou les activités de Cenovus et comportant des dommages à l'environnement et à la réputation; et les mesures de correction ou d'atténuation prises pour gérer un risque relevé en matière de durabilité, y compris l'environnement (notamment les obligations de cessation des activités et de remise en état), la santé, la sécurité ou les changements climatiques.

Chaque comité présente au conseil un rapport sur les enjeux ESG qu'il doit superviser.

Supervision du rendement ESG par le conseil



LEADERSHIP ET ACTIVITÉ CONCERNANT LES ENJEUX ESG

Nous continuons à intégrer la durabilité dans nos décisions d'affaires et les mesures adoptées à ce jour dans notre stratégie comprennent les suivantes :

- En 2019, nous avons formé un conseil consultatif de la durabilité composé de hauts dirigeants dans des secteurs clés de notre entreprise afin de donner des conseils sur des initiatives en matière de durabilité pour Cenovus. Nous avons également réalisé une évaluation formelle de l'importance relative des risques pour repérer les secteurs d'enjeux ESG qui ont les plus grandes répercussions sur notre entreprise.
- Au début de 2020, nous avons annoncé des cibles pour les secteurs d'enjeux ESG et l'ambition à long terme de Cenovus que ses activités deviennent carboneutres d'ici 2050 et avons fait en sorte de les aligner avec les priorités économiques de notre plan d'affaires sur cinq ans du moment. En outre, nous avons intégré ces mêmes secteurs d'enjeux ESG au cadre d'affectation des capitaux de Cenovus.
- En 2021, après l'opération avec Husky, nous avons réalisé une fois de plus une évaluation officielle de l'importance relative pour actualiser l'orientation ESG des secteurs de notre portefeuille regroupé, puis nous avons annoncé des cibles pour chaque secteur d'enjeux ainsi que des plans en vue de les atteindre. Les secteurs d'enjeux ESG de Cenovus sont les changements climatiques et émissions de GES, la gestion de l'eau, la biodiversité, la réconciliation avec les Autochtones, ainsi que l'inclusion et la diversité. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre rapport ESG de 2020.

RAPPORT ESG

Nous sommes d'avis que la présentation de rapports sur les enjeux ESG est un processus qui s'améliore de jour en jour. Nous préparons des rapports sur notre rendement en matière de durabilité depuis le lancement de notre société en 2009 et par l'intermédiaire de nos sociétés devancières depuis le début des années 2000.

Dans un effort pour fournir des renseignements pertinents et uniformes qui sont utiles pour les investisseurs et les autres parties intéressées, et en réponse à la demande de la société de faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui a trait aux risques liés au climat et aux enjeux ESG, nous avons harmonisé notre rapport sur les enjeux ESG de 2020 avec les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (« GTIFCC »), avec les lignes directrices du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») et, lorsqu'il n'y avait aucune directive dans les normes du SASB, nous avons utilisé les lignes directrices sur la déclaration de la durabilité pour le secteur pétrolier et gazier publiées par Ipieca. Nous y avons également ajouté des renvois aux objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD »).

Dans le rapport ESG de 2020, nous avons inclus les mesures pro forma de 2019 et de 2020 liées à nos cibles ESG pour la société regroupée, ainsi que nos plans pour les atteindre, et nous avons souligné les mesures pertinentes prises par Cenovus en 2020 et au cours du premier semestre de 2021. Notre rapport sur les données ESG de 2020, publié plus tôt en 2021, comprend des mesures de rendement ESG autonomes pour chacune des anciennes sociétés.

Notre rapport ESG de 2020 et notre rapport sur les données ESG de 2020 sont disponibles sur notre site Web au cenovus.com.

Information prospective

La présente circulaire contient des énoncés prospectifs et d'autres indications (collectivement, l'« information prospective ») à propos des attentes, des estimations et des projections actuelles de Cenovus qui sont le reflet de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Cette information prospective se reconnaît à des expressions comme « viser », « ambition », « prévoir », « atteindre », « croire », « capacité », « s'engager », « engagement », « poursuivre », « continuer », « créer », « consacrer », « concevoir », « stimuler », « assurer », « s'attendre à », « évoluer », « mettre l'accent », « miser », « futur », « objectif », « but », « croître », « initiative », « entraîner », « occasion », « optimiser », « en cours », « courant », « mener vers », « philosophie », « planifier », « se mettre dans une position », « possibilité », « stratégie », « potentiel », « cibler », « retourner », « orienter vers » ou des expressions analogues, l'utilisation du futur ou du conditionnel et comprend des suggestions de résultats futurs. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à l'information prospective, car les résultats réels de la société pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués expressément ou implicitement.

L'élaboration de l'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et de certaines incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à Cenovus et, dans d'autres, touchent l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les hypothèses mentionnées dans les prévisions actuelles de la société, disponibles à l'adresse cenovus.com, et d'autres risques et incertitudes qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Cenovus, dont les facteurs de risque et les incertitudes indiqués dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les facteurs de risque décrits dans d'autres documents que Cenovus dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, pouvant être consultés sur SEDAR à l'adresse sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, pouvant être consultés sur EDGAR à l'adresse sec.gov. Ces documents peuvent également être consultés sur le site Web de la société à l'adresse cenovus.com.

L'information qui se trouve sur le site Web de la société à l'adresse cenovus.com ou qui s'y rapporte ne constitue pas une partie de la présente circulaire.

Mesures hors PCGR

La présente circulaire renvoie à des mesures hors PCGR qui figurent notamment dans la carte de pointage de la société, comme les fonds provenant de l'exploitation disponibles et la dette nette. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et, par conséquent, elles sont considérées comme des mesures financières déterminées. Il est peu probable qu'elles ces mesures financières déterminées comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures sont utilisées dans notre carte de pointage de rendement afin de procurer aux actionnaires et aux investisseurs éventuels, ainsi qu'à notre conseil et à notre direction, d'autres mesures pour l'analyse de notre capacité à générer des fonds pour financer nos activités, et afin de fournir de l'information sur nos liquidités. Ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en substitut des mesures préparées selon les IFRS. Pour obtenir des renseignements sur la composition de ces mesures, ainsi qu'une explication de l'utilisation que fait la société de ces mesures, veuillez vous reporter à la rubrique *Mise en garde – Mesures financières déterminées* du rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et daté du 7 février 2022, que vous pouvez obtenir sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com, et qui est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

DES QUESTIONS? VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR VOTER?

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Sans frais en Amérique du Nord :

☎ 1 866 851-4179

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Télécopieur : 416 867-2271

Télécopieur sans frais : 1 866 545-5580

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, banques et courtiers

Appels à frais virés : 416 867-2272



KINGSDALE Advisors



cenovus
ENERGY

Notre rapport annuel est disponible sur notre site Web au
cenovus.com

225 6 Ave SW PO Box 766
Calgary, AB T2P 0M5 Canada

© Cenovus Energy Inc. 2022

